

**PROFIL ET
IMPACT ÉCONOMIQUE DE
L'INDUSTRIE DE LA MUSIQUE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Rapport final

*préparé par
Étude Économique Conseil
(EEC Canada) Inc.*

*pour Musique NB Inc.
(Association de l'industrie de la musique du Nouveau-Brunswick)*

Avril 2004

Table des matières

1.0	Sommaire	i
1.1	Taille et revenus de l'industrie	i
1.2	Impact économique.....	vi
1.2.1	Impact direct	vi
1.2.2	Impact indirect	vii
1.2.3	Impact économique total	vii
1.3	Observations et conclusions	viii
2.0	Introduction.....	1
2.1	Mandat	2
2.2	Méthodologie.....	3
2.3	Considérations méthodologiques.....	4
2.3.1	Définition de l'industrie de la musique	4
2.3.2	Définition de l'impact économique direct	6
2.3.3	Professions par rapport aux activités.....	6
3.0	Contexte de l'industrie de la musique du Nouveau-Brunswick	7
3.1	Contexte démographique.....	7
3.2	Contexte urbain.....	8
3.3	Contexte linguistique	8
3.4	Conclusion.....	9
4.0	Résultats du sondage.....	10
4.1	Industrie de la musique	12
4.1.1	Profil démographique	12
4.1.2	Activités principales et secondaires	16
4.1.3	Degré de spécialisation.....	23
4.2	Profil des chanteurs et interprètes	25
4.2.1	Profil démographique	25
4.2.2	Activités principales et secondaires	27
4.2.3	Degré de spécialisation.....	29
4.2.4	Formation.....	31
4.2.5	Types d'artistes interprètes	33
4.2.6	Artistes interprètes ayant un contrat avec une maison de disques.....	34
4.2.7	Artistes interprètes et gérants.....	37
4.2.8	Artistes interprètes ayant un contrat avec une maison de disques et un gérant.....	38
4.2.9	Lancements précédents.....	40
4.2.10	Ventes d'albums.....	42
4.2.11	Tournées	45
4.3	Profil des gérants d'artistes	49
4.4	Profil des producteurs d'albums	52
4.5	Profil des maisons de disques	55
4.6	Profil des studios d'enregistrement.....	59
4.7	Profil des distributeurs	63

4.8	Taille de l'industrie	65
4.8.1	Taille de l'industrie selon l'activité principale.....	65
4.8.2	Taille de l'industrie selon les équivalents à temps plein	66
4.9	Revenus de l'industrie.....	68
4.9.1	Revenus de l'industrie selon l'activité principale	69
4.9.2	Revenus de l'industrie selon le marché	72
4.9.3	Revenus de l'industrie selon les équivalents à temps plein	76
5.0	Impact économique.....	78
5.1.1	Impact direct	78
5.1.2	Impact indirect	79
5.1.3	Impact économique total	79
6.0	Observations et conclusions	80

Annexe A : Compte rendu du groupe de discussion : *Partenariats possibles entre les industries du tourisme et de la musique*

Annexe B : Questionnaire (en anglais et en français)

Annexe C : Glossaire

1.0 Sommaire

Musique Nouveau-Brunswick (MNB) a confié à Étude Économique Conseil inc. (EEC Canada) la tâche de dresser le profil de l'industrie de la musique du Nouveau-Brunswick et d'évaluer son impact économique.

Après une recherche documentaire exhaustive, un sondage général par la poste et par voie électronique, et de nombreuses discussions avec les principaux intervenants de l'industrie, EEC Canada présente ses constatations dans ce document.

1.1 Taille et revenus de l'industrie

EEC Canada a déterminé qu'environ 1 250 personnes (+/- 10 %) travaillent dans l'industrie de la musique du Nouveau-Brunswick.

Le tableau ci-dessous indique le nombre estimatif ainsi que la répartition en pourcentage des personnes oeuvrant au sein de l'industrie de la musique, selon leur activité principale.

Particuliers selon leur activité principale

Activité principale	Particuliers	%
Composition de chansons	265	21,2
Interprétation	835	66,8
Total des artistes	1 100	88
Représentation d'artistes	22	1,8
Booking de spectacles	0	0
Lancement d'albums	0	0
Enregistrement d'albums	32	2,5
Distribution d'albums	1	0,1
Production d'albums	10	0,8
Ingénieur du son	0	0
Technicien du son	9	0,7
Enseignement de la musique	13	1,1
Promotion de spectacles	22	1,8
Édition de musique	4	0,4
Fabrication d'albums	0	0
Autres	36	2,9
Total des autres professionnels	150	12
Total pour l'industrie	1 250	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

Il importe de noter le pourcentage élevé d'artistes par rapport aux autres professions. Ce pourcentage (88 %) indique une faiblesse dans l'infrastructure de la province (surtout que 3 % (« autres ») de l'autre tranche de 12 % ne sont pas, à proprement parler, des professionnels de l'industrie. Se reporter au paragraphe 2.3.1 *Définition de l'industrie de la musique* pour plus de détails. Le nombre de professionnels dans l'industrie n'est tout simplement pas suffisant pour exploiter la valeur ajoutée potentielle que ces artistes représentent. Le fait que personne n'a

comme principale activité le booking de spectacles ou le lancement d'albums dans la province aggrave la situation.

Pour la plupart des personnes travaillant au sein de l'industrie, les activités liées à la musique représentent une partie de leurs heures de travail totales. De plus, la plupart d'entre elles s'adonnent à plus d'un type d'activité dans l'industrie (par exemple les artistes interprètes s'occupent du booking de spectacles et du lancement d'albums, et les personnes qui enregistrent les albums ont aussi tendance à exécuter certaines tâches d'agent d'artiste, etc.).

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'équivalents à temps plein (ETP) qui exercent les activités correspondantes dans l'industrie. Il importe de noter que l'estimation de 1 250 personnes travaillant dans la province correspond à 777 ETP, soit environ 62 % du total.

Équivalents à temps plein (ETP) selon l'activité

Activité	Équivalent à temps plein (ETP)
Composition de chansons	152
Interprétation	534
Total des artistes	680
Représentation d'artistes	11
Booking de spectacles	7
Lancement d'albums	3
Enregistrement d'albums	17
Distribution d'albums	5
Production d'albums	6
Ingénieur du son	7
Technicien du son	3
Enseignement de la musique	13
Promotion de spectacles	6
Édition de musique	1
Fabrication d'albums	0,16
Autre	17
Total des autres professionnels	97
Total pour l'industrie	777

Source : EEC Canada, 2003-2004

Le tableau ci-dessous montre la répartition des revenus tirés de la musique selon la catégorie de revenus pour les particuliers travaillant au Nouveau-Brunswick.

Répartition des revenus de l'industrie en 2002

Catégorie de revenus	%
moins de 5 000 \$	38
de 5 001 \$ à 10 000 \$	14,1
de 10 001 \$ à 20 000 \$	20,7
de 20 001 \$ à 30 000 \$	12
de 30 001 \$ à 40 000 \$	6,5
de 40 001 \$ à 50 000 \$	1,1
de 50 001 \$ à 75 000 \$	3,3
de 75 001 \$ à 100 000 \$	0
de 100 001 \$ à 500 000 \$	4,4
Total	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

Il est intéressant de noter que 38 % des intervenants de l'industrie ont gagné moins de 5 000 \$ en 2002 et que plus de 50 % ont gagné moins de 10 000 \$. Voilà pourquoi les participants de l'industrie doivent consacrer une bonne partie de leur temps aux activités à l'extérieur de la musique.

Le tableau ci-dessous indique les revenus de l'industrie en 2002, selon l'activité principale précisée par les répondants.

Revenus de l'industrie par rapport à l'activité principale en 2002

Activité principale	\$	%
Composition de chansons	2 324 879 \$	11,7
Interprétation	10 438 233 \$	52,5
Total des artistes	12 763 112 \$	64,2
Représentation d'artistes	1 696 533 \$	8,5
Booking de spectacles	s.o.	s.o.
Lancement d'albums	s.o.	s.o.
Enregistrement d'albums	572 855 \$	2,9
Distribution d'albums ¹	xxx	xxx
Production d'albums	77 115 \$	0,4
Ingénieur du son	s.o.	s.o.
Technicien du son	286 428 \$	1,4
Enseignement de la musique	154 230 \$	0,8
Promotion de spectacles	1 057 579 \$	5,3
Édition de musique	11 016 \$	0,1
Fabrication d'albums	s.o.	s.o.
Autre	xxx	xxx
Total des autres professionnels	7 116 627 \$	35,8
Total pour l'industrie	19 879 740 \$	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

Les revenus de l'industrie de la musique dans la province en 2002 étaient évalués à 19,9 millions de dollars (+/- 10 %). Même s'ils représentent 88 % de l'activité, les personnes dont les activités principales sont la composition de chansons ou l'interprétation ont généré 64,2 % des revenus de l'industrie.

Enfin, le tableau ci-dessous montre les revenus de l'industrie de la musique en 2002 selon le marché, ainsi que le pourcentage généré par les artistes et les autres professionnels.

Les activités de lancement d'albums et de booking de spectacles génèrent des revenus même si personne ne s'adonne à ces activités dans la province.

Comme on peut s'y attendre, l'interprétation représente la plus grande catégorie de revenus qui sont surtout générés par les artistes. La plus grande catégorie professionnelle est la catégorie « autre », qui correspond aux activités comme la production et la réalisation de vidéoclips et de musique à la radio, la gestion de lieux de spectacles et la vente au détail.

¹ Un seul intervenant dans la province a comme activité principale la « distribution ». Les chiffres de cette activité ont donc été retenus pour des raisons de confidentialité. Les données sous « autre » ont aussi été retenues afin de ne pas révéler les données de distribution par déduction.

Revenus de l'industrie de la musique selon le marché en 2002

Activité (transactions)	Artistes (auteurs-compositeurs et artistes interprètes)	Autres professionnels	Marché total
Composition de chansons	1 027 217 \$	61 692 \$	1 088 909 \$
Interprétation	9 086 008 \$	212 618 \$	9 298 625 \$
Représentation d'artistes	14 234 \$	713 315 \$	727 549 \$
Booking de spectacles	99 638 \$	726 535 \$	826 173 \$
Ventes d'album	860 680 \$	61 692 \$	922 372 \$
Droits d'auteur	311 249 \$	194 991 \$	506 240 \$
Enregistrement d'albums	256 211 \$	314 630 \$	570 841 \$
Distribution d'albums	13 285 \$	66 099 \$	79 384 \$
Production d'albums	17 081 \$	271 666 \$	288 746 \$
Ingénieur du son	35 585 \$	62 353 \$	97 938 \$
Technicien du son	91 097 \$	154 230 \$	245 328 \$
Enseignement	523 810 \$	328 511 \$	852 320 \$
Promotion de spectacles	56 936 \$	842 208 \$	899 144 \$
Édition de musique	14 234 \$	168 552 \$	182 786 \$
Fabrication	0 \$	7 712 \$	7 712 \$
Autre	355 849 \$	2 929 825 \$	3 285 674 \$
Total	12 763 112 \$	7 116 627 \$	19 879 740 \$

Source : EEC Canada, 2003-2004

1.2 Impact économique

Deux étapes sont suivies afin de déterminer l'impact économique total de l'industrie de la musique sur l'économie du Nouveau-Brunswick.

- I. La première étape consiste à évaluer l'impact direct de l'industrie, c'est-à-dire le montant des salaires et des revenus des travailleurs individuels, et les profits des entreprises au sein de l'industrie de la musique.
- II. La deuxième étape consiste à évaluer l'impact indirect (et suscité) de l'industrie, autrement dit, l'impact de l'industrie de la musique sur les autres secteurs de l'économie.

1.2.1 Impact direct

Les données utilisées pour évaluer l'impact direct de l'industrie de la musique sur l'économie provinciale proviennent de diverses sources.

Le sondage effectué dans le cadre de la présente étude a permis de recueillir des données sur les salaires, les recettes et les profits provenant des activités suivantes : composition de chansons, interprétation, représentation d'artistes, booking de spectacles, vente d'albums (excluant la vente au détail), droits d'auteurs, enregistrement, distribution, production et ingénierie du son, technique du son, enseignement de la musique (ne comprend pas l'enseignement dans les écoles et les universités), promotion de spectacles et édition de musique.

Les données sur les salaires et les profits des organisations artistiques professionnelles (par exemple Symphonie Nouveau-Brunswick), des organisations artistiques communautaires et des associations liées à la musique sont extraites des bases de données de la Direction du développement des arts du Secrétariat à la Culture et au Sport du Nouveau-Brunswick.

L'impact direct total des artistes, des professionnels de l'industrie et des entreprises au sein de l'industrie de la musique est évalué à 16 594 066 \$.

Ce montant correspond au total des revenus de l'industrie évalués à partir des réponses au sondage (19 879 740 \$) moins le montant provenant des activités groupées sous la catégorie « autre » (3 285 674 \$).

L'impact total direct des organisations artistiques professionnelles, des festivals, des organisations artistiques communautaires et des associations au sein de l'industrie de la musique est de 3 200 370 \$.

Ce montant est réparti comme suit : profits des organisations artistiques professionnelles (774 070 \$), volet musique des festivals (1 810 594 \$), et organisations et associations artistiques communautaires (615 706 \$).

L'impact total direct de l'industrie de la musique sur l'économie provinciale est de 19 794 436 \$.

1.2.2 Impact indirect

Vu la nature de ses activités, l'industrie de la musique a des liens constants avec plusieurs secteurs de l'économie. À titre d'exemple, les professionnels de l'industrie de la musique retiennent régulièrement les services d'avocats, de comptables, de photographes, de graphistes et d'imprimeurs au moment de la signature d'un contrat, de la préparation des états financiers et du lancement d'un produit musical.

De plus, l'impact de l'industrie de la musique est évident sur la vente des instruments de musique et d'albums (disques compacts, cassettes, disques, etc.), sur les salles de spectacles, sur les médias électroniques comme la télévision et la radio, et sur les industries du film et des vidéos.

Au moyen d'une série d'opérations complexes mais très logiques, l'industrie de la musique a aussi un impact important sur les industries et les entreprises comme le tourisme, la vente au détail, les restaurants, les hôtels, les services de transport et les bars.

Enfin, il faut retenir que chaque personne exposée à l'industrie de la musique au moyen d'une opération (depuis un avocat qui prépare un contrat jusqu'à un serveur qui reçoit un pourboire d'un touriste visitant la région pour assister à un festival de musique) utilise aussi les fonds reçus indirectement du secteur de la musique.

Cette interaction cumulée entre la consommation et la production dont l'origine est l'industrie de la musique est désignée comme l'impact économique *indirect* et *suscité*. Le processus est simplement basé sur le flux circulaire des revenus provenant de la production de biens, suivi de l'utilisation de ces revenus sur d'autres productions.

Comme on peut le constater, ce flux circulaire serait très difficile à appliquer dans l'industrie de la musique au Nouveau-Brunswick en particulier. Aux fins de la présente étude, nous avons donc décidé d'utiliser un multiplicateur fourni par Statistique Canada précisément pour l'industrie de la musique. Un « multiplicateur » est une estimation des effets indirects et suscités d'une activité particulière sur l'économie générale. Il a été déterminé au moyen d'un ensemble complexe de tableaux entrées-sorties concernant l'industrie de la musique.

Le multiplicateur fourni par Statistique Canada pour l'industrie de la musique va de 1,68 (pour évaluer l'impact indirect minimal) à 1,98 (pour évaluer l'impact indirect maximal).

L'impact indirect total de l'industrie de la musique sur l'économie provinciale, si on utilise le multiplicateur minimal, est de 13 460 217 \$.

L'impact indirect total de l'industrie de la musique sur l'économie provinciale, si on utilise le multiplicateur maximal, est de 19 398 548 \$.

1.2.3 Impact économique total

L'impact total de l'industrie de la musique sur l'économie provinciale est évalué entre 33 254 653 \$ (minimum) et 39 192 984 \$ (maximum).

1.3 Observations et conclusions

La présente section comprend deux parties : observations sur l'industrie de la musique en général et recommandations de EEC Canada.

Observations

La présente analyse est surtout basée sur les indicateurs clés présentés dans le rapport. Les données pertinentes provenant d'autres sources et rapports qui servent à confirmer ou à renforcer l'analyse actuelle, ont aussi été prises en compte. À des fins de précision, les observations sont numérotées et présentées sous forme de propositions.

1. **Le nombre d'artistes musicaux (auteurs-compositeurs et artistes interprètes) signalé au Nouveau-Brunswick, soit 1 100, semble suffisant et pertinent par rapport à la population de la province** (environ 750 000 habitants selon Statistique Canada).

Le nombre serait plus élevé si les artistes musicaux originaires du Nouveau-Brunswick qui ont poursuivi leur carrière à l'extérieur de la province étaient inclus.

2. **Le nombre de professionnels (aussi désigné comme infrastructure professionnelle) signalé au Nouveau-Brunswick qui appuient les artistes musicaux, soit 150, est faible.**

Le pourcentage de professionnels par rapport aux artistes musicaux, 12 % (ou environ 9 % lorsque la tranche de 3 % de « autre » est à juste titre exclue), est insuffisant pour bien appuyer le nombre d'artistes musicaux.

3. Les revenus de l'industrie générés par les auteurs-compositeurs, les artistes interprètes et les droits d'auteurs s'élevaient à 10 893 775 \$ en 2002. Ainsi, 1 100 artistes musicaux ont pu gagner, en moyenne, près de 9 900 \$ de leur activité principale.

De tels revenus par habitant sont très faibles. Toutefois, ils *peuvent être anticipés* en raison de l'absence d'une infrastructure professionnelle dans la province.

4. **D'un point de vue culturel, l'absence d'une infrastructure industrielle a comme conséquence réelle que les artistes musicaux ne peuvent pas développer leur potentiel créatif et commercial en demeurant dans la province.**

Concrètement, les artistes musicaux qui ont plus d'ambitions (quel que soit leur niveau de talent) estiment qu'ils doivent quitter la province et poursuivre leur carrière ailleurs *car ils ne peuvent pas trouver l'infrastructure nécessaire au Nouveau-Brunswick*.

5. **D'un point de vue économique, l'absence d'une infrastructure de l'industrie a comme conséquence réelle qu'il est impossible de réaliser la valeur ajoutée potentielle de l'exploitation d'un talent musical dans la province.**

Concrètement, l'économie provinciale bénéficierait grandement d'une infrastructure adéquate pour développer ce potentiel.

6. Il importe maintenant de soulever quelques questions.

Q1 : Les artistes musicaux du Nouveau-Brunswick sont-ils assez talentueux pour justifier une plus grande base d'infrastructure?

Cette question simple sous-tend la notion que le niveau de réussite des artistes musicaux travaillant au Nouveau-Brunswick est peut-être davantage une fonction de leur talent que d'une structure insuffisante de l'industrie.

Cet argument est valable. Toutefois, si l'on considère le nombre d'artistes néo-brunswickois talentueux qui ont eu, au cours des dernières années, une brillante carrière à l'échelle nationale et internationale, nous estimons que cet argument ne résiste pas aux faits.²

En fait, le Nouveau-Brunswick a produit plus que sa part d'artistes musicaux qui ont eu du succès. Il n'y a aucune raison de croire que cela ne peut se poursuivre. Il y aura d'autres talents musicaux. **Il importe toutefois de savoir si ces artistes musicaux pourront développer leur talent et leur carrière au Nouveau-Brunswick et si l'économie du Nouveau-Brunswick bénéficiera de ces carrières.**

Ce point donne lieu à la deuxième question :

Q2 : Le Nouveau-Brunswick est-il suffisamment grand pour soutenir une industrie de la musique plus importante?

Cette question est aussi valable. Il se peut que la province du Nouveau-Brunswick soit trop petite pour aspirer à conserver ses talents musicaux. Il est peut-être naturel que les artistes musicaux talentueux qui désirent développer leur potentiel de création et commercial doivent quitter la province pour le faire.

On peut répondre à cette question de deux façons.

Une façon consiste à créer un modèle économétrique avec les caractéristiques de l'économie du Nouveau-Brunswick et de l'appliquer pour déterminer si la province est suffisamment grande pour soutenir une industrie de la musique qui démontre des dynamiques suffisantes et nécessaires. Cette tâche ne s'inscrit pas dans le mandat de la présente étude.

Une manière plus simple, quoique tout aussi concluante, consiste à comparer l'industrie de la musique du Nouveau-Brunswick à une autre industrie de la musique ayant des caractéristiques semblables à celles du Nouveau-Brunswick.

Nous avons comparé l'industrie de la musique du Nouveau-Brunswick à celle de la province de Nouvelle-Écosse en raison de sa proximité, de sa taille comparable et de la disponibilité des données relativement récentes³.

² En cas de doute, la liste suivante, quoique incomplète, devrait convaincre les plus sceptiques : Chris Commings, Marie-Jo Thério, Janine Boudreau, Julie Doiron, Pierre Robichaud, Lina Boudreau, Julian Austin, Sherley Myers, Jean-Francois Breau, Nathalie Renault, Michel Thériault, Natasha St-Pierre et Rock Voisine. Les groupes au Nouveau-Brunswick qui sont gérés ou qui ont des spectacles réservés par des organismes externes comprennent : Glamour Puss, J. P. Leblanc, Danny Boudreau, Mathieu D'astous et Édith Butler.

³ Les données sur l'industrie de la musique de la Nouvelle-Écosse sont tirées d'un document intitulé *1999 Music Industry Survey: Assessment of the Nova Scotia Music Industry*, préparé par Lyle Tilley Davidson.

Situation en Nouvelle-Écosse

La population de la Nouvelle-Écosse est de 936 878 habitants. En 1999, l'impact économique direct de cette industrie était évalué entre **52,4 millions et 58,6 millions de dollars** (en excluant les enseignants de musique).

La population du Nouveau-Brunswick est de 750 460 habitants. L'impact économique direct de l'industrie de la musique du Nouveau-Brunswick est évalué, dans la présente étude, à **20 millions de dollars**.

La Nouvelle-Écosse compte 187 000 habitants de plus que le Nouveau-Brunswick (environ 25 % de plus).

Bien qu'il soit difficile de comparer les données (en raison des différences méthodologiques importantes et des données de la Nouvelle-Écosse exprimées en dollars de 1999), nous pouvons constater une différence de 250 % entre les deux provinces en ce qui a trait à l'impact économique direct (la différence aurait été de 300 % si les estimations avaient été moins conservatrices).

Autrement dit, avec une base de population de 25 % supérieure à celle du Nouveau-Brunswick, l'industrie de la musique de la Nouvelle-Écosse a un impact économique d'au moins 250 % de plus.

Cette simple comparaison démontre que l'industrie de la musique du Nouveau-Brunswick peut encore se développer.

7. Le degré et le taux de croissance de l'industrie de la musique du Nouveau-Brunswick dépendront grandement des mesures prises pour promouvoir son développement.

EEC Canada est tout de même convaincu que le nombre d'artistes musicaux talentueux dans la province est suffisant pour créer un impact économique beaucoup plus grand que l'impact actuel, et que le renforcement de la base de l'infrastructure de l'industrie est la voie à suivre pour accroître l'impact économique.

Lorsque les lacunes importantes de la base de l'infrastructure de l'industrie auront été réglées, EEC Canada estime que l'industrie de la musique du Nouveau-Brunswick pourrait doubler son impact économique direct à plus de 40 millions de dollars, ce qui représente un impact économique total allant de 67 millions à 79 millions de dollars.

Recommandations

D'après ses résultats, EEC Canada devait présenter des recommandations à l'industrie de la musique du Nouveau-Brunswick. Deux points méritent d'être soulignés :

1. **Les projets futurs de l'industrie visant à développer davantage l'industrie de la musique devraient être axés sur le renforcement de la base de l'infrastructure.**

Au cours des dernières années, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a fait un effort considérable pour promouvoir le secteur de l'enregistrement sonore de l'industrie de la musique. En effet, depuis la création d'Initiative sonore, programme géré par la Direction

des arts du Secrétariat à la Culture et au Sport, des artistes interprètes talentueux d'expérience et en début de carrière ont pu faire appel au gouvernement de leur province pour financer des projets d'enregistrement sonore. Par l'entremise du programme, les studios d'enregistrement ont aussi pu investir dans de l'équipement moderne afin de garantir la qualité de ces enregistrements.

Les artistes interprètes ne peuvent toutefois pas trouver d'étiquettes de disque dans la province en vue d'un lancement et d'un effort de marketing soutenu et efficace pour leurs enregistrements de qualité. Ils ne peuvent pas non plus trouver d'agents artistiques pour organiser des tournées afin de promouvoir leurs nouveaux enregistrements. Les artistes musicaux assumeront fort probablement ces tâches eux-mêmes. Pour compliquer la situation, on leur demande de trouver des gérants compétents et dévoués pour les aider à cet égard.

C'est pourquoi EEC Canada recommande que le gouvernement franchisse la prochaine étape dans le développement de l'industrie de la musique, qui consiste à renforcer la base de l'infrastructure.

Comme il a été démontré au point 5 (se reporter à la section intitulée *Observations*), le renforcement de la base de l'infrastructure de l'industrie aidera non seulement l'industrie du point de vue culturel mais il représentera aussi un investissement économique intéressant, qui aurait un rendement prometteur pour la province.

Concrètement, le gouvernement devrait attribuer d'autres ressources à cette fin. Il ne suffit pas d'ajouter des ressources financières pour renforcer la base de l'infrastructure. Le gouvernement doit plutôt envisager d'établir les conditions nécessaires pour que les particuliers ayant acquis de l'expérience dans le lancement d'albums, la promotion d'artistes, le booking de tournées et la représentation d'artistes puissent former la base d'une infrastructure.

Les détails concernant la configuration et la structure organisationnelle requises pour créer cette base n'ont pas encore été déterminés. Néanmoins, il est évident qu'il faudra regrouper les artistes et les professionnels dans le but commun de promouvoir les carrières et d'établir un noyau dynamique qui serait propice au développement futur de l'industrie.

2. L'évolution du développement de l'industrie de la musique du Nouveau-Brunswick devrait être suivie sur une base régulière.

Grâce au sondage dans l'ensemble de l'industrie, les décideurs, les établissements et les particuliers motivés intéressés au développement futur de l'industrie possèdent maintenant des données quantitatives et qualitatives valables sur l'industrie de la musique au Nouveau-Brunswick pour prendre des décisions stratégiques éclairées qui auront un impact sur l'avenir de l'industrie.

EEC Canada recommande que l'évolution de l'industrie de la musique du Nouveau-Brunswick soit suivie sur une base régulière (disons tous les cinq ans) afin d'évaluer le développement futur de l'industrie et de faire connaître les succès relatifs de tous les projets futurs.

2.0 Introduction

À la suite d'un appel d'offres, Musique Nouveau-Brunswick (MNB) a demandé, à l'automne de 2003, à Étude Économique Conseil inc. (EEC Canada) de dresser le profil de l'industrie de la musique du Nouveau-Brunswick et d'évaluer son impact économique direct.

Le principal objectif de l'étude était de quantifier l'activité musicale de la province sur le plan financier et humain, afin que les décideurs, les établissements intéressés et les particuliers motivés puissent mieux contribuer à la poursuite de son développement.

Le présent document est le résultat de l'étude. Il a nécessité beaucoup d'efforts de la part de nombreux particuliers et établissements. EEC Canada désire remercier tout particulièrement Musique Nouveau-Brunswick (MNB), la Direction du développement des arts du Secrétariat à la Culture et au Sport du Nouveau-Brunswick, et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique pour leur confiance et leur appui.

En plus de la présente introduction, le rapport comprend six sections.

La première section est un sommaire des principales constatations, observations et recommandations de l'étude.

La section 2 donne une courte description du mandat et des objectifs de l'étude, de la méthodologie utilisée et des principaux facteurs méthodologiques à prendre en compte.

La section 3 décrit brièvement le contexte démographique, urbain et linguistique de l'industrie de la musique du Nouveau-Brunswick.

La section 4 contient les résultats d'un sondage effectué dans l'ensemble de l'industrie par EEC Canada. Elle comprend neuf sous-sections. La première sous-section donne une image globale de l'industrie de la musique et celles qui suivent portent sur des activités particulières de l'industrie de la musique comme l'interprétation, la représentation d'artistes, la production d'albums, le lancement d'albums, l'enregistrement d'albums et la distribution d'albums. Les dernières sous-sections traitent de la taille et des recettes de l'industrie.

La section 5 est consacrée à la détermination de l'impact économique de l'industrie sur la province. La section 6 comprend une analyse cohérente d'un grand nombre d'éléments abordés dans le rapport, qui tracent ultimement la voie à d'autres initiatives qui permettraient de développer le potentiel de croissance de l'industrie.

2.1 Mandat

Il y a un manque général de données quantitatives sur la taille et l'organisation de l'industrie de la musique au Nouveau-Brunswick. En raison de ce manque d'information, plusieurs établissements intéressés au développement culturel et économique de la province ne peuvent pas déterminer *si* et *comment* ils pourraient participer aux projets visant à développer davantage le secteur. Il est de plus impossible d'établir l'impact des projets (publics ou privés) sur l'industrie et donc souvent de justifier un soutien continu.

À cet égard, le mandat de la présente étude peut comprendre les objectifs suivants.

a) *Dresser le profil de l'industrie de la musique.*

Le premier objectif consiste à établir le profil de l'activité économique que constitue l'industrie de la musique au Nouveau-Brunswick. Autrement dit, EEC Canada devait déterminer *qui* fait *quoi*, *où* et dans la mesure du possible, *combien souvent*.

b) *Évaluer l'impact économique direct.*

Le deuxième objectif consiste à évaluer l'impact économique direct de l'industrie de la musique au Nouveau-Brunswick. Concrètement, il s'agit de déterminer la valeur monétaire des opérations individuelles dans l'industrie de la musique du Nouveau-Brunswick.⁴

c) *Évaluer l'impact économique indirect.*

EEC Canada devait évaluer l'impact indirect de l'industrie de la musique au Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire des ensembles complexes d'opérations entre les secteurs ainsi que les effets externes positifs et les retombées économiques de l'industrie de la musique du Nouveau-Brunswick sur d'autres industries.

d) *Interpréter les résultats.*

EEC Canada devait relativiser les résultats en tenant de son expertise acquise au cours de la présente étude et d'autres études (*Évaluation d'Initiative sonore Nouveau-Brunswick* et *Évaluation de Factor/MusicAction*, entre autres).

e) *Analyser les résultats et présenter des recommandations.*

EEC Canada devait analyser ses résultats concernant le profil et l'évaluation de l'impact économique, déterminer les forces et les faiblesses, et soumettre des recommandations en vue de la croissance future du secteur.

⁴ Autant que nous sachions, aucune autre étude n'avait pour but de dresser le profil et d'évaluer l'impact économique de l'industrie de la musique au Nouveau-Brunswick, selon l'ampleur envisagée par la présente étude. Par conséquent, toutes les données devant être utilisées par ce profil ont été établies à partir de zéro. De plus, puisqu'aucun repère n'avait été établi dans la province, les résultats de l'étude ne pouvaient pas être comparés à une période précédente. Toutefois, on espère que les études subséquentes utiliseront ces résultats à des fins comparatives afin d'évaluer les développements futurs.

2.2 Méthodologie

Afin d'atteindre les objectifs décrits ci-dessus, EEC Canada a entrepris, entre autres, les activités suivantes :

a) Recherche documentaire

Des rapports, des statistiques et des articles de journaux portant sur l'industrie de la musique au Nouveau-Brunswick et d'ailleurs ont été recueillis et étudiés. La présente étude repose sur ces documents qui traitent de divers sujets et qui font ressortir les tendances actuelles dans l'industrie. Les documents préparés récemment dans d'autres provinces à partir d'études visant des objectifs semblables sont particulièrement intéressants.

Comme il est mentionné ci-dessus, il a été impossible de trouver des statistiques fiables sur l'industrie de la musique au Nouveau-Brunswick ou sur son impact économique. Statistique Canada effectue un sondage national de l'industrie de l'enregistrement sonore sur une base régulière depuis quelque temps, mais aucune donnée portant exclusivement sur l'industrie du Nouveau-Brunswick n'ont été divulguées pour des raisons de confidentialité.

La recherche documentaire a aussi porté sur des secteurs sur lesquels l'industrie de la musique avait un impact économique indirect important, comme le tourisme et les festivals.

b) Sondage électronique

Vu l'absence de données statistiques sur l'industrie de la musique au Nouveau-Brunswick, l'étude a mis davantage l'accent sur la création d'une base de données précises, fiables et représentatives qui refléteraient les activités et les opérations du plus grand nombre de particuliers et d'entreprises possible travaillant dans la province. En fin de compte, l'exploitation de cette base de données nous permettra de dresser un profil précis de l'industrie et de déterminer son impact économique direct avec beaucoup d'exactitude.

c) Groupes de discussion

La possibilité d'organiser des groupes de discussion a été envisagée au début de l'étude. Un groupe a été créé afin d'examiner le potentiel des partenariats entre les industries du tourisme et de la musique. Un court sommaire du groupe de discussion figure à l'annexe du présent rapport.

2.3 Considérations méthodologiques

Dès le début, il a fallu préciser deux principaux éléments qui auraient des conséquences très importantes sur les méthodes utilisées pour effectuer l'étude ainsi que sur les résultats obtenus; notamment la définition de l'industrie de la musique et la nature de l'impact économique devant être évalué.

2.3.1 Définition de l'industrie de la musique

Le premier facteur à considérer était la manière de définir l'industrie de la musique. Puisqu'il y avait autant de définitions que de personnes intéressées à en fournir une, le débat a été très stimulant. Naturellement, les activités incluses ou non incluses dans la définition de « industrie de la musique » influeraient grandement sur la taille de l'industrie. Plusieurs membres de l'industrie ont souligné que l'influence de la musique était considérable dans la province et que toute évaluation de son impact économique devrait en tenir compte.

Ces personnes ont soulevé un point valable. L'impact de l'industrie de la musique sur les activités et les industries aussi variées et importantes que la radio, la télévision, le tourisme, la vente au détail de produits et d'instruments musicaux, l'enseignement de la musique et les festivals ne saurait être trop souligné. En effet, l'industrie de la musique est un partenaire important de chacune de ces activités et industries. La présence d'une industrie de la musique dynamique et en plein essor ne peut qu'avoir des effets externes positifs.

Toutefois, il reste à déterminer si ces activités devraient être incluses dans la définition de l'industrie de la musique aux fins de la présente étude. Pour ce faire, il est préférable de tenir compte de l'utilisation éventuelle du rapport, qui est de créer un outil précieux pour les décideurs et les partenaires intéressés à promouvoir et à développer davantage l'industrie de la musique *au Nouveau-Brunswick*.

On a donc estimé qu'il valait mieux circonscrire l'industrie dans sa fonction comme secteur économique, c'est-à-dire examiner toutes les activités liées à la création, à l'interprétation, à la représentation, à l'enregistrement, à la promotion et à la distribution d'un produit musical, depuis sa conception jusqu'à sa consommation finale. Ces activités comprendraient notamment :

- composition de chansons,
- interprétation,
- représentation d'artistes,
- booking de spectacles,
- lancement d'albums,
- enregistrement d'albums,
- distribution d'albums,
- production d'albums,
- ingénieur du son,
- Technicien du son,
- promotion de spectacles,
- édition de musique,
- fabrication d'albums.

Toutefois, les activités et les industries comme la radio, la télévision, le tourisme, la vente au détail de produits et d'instruments musicaux, la vente dans les bars et les festivals, quoique liées à l'industrie de la musique, ne font pas, pour différentes raisons, partie intégrante de l'industrie musicale ou, du moins, de l'industrie de la musique *du Nouveau-Brunswick*.

À titre d'exemple, des industries comme la radio, la télévision, le tourisme, etc. utilisent souvent la musique pour attirer un auditoire et des visiteurs, mais elles ne dépendent pas des produits musicaux pour le faire. Cet argument est aussi vrai pour les professionnels comme les avocats, comptables, photographes et graphistes. Ces professionnels bénéficient souvent d'une scène musicale active dans la préparation des contrats, des états financiers, des affiches et des couvertures d'album, mais il serait irréaliste de considérer la prestation de ces services comme une composante de l'industrie de la musique tout comme la préparation du présent rapport comme faisant partie de l'industrie de la musique.

Les activités comme l'enseignement de la musique et la vente d'instruments musicaux n'ont pas été incluses dans l'étude pour la simple raison qu'elles ne font pas partie de l'industrie de la musique. Cela peut sembler paradoxal de prime abord, mais devient plus évident à l'aide d'une analogie. Prenons par exemple un pays qui ne participe pas à la pêche. Il n'y a pas d'entreprises de pêche, personne ne vend ses prises au marché et tout le poisson consommé est importé d'un autre pays. Toutefois, des personnes enseignent les techniques de pêche dans les écoles. Serait-il logique de soutenir que ce pays possède une industrie de la pêche parce que des enseignants offrent des cours dans le domaine? Non évidemment. Il serait plutôt logique de considérer l'enseignement des techniques de pêche comme un volet de l'industrie de l'éducation. De même, la vente des agrès de pêche au détail par les magasins ne constitue pas une industrie de la pêche, pas plus que la vente de papier constitue une industrie de l'édition.

Il en est autrement de la vente au détail d'albums de musique. D'une part, la vente de produits musicaux fabriqués ailleurs au Canada et à l'échelle internationale ne devrait pas être considérée comme ayant un impact sur l'industrie de la musique du Nouveau-Brunswick, pas plus que les ventes à Moncton d'un détaillant de vêtements fabriqués en Indonésie ont un impact sur l'industrie du Nouveau-Brunswick. Toutefois, les ventes au détail des maisons de disques et des artistes du Nouveau-Brunswick ici et à l'étranger font partie de l'industrie de la musique du Nouveau-Brunswick. Pour des raisons de commodité et de fiabilité, nous avons pensé qu'il valait mieux déterminer cet impact en tenant compte des ventes de maisons de disques du Nouveau-Brunswick et des droits d'auteur versés aux artistes du Nouveau-Brunswick au lieu de chercher à déterminer la part du Nouveau-Brunswick des ventes au détail dans le monde.

Comme le démontrent les discussions, il n'a pas été facile de définir l'industrie de la musique, aux fins du présent rapport. Une gamme d'activités et de services souvent associés à la musique ont été examinés attentivement quant à leur pertinence pour les particuliers et les établissements les plus susceptibles d'utiliser l'information, les données et les analyses en vue du développement de l'industrie. Des choix ont donc été faits. Il faut en tenir compte en comparant l'importance relative de l'industrie de la musique avec d'autres industries au Canada et à l'étranger. Enfin, la décision d'inclure ou d'exclure une activité particulière de la définition de l'industrie de la musique, aux fins de la *présente étude*, ne signifie pas nécessairement que l'activité devrait ou ne devrait pas être incluse dans la définition de la musique dans d'autres études. Il incombe aux auteurs de ces études d'en décider, en fonction de leurs objectifs.

2.3.2 Définition de l'impact économique direct

L'impact économique direct est une évaluation de la contribution nette d'une industrie à une économie donnée. Deux méthodes sont largement utilisées pour évaluer l'impact économique direct : examen de l'offre du modèle économique et examen de la demande.

1) Méthode d'examen de l'offre

La méthode d'examen de l'offre pour déterminer l'impact économique direct est le total de la valeur ajoutée d'une industrie pour une économie donnée. Concrètement, c'est la somme de tous les revenus nets des entreprises, et des salaires et redevances reçus de tous les particuliers.

2) Méthode d'examen de la demande

La méthode d'examen de la demande pour déterminer l'impact économique direct est la somme de tous les investissements dans une industrie et des dépenses totales du consommateur, avec la différence entre les exportations et les importations (balance commerciale).

En bout de ligne, les deux méthodes aboutissent aux mêmes résultats. Une méthode est habituellement choisie par rapport à l'autre, selon sa facilité relative d'utilisation. Aux fins de la présente étude, il était plus simple d'interroger les particuliers et les représentants d'entreprises qui travaillent au sein de l'industrie de la musique sur leurs revenus que d'essayer de créer les données nécessaires pour calculer l'impact économique direct selon la méthode d'examen de la demande.

2.3.3 Professions par rapport aux activités

Après avoir interviewé plusieurs intervenants clés de l'industrie de la musique au Nouveau-Brunswick (au printemps de 2002, pendant l'évaluation d'Initiative sonore), EEC Canada a appris que presque tous les intervenants participaient à plus d'un type d'activité. Ainsi, les artistes interprètes étaient aussi gérants d'artistes et agents artistiques. Parfois, les studios d'enregistrement jouent aussi le rôle d'étiquettes de disque. Autrement dit, en l'absence d'une infrastructure professionnelle, les particuliers intéressés à se produire devaient souvent s'occuper en totalité, ou en partie de la gérance, de la promotion, des réservations, de la distribution, etc. de leurs projets.

Le défi dans l'établissement du profil d'une industrie où la plupart des gens font un peu de tout est de déterminer les opérations pour les services particuliers par les personnes qui *ne sont pas considérées* ou *qui ne veulent pas être considérées* comme des professionnels de ce service. Autrement dit, même si très peu de professionnels au Nouveau-Brunswick sont spécialistes du booking de spectacles (en fait aucun), les spectacles sont réservés. Il a donc fallu, en préparant le questionnaire, accorder une attention particulière à l'étendue de ces activités et essayer de comprendre qui les effectuent.

La solution au défi était de délimiter l'industrie un peu différemment de la méthode traditionnelle. Au lieu de classer les particuliers dans des professions distinctes, comme auteurs-compositeurs, artistes interprètes, gérants, agents d'artiste, etc., ce qui ne refléterait pas la réalité actuelle, le

sondage a permis aux particuliers de démontrer leur polyvalence en s'identifiant aux activités qu'ils exercent dans la mesure où ils les exercent.

3.0 Contexte de l'industrie de la musique du Nouveau-Brunswick

Le but de cette section est de présenter les principaux éléments contextuels de l'industrie de la musique du Nouveau-Brunswick. Ces éléments ont vraisemblablement un impact important sur l'état du développement de l'industrie du Nouveau-Brunswick et devraient être pris en compte dans la lecture des résultats du sondage.

3.1 Contexte démographique

Avec une population d'un peu plus de 750 000 habitants, le Nouveau-Brunswick est une des plus petites provinces du Canada avec Terre-Neuve et Labrador (520 170 habitants), et l'Île-du-Prince-Édouard (137 941 habitants). Il ne fait aucun doute qu'il existe un lien étroit entre la taille de la population et la présence d'une industrie de la musique dynamique et développée. Sans un marché assez grand pour encourager et appuyer les talents locaux, les musiciens auront de la difficulté, entre autres, à trouver des occasions de se produire en spectacles et de créer des partenariats avec des professionnels expérimentés et dévoués. Ces facteurs sont essentiels pour les raisons suivantes.

A. Les spectacles jouent un rôle essentiel dans le développement de la carrière d'un artiste.

- Ils fournissent aux artistes un flux de recettes régulières provenant de leur art. Autrement dit, plus les artistes ont des occasions de se produire, plus ils peuvent vivre de leur art. Cette capacité encourage non seulement l'artiste à poursuivre sa carrière comme artiste mais elle diminue aussi le besoin pour les artistes de suppléer leurs revenus par des activités à l'extérieur de l'industrie de la musique.
- Ils offrent au musicien une occasion d'être vu et de jouer les pièces qu'il prévoit enregistrer. Autrement dit, c'est une excellente forme de promotion.
- Ils constituent un type de recherche de marché pour un musicien ou un groupe. La réaction immédiate de l'auditoire à une chanson ou à un répertoire permet aux musiciens de mettre à l'essai leur produit et d'apporter les ajustements avant l'enregistrement.

Au Nouveau-Brunswick, il y a moins d'occasions de se produire dans les régions ayant les plus grandes populations de base. Les raisons sont évidentes. Une faible population signifie moins d'endroits et un potentiel d'auditoire limité. Les musiciens du Nouveau-Brunswick qui veulent se produire régulièrement doivent parcourir une plus grande région géographique que les musiciens des régions comme la Colombie-Britannique, l'Ontario et le Québec.

B. Une faible population de base signifie que les artistes musicaux ont aussi plus de difficultés à trouver des professionnels expérimentés et dévoués avec qui ils peuvent établir des partenariats stratégiques.

- Sans un marché suffisamment grand pour générer des niveaux de revenus suffisants, les entrepreneurs ayant un talent et une passion pour la musique auront très peu d'incitatifs, sinon aucun, à consacrer leur temps ou leurs énergies à promouvoir (comme gérant

d'artiste, étiquette de disques, agent d'artiste, etc.) des musiciens talentueux qui ont du potentiel.

Il est vrai que la population de base du Nouveau-Brunswick représente un défi important pour le développement futur de l'industrie de la musique locale. Toutefois, si nous la comparons à d'autres provinces ayant des populations semblables, il est évident que la province n'est pas trop petite pour soutenir une industrie de la musique *beaucoup plus grande qu'elle ne l'est actuellement* (ce point sera expliqué davantage plus loin dans le rapport).

3.2 Contexte urbain

Le contexte urbain du Nouveau-Brunswick est un aspect tout aussi important dont il faut tenir compte pour comprendre les facteurs relatifs au développement de l'industrie de la musique. La base urbaine du Nouveau-Brunswick est fragmentée en plusieurs petites cités dans l'ensemble de la province.

Ce point est bien illustré par les faits suivants :

- La population du Nouveau-Brunswick est d'environ 44 % de plus que celle de Terre-Neuve et Labrador. Toutefois, la ville de St. John's, à Terre-Neuve comprend une population d'environ 100 000 habitants comparativement à 70 000 pour Saint-Jean, 61 000 pour Moncton et 48 000 pour Fredericton.
- Avec une population d'environ 25 % de plus que le Nouveau-Brunswick, le plus grand centre urbain de la Nouvelle-Écosse, Halifax, est environ deux fois plus peuplé que Saint-Jean, Moncton et Fredericton combinée.

La fragmentation de la population du Nouveau-Brunswick signifie que ses ressources (financières et humaines) sont réparties dans la province. Il est donc difficile pour les artistes et les professionnels d'une région de se regrouper pour former, du point de vue géographique et symbolique, le noyau de l'industrie.

3.3 Contexte linguistique

Enfin, le contexte linguistique du Nouveau-Brunswick est aussi un facteur important pour comprendre son niveau de développement. Bien que la coexistence des communautés francophones et anglophones (selon le recensement de 1996, environ 33 % de la population de la province parle français) représente une richesse culturelle pour la province, elle fragmente aussi davantage les marchés culturels.

Évidemment, il y a plusieurs exemples d'artistes francophones qui travaillent avec des professionnels anglophones et vice-versa, mais dans une large mesure, du moins professionnellement, les deux mondes tendent à fonctionner indépendamment l'un de l'autre. Par exemple, on peut supposer que, pour une province de la taille du Nouveau-Brunswick, un distributeur est suffisant. Mais Distribution Plages, le seul distributeur de la province, diffuse uniquement les produits d'artistes francophones.

3.4 Conclusion

Compte tenu de la population peu nombreuse du Nouveau-Brunswick, et de la fragmentation géographique et culturelle de la province, il est beaucoup plus difficile de soutenir une infrastructure de l'industrie au Nouveau-Brunswick que dans d'autres régions où les populations sont semblables mais plus concentrées. Un entrepreneur de Moncton, Saint-Jean ou Fredericton, par exemple, ne bénéficierait pas de la même masse critique essentielle qu'un entrepreneur de Halifax ou même de St. John's, qui peuvent avoir plus de ressources humaines et exploiter une base de clientèle plus large, et où il existe généralement plus de potentiel pour l'activité.

Cela étant dit, la fragmentation géographique et culturelle du Nouveau-Brunswick constitue aussi une des forces de la province. La fragmentation comporte la diversité, comme en attestent les différents styles et genres musicaux de la province. De plus, exploitée à son plein potentiel, cette diversité peut permettre aux produits musicaux du Nouveau-Brunswick d'atteindre divers marchés au Canada et dans le monde.

4.0 Résultats du sondage

La section suivante présente les résultats du sondage par courrier et par voie électronique effectué par EEC Canada auprès des artistes, des professionnels de l'industrie de la musique et des représentants d'entreprises travaillant au Nouveau-Brunswick. Selon la structure du questionnaire (se reporter à l'annexe A pour des copies du questionnaire en français et en anglais), la section actuelle est divisée en neuf sous-sections. La première sous-section donne une image générale de l'industrie de la musique, tandis que les autres sous-sections portent sur des activités particulières de l'industrie de la musique, comme l'interprétation, la représentation d'artistes, la production d'albums, le lancement d'albums, l'enregistrement d'albums et la distribution d'albums. Les dernières sous-sections traitent de la taille et des recettes de l'industrie.

Avant de présenter le sondage, il faut mentionner brièvement son administration et le degré de fiabilité des résultats.

En décembre 2003, 480 questionnaires ont été envoyés à des particuliers et entreprises du Nouveau-Brunswick qui participent aux activités comme la composition de chansons, l'interprétation, la représentation d'artistes, le booking de spectacles, le lancement d'albums, la distribution d'albums, la production d'albums, l'ingénierie du son, la promotion de spectacles, l'édition de musique et la fabrication de produits musicaux.

Des 480 questionnaires, 345 ont été envoyés par courrier électronique, dont dix ont été retournés en raison d'une mauvaise adresse, et 135 ont été envoyés par le courrier ordinaire, dont huit ont été retournés en raison d'une mauvaise adresse. Au total, nous avons reçu 92 réponses valides aux 462 invitations lancées, ce qui représente un taux de réponse de 20 %, qui est très élevé pour ce type de sondage.

Les particularités du sondage, y compris les tailles de l'échantillon, les populations et les intervalles à divers niveaux de confiance des artistes, des professionnels et de l'industrie en général sont présentées dans le tableau suivant.

Table 1.0
Intervalles de confiance à 95 %, 90 % et 80 % selon les caractéristiques de l'échantillon

Caractéristiques de l'échantillon	n (échantillon)	N (population)	Intervalles (+/-) aux niveaux de confiance respectifs		
			95 %	90 %	80 %
Artistes	58	1 100	12,6 %	10,6 %	8,3 %
Professionnels	34	150	15,1 %	12,6 %	9,8 %
Total pour l'industrie	92	1 250	9,9 %	8,3 %	6,5 %

La lecture des intervalles à des niveaux de confiance particuliers est directe. Par exemple, vu la taille de l'échantillon au cours du sondage, toutes les statistiques présentées sur l'ensemble de l'industrie se trouvent à un niveau de confiance de +/- 9,9 % 95 % du temps, ou +/- 8,3 % 90 % du temps, ou +/- 6,5 % 80 % du temps. Autrement dit, il existe une possibilité de 95 % que la statistique se situe à +/- 9,9 % de ce qui est indiqué, une possibilité de 90 % qu'elle se situe à +/- 8,3 % et une possibilité de 80 % qu'elle se situe à +/- 6,5 %. Plus l'intervalle est précis (c.-à-d. petit), moins la probabilité que la statistique se situe dans l'intervalle donné est élevée.

En plus des divers niveaux de confiance des statistiques présentées, d'autres facteurs devraient être pris en compte dans l'interprétation des résultats. Ces facteurs sont :

a) *Impartialité des répondants*

Comme pour tout sondage, l'impartialité des répondants doit être prise en compte. Elle survient lorsqu'un répondant interprète une question particulière d'une manière qui n'est pas celle du responsable du sondage ou lorsque la réponse du répondant ne reflète pas vraiment les faits (par exemple, exagération des ventes d'albums ou indication de revenus moins élevés).

b) *Faibles populations*

Comme le démontrera la lecture des résultats du sondage, on a tenté de répartir l'industrie de la musique en divers sous-groupes comme emplacement géographique, âge, activité principale, etc. Selon la distribution en question, la taille de la population échantillonnée est donc relativement petite.

Deux facteurs importants doivent être pris en compte lorsque la taille de la population est faible :

i. *Il est probable que personne de ce segment de la population n'a répondu au questionnaire.*

À titre d'exemple, d'après le tableau 1.6 sur l'activité principale de l'industrie de la musique selon la répartition géographique, personne de la région d'Edmundston ou de la Péninsule acadienne n'a indiqué l'interprétation comme activité principale. Bien que ce tableau reflète les réponses au sondage, cela ne veut pas dire qu'il est totalement certain qu'il n'y a personne dans ces régions dont l'activité principale est l'interprétation. Il y en a peut-être, mais probablement très peu, du moins pas suffisamment pour qu'une personne dont l'activité principale est le spectacle réponde.

ii. *Moins la population est nombreuse, plus la marge d'erreur est grande.*

Les intervalles à niveaux de confiance particuliers sont grands pour les populations très peu nombreuses. Dans ce sondage en particulier, il y en a plusieurs.

Par exemple, dans un échantillon de cinq répondants dans une population de 20, l'intervalle est +/- 43,5 % 95 % du temps, 36,5 % 90 % du temps et 28,5 % 80 % du temps.

Il importe de préciser que les facteurs présentés ici sont les mêmes pour *tous* les sondages de ce genre et qu'ils ne sont pas particuliers à celui-ci. Dans les industries culturelles, en particulier à l'échelle provinciale, où les populations sont souvent très petites lorsqu'elles sont réparties selon une caractéristique particulière (par exemple région, groupe d'âge, spécialité, etc.), plus l'information que l'on essaie d'obtenir est détaillée, plus la marge d'erreur est grande.

En tenant compte de ces facteurs, les personnes intéressées à l'industrie de la musique du Nouveau-Brunswick ne devraient avoir aucune difficulté à interpréter les résultats du sondage. Parfois, surtout lorsque l'échantillon du sondage est délimité selon un sous-groupe particulier, les

données devraient être utilisées *comme une tendance générale* ou *un indicateur important* des pourcentages de la population réelle.

Parfois, lorsque l'on tient compte de la population en général (c.-à-d. l'industrie dans son ensemble) ou de tous les artistes interprètes (section 4.2 *Profil des chanteurs et artistes interprètes*), les niveaux de confiance sont très élevés (p. ex. lorsqu'on parle des revenus) et par conséquent, les données reflètent la population avec exactitude.

4.1 Industrie de la musique

La première sous-section du sondage établit le profil de divers éléments de l'industrie de la musique en général. Ces éléments comprennent un profil démographique, une classification des répondants selon leurs activités primaires et secondaires, et des efforts pour évaluer le degré de spécialisation professionnelle.

4.1.1 Profil démographique

Afin de dresser le profil démographique de l'industrie, trois principaux facteurs ont été pris en compte : région géographique, âge et nombre d'années d'expérience dans l'industrie comme professionnel.

Le **tableau 1.1** montre la répartition géographique de l'industrie de la musique au Nouveau-Brunswick.

Tableau 1.1
Répartition géographique de l'industrie de la musique

Région	%
Péninsule acadienne	5,4
Campbellton	2,2
Edmundston	1,1
Fredericton	16,3
Miramichi	3,3
Moncton	52,2
Saint-Jean	16,3
St. Stephen	2,2
Woodstock	1,1
Total	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

On peut faire les observations suivantes :

- Environ la moitié des intervenants de l'industrie de la musique au Nouveau-Brunswick se trouvent dans la région de Moncton. Bien que cette concentration puisse être caractérisée comme modérée, elle est importante car le taux dépasse la part de la population provinciale que représente Moncton (selon les statistiques de 2001, Saint-Jean est la plus grande ville de la province avec une population de 69 661 habitants, suivie de Moncton avec 61 046 habitants et de Fredericton avec 47 560 habitants).

- Puisque la proportion des professionnels de l'industrie de la musique de Moncton dépasse sa part de la population, on peut supposer que les musiciens et les professionnels de l'industrie de la musique de l'extérieur de Moncton sont attirés dans la région pour développer leurs intérêts musicaux.
- Les villes de Fredericton et de Saint-Jean comptent chacune un peu plus de 16 % de la population oeuvrant au sein de l'industrie de la musique.
- Près de 85 % des intervenants de l'industrie de la musique se trouvent dans les trois principaux centres urbains de la province.
- Les régions à l'extérieur des principaux centres urbains comptent environ 15 % des intervenants de l'industrie, dont 5,4 % dans la Péninsule acadienne, 3,3 % à Miramichi, 2,2 % à St. Stephen et Campbellton, et un peu plus de 1 % à Edmundston et à Woodstock.

Le **tableau 1.2** présente la répartition par âge de l'industrie de la musique.

Tableau 1.2
Répartition par âge de l'industrie de la musique (en %)

Âge	%
Moins de 20 ans	4,3
de 20 à 30 ans	28,3
de 31 à 40 ans	23,9
de 41 à 50 ans	31,5
de 51 à 60 ans	8,7
plus de 60 ans	3,3
Total	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

- Il semble exister un bon équilibre entre les particuliers dans les divers groupes d'âge : 28,3 % de la population se trouve dans le groupe d'âge de 20 et 30 ans, 23,9 % dans le groupe d'âge de 31 à 40 ans, 31,5 % dans le groupe d'âge de 41 à 50 ans, et 12 % ont plus de 50 ans. Toutefois, la proportion des moins de 20 ans dans l'industrie semble être faible, à 4,3 %.
- Quelques facteurs peuvent expliquer le faible pourcentage des moins de 20 ans, y compris le fait que les artistes interprètes de moins de 20 ans, bien qu'ils soient peut-être très actifs au sein de l'industrie, peuvent ne pas être actifs depuis très longtemps au niveau professionnel. Ils étaient peut-être moins au courant que ceux qui possèdent plus d'expérience ou ils étaient peut-être moins portés à répondre au sondage.

Le **tableau 1.3** présente l'industrie de la musique selon les années d'expérience au niveau professionnel. D'après le tableau, on peut faire les observations suivantes :

- Près de 73 % des intervenants de l'industrie possèdent six années d'expérience comme professionnels et près de 50 % ont plus de dix années d'expérience.
- Plus de 27 % des intervenants de l'industrie ont moins de cinq ans d'expérience.

- Le nombre d'années d'expérience indiqué par les répondants semble être réparti également dans toutes les catégories. Toutefois, les nouveaux venus sont peu nombreux (3,3 % ayant moins d'une année d'expérience et 9,8 % ayant une ou deux années d'expérience). Tout comme pour la répartition par âge, il est fort possible que des particuliers comptant moins de deux ans d'expérience ne figurent pas encore sur les listes de l'industrie et qu'ils n'ont pas été invités à participer au sondage.
- Toutefois, les données pourraient aussi indiquer un problème réel au sein de l'industrie, notamment que les jeunes ne sont pas incités à poursuivre une carrière en musique dans la province, peut-être en raison d'un manque d'occasions.

Tableau 1.3
Années d'expérience dans l'industrie de la musique (en %)

Années d'expérience	%
moins de 1	3,3
de 1 à 2	9,8
de 3 à 5	14,1
de 6 à 10	25
de 11 à 20	22,8
plus de 20	25
Total	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

Le **tableau 1.4** montre la répartition géographique de l'industrie de la musique selon le nombre d'années d'expérience.

- Il est intéressant de noter que la plupart des particuliers comptant moins de cinq années d'expérience demeurent dans un des trois principaux centres urbains de Moncton, Saint-Jean et Fredericton.
- Presque tous les répondants des régions (à l'extérieur des trois centres urbains) possèdent au moins six années d'expérience dans l'industrie.

Tableau 1.4
Répartition géographique de l'industrie de la musique selon les années d'expérience (en %)

Région	Années d'expérience						Total
	moins de 1	de 1 à 2	de 3 à 5	de 6 à 10	de 11 à 20	plus de 20	
Pén. acad.	0	0	0	13	4,8	4,3	5,4
Campbellton	0	0	0	4,3	4,8	0	2,2
Edmundston	0	0	0	4,3	0	0	1,1
Fredericton	33,3	22,2	15,4	8,7	19	17,4	16,3
Miramichi	0	0	7,7	4,3	0	4,3	3,3
Moncton	33,3	44,4	61,5	47,8	61,9	47,8	52,2
Saint-Jean	33,3	33,3	15,4	13	9,5	17,4	16,3
St. Stephen	0	0	0	4,3	0	4,3	2,2
Woodstock	0	0	0	0	0	4,3	1,1
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

La dernière remarque peut s'expliquer par le fait que les particuliers des régions qui s'intéressent à un travail professionnel dans le domaine de la musique déménagent dans un des trois centres urbains pour entreprendre leurs carrières. Après une période d'environ cinq ans, certains retournent dans leur région, trouvant souvent d'autres moyens de poursuivre leurs carrières.

→ Cette tendance laisse supposer que l'activité musicale est de plus en plus concentrée dans les centres urbains. Évidemment, seules d'autres études pourront permettre de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse.

4.1.2 Activités principales et secondaires

La présente sous-section porte sur les activités principales et secondaires des entreprises et des particuliers professionnels dans l'industrie de la musique du Nouveau-Brunswick. Afin de bien interpréter les données suivantes, il importe de comprendre comment les participants devaient répondre aux questions concernant le ou les rôles qu'ils jouent dans l'industrie.

Pour plus d'information sur les activités principales et secondaires, y compris le choix de cette approche dans le contexte de l'industrie de la musique du Nouveau-Brunswick, se reporter au paragraphe 2.3.3 *Professions par rapport aux activités*.

Dès le début du sondage, les répondants devaient indiquer ce qu'ils considéraient être leur principale activité en musique et en enregistrement sonore. Ils devaient choisir une seule activité principale qui n'était pas nécessairement celle à laquelle ils consacraient la majeure partie de leur temps.

Les répondants devaient aussi préciser les autres activités auxquelles ils participaient à l'échelle professionnelle. Ces autres activités sont considérées comme des activités secondaires. Les répondants pouvaient choisir plus d'une activité secondaire, en indiquant le temps qu'ils consacraient à chacune (y compris leur activité principale). À noter que les pourcentages de temps pour chaque activité sont proportionnels au temps total consacré aux *activités liées à la musique* et non aux *activités liées au travail*.

Le **tableau 1.5** montre l'industrie de la musique au Nouveau-Brunswick selon l'activité principale. Le tableau nous permet de faire les constatations suivantes :

- Aucune des 92 personnes ayant répondu au sondage n'a choisi le booking de spectacles, le lancement d'albums (maison de disques), l'ingénierie du son ou la fabrication d'albums comme son activité principale.
- Cette dernière constatation est importante. Selon le sondage, personne dans la province ne s'occupe de signer des contrats avec les artistes interprètes et de planifier leurs carrières.
- De plus, personne dans la province n'organise des tournées pour les artistes interprètes. Ce fait démontre un défi important pour les artistes qui veulent gagner leur vie, obtenir une exposition ou promouvoir un nouvel album dans le cadre d'une tournée.
- Ceux dont l'activité principale était l'interprétation⁵ représentent 66,8 % des répondants. Avec les auteurs-compositeurs (21,2 %), les artistes musicaux représentent un taux combiné de 88 % de la population.
- Ceux dont l'activité principale comprenait l'enregistrement d'albums (studios) représentaient 2,5 % de l'industrie.
- Seulement 1,8 % de la population a indiqué la représentation d'artistes comme son activité principale. Ce taux est relativement faible, surtout si nous considérons que ces particuliers

⁵ Dans le présent rapport, l'expression « exécutants » désigne les chanteurs et les musiciens; l'expression « artistes musicaux » désigne les exécutants et les auteurs-compositeurs; l'expression « autres professionnels » ou simplement « professionnels » désigne toutes les activités autres que le chant et l'interprétation (représentation d'artistes, booking de spectacles, lancement d'albums, etc.).

ne gèrent pas nécessairement la carrière d'artistes à temps plein. Ce pourcentage suppose le besoin d'autres professionnels dans la province pour gérer les carrières.

- Les autres activités principales comprennent la distribution d'albums (0,1 %), la production d'albums (0,8 %), l'enseignement de la musique (1,1 %), la promotion de spectacles (1,8 %) et l'édition de musique (0,4 %).
- 2,9 % des répondants oeuvrant dans le domaine de la musique ont indiqué que leur activité principale était à l'extérieur de l'industrie de la musique *selon la définition de la présente étude* (se reporter au paragraphe 2.3.1 *Définition de l'industrie de la musique*), par exemple réalisation et production de vidéos de musique, travail dans le secteur radiophonique, vente au détail, etc.

Tableau 1.5
Activité principale de l'industrie de la musique (en %)

Activité principale	%
Composition de chansons	21,2
Interprétation	66,8
Représentation d'artistes	1,8
Booking de spectacles	0
Lancement d'albums	0
Enregistrement d'album	2,5
Distribution d'albums	0,1
Production d'albums	0,8
Ingénieur du son	0
Technicien du son	0,7
Enseignement de la musique	1,1
Promotion de spectacles	1,8
Édition de musique	0,4
Fabrication d'albums	0
Autre	2,9
Total	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

Les données présentées au **tableau 1.5** nous permettent de conclure ce qui suit :

- a) Un grand nombre d'artistes musicaux travaillent dans la province;
- b) Ces artistes ont peu de difficulté à trouver les ressources et les personnes qualifiées pour enregistrer leurs produits musicaux⁶;
- c) Très peu de personnes (s'il en est) dans la province s'occupent du lancement de ces produits;

⁶ Grâce aux possibilités de financement comme Initiative sonore Nouveau-Brunswick, un programme du Secrétariat à la Culture et au Sport, il semble y avoir des ressources dans la province pour enregistrer ces produits de manière professionnelle. Du moins, on ne peut pas dire que le principal facteur qui retarde le développement de l'industrie est le manque de ressources financières destinées à l'enregistrement de produits musicaux. Ce sujet sera traité plus loin dans le rapport.

- d) Très peu de personnes (s'il en est) dans la province s'occupent du booking de spectacles;
- e) Très peu de personnes dans la province s'occupent de gérer les carrières de ces artistes au niveau professionnel.

Le **tableau 1.6** indique les activités principales des répondants, selon l'endroit où ils demeurent dans la province.

- Tous les répondants dont l'activité principale était la distribution d'albums (qui, dans ce cas, correspond à un distributeur) se trouvent dans la Péninsule acadienne. La présence de ce distributeur est, sans aucun doute, une excellente ressource pour les particuliers qui veulent promouvoir leurs produits musicaux dans les magasins.
- Il importe toutefois de mentionner que le seul distributeur de la province se spécialise dans les enregistrements musicaux en français, surtout ceux d'artistes acadiens. Il pourrait donc être difficile pour les autres artistes, notamment les instrumentistes et les artistes anglophones d'obtenir un service de distribution dans la province.
- Les studios d'enregistrement se trouvent dans les trois centres urbains de la province et à Miramichi, avec une grande concentration dans la région de Moncton.
- Les promoteurs de spectacles se trouvent dans les régions de Fredericton et de Moncton. Un promoteur de spectacles est situé dans la région de St. Stephen.
- Ceux dont les principales activités comprennent la composition de chansons et l'interprétation sont répartis dans la province, avec de fortes concentrations à Moncton (56,8 % des artistes interprètes et 57,1 % des auteurs-compositeurs), à Fredericton (20,5 % et 7,1 %, respectivement) et à Saint-Jean (13,6 % et 14,3 % respectivement).
- La Péninsule acadienne compte une très grande proportion d'auteurs-compositeurs, de producteurs d'album et de techniciens du son, vu sa taille et son importance dans les autres catégories (14,3 %, 50 % et 50 % respectivement).
- Les particuliers qui représentent des artistes se trouvent à Moncton (60 %) et à Saint-Jean (40 %) exclusivement.

Tableau 1.6
Activité principale et répartition géographique de l'industrie de la musique (en %)

Activité principale	Péninsule acadienne	Campbellton	Edmundston	Fredericton	Miramichi	Moncton	Saint-Jean	St. Stephen	Woodstock	Total
Composition de chansons	14,3	0	7,1	7,1	0	57,1	14,3	0	0	100
Interprétation	0	4,5	0	20,5	2,3	56,8	13,6	2,3	0	100
Représentation d'artistes	0	0	0	0	0	60	40	0	0	100
Enregistrement d'albums	0	0	0	14,3	14,3	42,9	28,6	0	0	100
Distribution d'albums	100	0	0	0	0	0	0	0	0	100
Production d'albums	50	0	0	50	0	0	0	0	0	100
Technicien du son	50	0	0	0	0	50	0	0	0	100
Enseignement de la musique	0	0	0	33,3	33,3	33,3	0	0	0	100
Promotion de spectacles	0	0	0	40	0	40	0	20	0	100
Édition de musique	0	0	0	0	0	0	0	0	100	100
Autre	0	0	0	0	0	62,5	37,5	0	0	100
Total	5,4	2,2	1,1	16,3	3,3	52,2	16,3	2,2	1,1	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

Le **tableau 1.7** indique les activités principales de l'industrie de la musique selon les années d'expérience professionnelle. Il nous permet de faire les constatations suivantes :

- Près des deux tiers des répondants dont l'activité principale est la composition de chansons possèdent plus de six années d'expérience dans l'industrie.
- Les artistes interprètes semblent bien répartis pour ce qui est de l'expérience; 25 % des répondants ayant indiqué l'interprétation comme leur principale activité comptent plus de vingt années d'expérience.
- Presque tous les répondants dont l'activité principale est la représentation d'artistes sont relativement nouveaux; ils possèdent seulement une ou deux années d'expérience.
- Tous ceux dont l'activité principale est l'enregistrement d'albums ont indiqué qu'ils possédaient au moins six années d'expérience. La plupart des membres de ce groupe (42,9 %) possèdent de six à dix années d'expérience, le début de cette expérience correspondant à peu près au moment où le gouvernement (Secrétariat à la Culture et au Sport) a commencé à appuyer les studios d'enregistrement.

Tableau 1.7
Activité principale selon les années d'expérience dans l'industrie de la musique (en %)

Activité principale	Années d'expérience						Total
	moins de 1	de 1 à 2 ans	de 3 à 5 ans	de 6 à 10 ans	de 11 à 20 ans	plus de 20	
Composition de chansons	7,1	7,1	21,4	21,4	35,7	7,1	100
Interprétation	4,5	4,5	18,2	25	22,7	25	100
Représentation d'artistes	0	80	0	0	20	0	100
Enregistrement d'albums	0	0	0	42,9	28,6	28,6	100
Distribution d'albums	0	0	0	100	0	0	100
Production d'albums	0	0	0	50	0	50	100
Technicien du son	0	50	0	0	50	0	100
Enseignement de la musique	0	0	0	0	0	100	100
Promotion de spectacles	0	20	0	40	0	40	100
Édition de musique	0	0	0	0	0	100	100
Autre	0	0	25	25	25	25	100
Total	3,3	9,8	14,1	25	22,8	25	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

Le **tableau 1.8** indique l'activité principale des professionnels de l'industrie de la musique selon les activités secondaires (les répondants pouvaient choisir plus d'une activité secondaire, ce qui explique pourquoi le total des rangées et des colonnes est supérieur à 100 %).

Le tableau se lit comme suit : 85,7 % des répondants qui ont indiqué la composition de chansons comme leur activité principale ont aussi indiqué l'interprétation comme une de leurs activités secondaires; 7,1 % de ceux qui ont indiqué la composition de chansons comme leur activité principale ont aussi indiqué la représentation d'artistes comme une de leurs activités secondaires, etc.

Le tableau est particulièrement intéressant car il démontre la polyvalence des professionnels de l'industrie de la musique du Nouveau-Brunswick. Évidemment, l'aspect négatif de cette versatilité est qu'elle empêche les particuliers de se spécialiser dans un domaine particulier⁷.

Après avoir analysé le tableau, on peut conclure que les limites traditionnelles entre les rôles individuels que l'on peut s'attendre à trouver dans une industrie de la musique développée, où les artistes interprètes se produisent, les représentants d'artistes gèrent et les organisateurs de spectacles réservent des spectacles, ne s'appliquent pas au Nouveau-Brunswick.

Par comparaison, le tableau démontre comment, en raison d'un manque de professionnels dévoués, qualifiés et expérimentés dans la province, les particuliers doivent faire un peu de tout.

⁷ Souvent, certaines personnes choisissent de fournir une gamme de services, par nécessité.

Tableau 1.8
Activités secondaires de l'industrie de la musique selon l'activité principale (%)

Activité principale	Activité secondaire															
	Composition de chansons	Interprétation	Représentation d'artistes	Booking de spectacles	Lancement d'albums	Enregistrement d'albums	Distribution d'albums	Production d'albums	Conception d'album	Technicien du son	Enseignement de la musique	Promotion de spectacles	Édition de musique	Fabrication d'albums	Autre 1	Autre 2
Composition de chansons	s.o.	85,7	7,1	14,3	14,3	42,9	21,4	21,4	7,1	7,1	7,1	7,1	0	0	7,1	0
Interprétation	59,1	s.o.	13,6	25	15,9	43,2	11,4	22,7	9,1	15,9	25	11,4	4,5	2,3	0	0
Représentation d'artistes	0	20	s.o.	60	20	20	0	0	0	0	0	40	0	0	0	0
Booking de spectacles	0	0	0	s.o.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lancement d'albums	0	0	0	0	s.o.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Enregistrement d'albums	57,1	57,1	0	0	0	s.o.	0	57,1	85,7	42,9	14,3	0	0	0	0	0
Distribution d'albums	0	0	0	0	0	0	s.o.	0	0	0	0	0	0	0	100	0
Production d'albums	0	50	50	50	50	50	0	s.o.	50	0	0	0	50	0	0	0
Ingénieur du son	0	0	0	0	0	0	0	0	s.o.	0	0	0	0	0	0	0
Technicien du son	50	0	0	0	0	50	0	0	100	s.o.	0	0	0	0	50	0
Enseignement de la musique	0	100	0	0	0	0	0	0	0	0	s.o.	0	0	0	0	0
Promotion de spectacles	0	0	20	20	20	0	0	0	0	0	0	s.o.	20	0	40	40
Édition de musique	100	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	s.o.	0	0	0
Fabrication d'albums	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	s.o.	0	0
Autre	12,5	37,5	12,5	25	12,5	0	0	12,5	0	0	25	12,5	0	0	75	12,5
Total	51,1	75	16,3	21,7	14,1	38	9,8	21,7	15,2	14,1	19,6	14,1	5,4	1,1	12	3,3

Source : EEC Canada, 2003-2004

Voici quelques constatations qu'il importe de mentionner :

- 85,7 % des auteurs-compositeurs et tous les enseignants de musique font de la musique comme une de leurs activités secondaires.
- Un peu plus de 40 % de ceux qui ont indiqué la composition de chansons et l'interprétation comme leur principale activité ont mentionné l'enregistrement d'albums comme une de leurs activités secondaires.
- Soixante pour cent des gérants d'artistes participent aussi au booking de spectacles.
- Vingt-cinq pour cent des artistes interprètes enseignent la musique comme travail d'appoint.
- Les particuliers qui participent surtout à l'enregistrement d'albums ont aussi tendance à participer à une vaste gamme d'activités secondaires, y compris la composition de chansons, l'interprétation, la production et la conception de musique, en plus de travailler comme technicien du son.

→ Aucun répondant n'a indiqué le lancement d'albums comme une activité principale, mais les auteurs-compositeurs, artistes interprètes, gérants d'artistes, producteurs et promoteurs de spectacles ont tous indiqué, à divers niveaux, une participation à l'activité.

Enfin, le **tableau 1.9** indique le degré d'intervention des artistes musicaux et des autres professionnels dans une gamme variée d'activités.

On peut faire les constatations suivantes :

- 38,2 % des professionnels interprètent la musique à l'échelle professionnelle. Pour 20,6 % des professionnels, la composition de musique est une source de revenus.
- Même si personne n'a indiqué le booking de spectacles comme une activité principale, 22,4 % des artistes musicaux et 20,6 % d'autres professionnels effectuent eux-mêmes des réservations.
- Le lancement d'albums est plus courant chez les artistes musicaux (tout comme le booking de spectacles) que chez d'autres professionnels, 15,5 % et 11,8 % respectivement.
- 13 % des artistes musicaux distribuent leurs albums, comparativement à 2,9 % des autres professionnels. À part l'unique distributeur de la province, toute autre distribution est faite par les auteurs-compositeurs et artistes interprètes.

Tableau 1.9
Étendue des activités (%)

Activités	Auteurs-compositeurs et artistes interprètes	Autres professionnels
Composition de chansons	69	20,6
Interprétation	96,6	38,2
Représentation d'artistes	12,1	23,5
Booking de spectacles	22,4	20,6
Lancement d'albums	15,5	11,8
Enregistrement d'albums	43,1	29,4
Distribution d'albums	13,8	2,9
Production d'albums	22,4	20,6
Ingénieur du son	8,6	26,5
Technicien du son	13,8	14,7
Enseignement de la musique	20,7	17,6
Promotion de spectacles	10,3	20,6
Édition de musique	3,4	8,8
Fabrication d'albums	1,7	0,0

Source : EEC Canada, 2003-2004

4.1.3 Degré de spécialisation

Le degré de spécialisation relatif peut être un indicateur utile pour déterminer le niveau de maturité d'une industrie donnée. On peut s'attendre à ce que la spécialisation augmente à mesure que l'industrie se développe. Plus une industrie est développée, plus est élevé le nombre d'intervenants à qui on demande un service particulier pour lequel ils ont acquis une expertise. Par comparaison, moins une industrie est développée, plus les intervenants doivent assumer plusieurs fonctions pour compenser le manque d'expertise disponible. Ce cumul de fonctions empêche les intervenants de se concentrer sur un secteur, d'accroître leurs compétences et leurs connaissances, et de développer une plus grande base pour un réseau.

Afin de déterminer le niveau de spécialisation, un indice a été calculé. Il tient compte du nombre d'activités secondaires auxquelles participent les intervenants par rapport à leur activité principale. La lecture de l'indice est simple, plus la cote est élevée (maximum de 100), plus le degré de spécialisation est grand; moins la cote est élevée, moins l'intervenant est spécialisé, ce qui indique la tendance à exercer diverses activités au sein de l'industrie de la musique.

Le **tableau 1.9** indique les indices de spécialisation de l'industrie de la musique selon l'activité principale du répondant. Nous avons constaté ce qui suit :

- Avec une cote de 70, le plus haut niveau de spécialisation semble être celui de promoteur de spectacles. En effet, ce groupe est très peu porté à exercer des activités secondaires (se reporter aussi au **tableau 1.8**).

Tableau 1.9
Degré de spécialisation de l'industrie de la musique selon l'activité principale

Activité principale	Indice de spécialisation
Composition de chansons	38
Interprétation	44
Représentation d'artistes	59
Booking de spectacles	s.o.
Lancement d'albums	s.o.
Enregistrement d'albums	30
Distribution d'albums	50
Production d'albums	25
Ingénieur du son	s.o.
Technicien du son	29
Enseignement de la musique	50
Promotion de spectacles	70
Édition de musique	33
Fabrication d'albums	s.o.
Total	44

Source : EEC Canada, 2003-2004

- Les groupes moins spécialisés sont ceux associés aux activités ayant trait à leur besoin de connaître les aspects plus techniques de l'enregistrement sonore et de la reproduction tels que l'enregistrement d'albums (30), la production d'albums (25) et la technique du son (29).

→ Les particuliers participant à la plupart des autres activités ont des taux de spécialisation allant de modérés à faibles, y compris auteurs-compositeurs (38), artistes interprètes (44), enseignants de musique (50) et éditeurs (33). Quant aux gérants d'artistes, ils ont indiqué un degré de spécialisation un peu plus élevé (59).

Le **tableau 1.10** montre le même indice selon l'emplacement géographique. Dans une certaine mesure, on peut constater que la spécialisation augmente (c'est-à-dire que les personnes sont plus spécialisées) dans les zones urbaines.

→ Les centres urbains comme Saint-Jean (60), Fredericton (50) et Moncton (39) semblent avoir des indices plus élevés que ceux des plus petites régions comme la Péninsule acadienne (32), Edmundston (20), Woodstock (33) et Campbellton (38).

→ Les régions de Miramichi et de St. Stephen (avec 57 chacun) font exceptions à la règle.

Tableau 1.10
Degré de spécialisation de l'industrie de la musique selon la répartition géographique

Répartition géographique	Indice de spécialisation
Péninsule acadienne	32
Campbellton	38
Edmundston	20
Fredericton	50
Miramichi	57
Moncton	39
Saint-Jean	60
St. Stephen	57
Woodstock	33
Total	44

Source : EEC Canada, 2003-2004

4.2 Profil des chanteurs et artistes interprètes

Dans la section précédente, nous avons analysé divers éléments de l'industrie de la musique dans son ensemble. La présente section porte exclusivement sur les particuliers pour qui l'interprétation est une activité principale ou secondaire.

Le profil couvre les éléments suivants : profil démographique, classification des répondants selon leurs activités principales et secondaires, mesure de la spécialisation professionnelle, formation, classifications des interprètes selon le type de spectacle, s'ils ont ou non un contrat avec une maison de disques, s'ils ont un gérant, s'ils effectuent des tournées ainsi que des enregistrements et ventes à l'unité.

4.2.1 Profil démographique

Le **tableau 2.1** montre la répartition géographique des artistes interprètes au Nouveau-Brunswick. Il nous permet de faire les constatations suivantes :

- La région de Moncton enregistre la plus forte concentration d'artistes interprètes dans la province, soit de 55,1 %.
- Un peu plus de 30 % des artistes interprètes de la province demeurent dans les deux autres centres urbains, soit Fredericton (17,4 %) et Saint-Jean (13 %). Plus de 85 % de tous les artistes interprètes demeurent dans les trois régions urbaines.
- À l'extérieur des zones urbaines, les artistes interprètes se trouvent un peu partout dans la province : Miramichi (4,3 %), région de Campbellton et Péninsule acadienne (2,9 % chacun), et régions d'Edmundston, de St. Stephen et de Woodstock (1,4 % chacun).

Tableau 2.1
Répartition géographique des artistes interprètes

Région	%
Pén. acad.	2,9
Campbellton	2,9
Edmundston	1,4
Fredericton	17,4
Miramichi	4,3
Moncton	55,1
Saint-Jean	13
St. Stephen	1,4
Woodstock	1,4
Total	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

Le **tableau 2.2** indique la répartition des artistes interprètes par groupe d'âge.

- Comme pour l'ensemble de l'industrie de la musique, il semble y avoir un excellent équilibre entre les particuliers dans tous les groupes d'âge; 31,9 % des artistes interprètes ont

entre 20 et 30 ans, 21,7 % ont entre 31 et 40 ans, 24,6 % ont entre 41 et 50 ans, et 15,9 % ont plus de 50 ans.

→ La proportion de l'industrie ayant moins de 20 ans semble être faible, à 5,8 %.

Tableau 2.2
Répartition des chanteurs et artistes interprètes par groupe d'âge

Âge	%
moins de 20 ans	5,8
de 20 à 30	31,9
de 31 à 40	21,7
de 41 à 50	24,6
de 51 à 60	11,6
plus de 60 ans	4,3
Total	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

Le **tableau 2.3** indique les artistes interprètes quant à leur expérience. Il nous permet de faire les constatations suivantes :

→ 72,5 % des intervenants de l'industrie de la musique ont plus de six ans d'expérience, près de 50 % ayant plus de dix ans d'expérience.

→ 27,5 % des intervenants de l'industrie ont moins de cinq ans d'expérience.

→ Comme pour l'ensemble de l'industrie, la proportion de répondants ayant moins d'une année d'expérience semble faible. Il est possible que les particuliers comptant moins d'une année d'expérience ne soient pas encore sur les listes de l'industrie et qu'ils n'aient donc pas été invités à répondre au sondage. Il se peut aussi qu'il y ait peu de personnes possédant moins d'une année d'expérience. Évidemment, l'explication pourrait comprendre une combinaison de ces deux facteurs.

Tableau 2.3
Années d'expérience des chanteurs et artistes interprètes

Années	Nombre	%
moins de 1	3	4,3
de 1 à 2	4	5,8
de 3 à 5	12	17,4
de 6 à 10	16	23,2
de 11 à 20	16	23,2
plus de 20	18	26,1
Total	69	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

4.2.2 Activités principales et secondaires

Le **tableau 2.4** indique la répartition en pourcentage des particuliers dans la province qui incluent l'interprétation comme leur activité principale ou secondaire, selon leur activité principale. Le tableau nous permet de faire les constatations suivantes :

- La plupart des artistes interprètes dans la province (63,8 %) ont indiqué l'interprétation comme leur activité principale.
- La composition de chansons était l'activité principale du deuxième groupe en importance (17,4 %).
- D'autres activités comprenaient l'enregistrement d'albums (5,8 %) et l'enseignement de la musique (4,3 %) tandis que la représentation d'artistes, la production d'albums et l'édition de musique représentaient chacune seulement 1,4 % de la population.

Tableau 2.4
Activité principale des chanteurs et artistes interprètes

Activité principale	% du tableau
Composition de chansons	17,4
Interprétation	63,8
Représentation d'artistes	1,4
Booking de spectacles	0
Lancement d'albums	0
Enregistrement d'albums	5,8
Distribution d'albums	0
Production d'albums	1,4
Ingénieur du son	0
Technicien du son	0
Enseignement de la musique	4,3
Promotion de spectacles	0
Édition de musique	1,4
Fabrication d'albums	0
Autre	4,3
Total	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

Le **tableau 2.5** indique la popularité des activités secondaires des artistes interprètes dans la province. Il nous permet de faire les constatations suivantes :

- De loin, l'activité secondaire la plus courante est la composition de chansons, 62,3 % des artistes interprètes participant à cette activité. Le lien entre les deux activités semble évident.
- Fait peut-être encore plus étonnant, 40 % des artistes interprètes ont indiqué l'enregistrement d'albums comme une de leurs activités secondaires. Le taux élevé d'enregistrements parmi les artistes interprètes peut être attribuable à son accessibilité de plus en plus accrue, grâce aux innovations technologiques. En effet, un musicien aujourd'hui a besoin de rien d'autre qu'un bon micro et un ordinateur personnel pour effectuer l'enregistrement, les arrangements

et le mixage des produits musicaux de bonne qualité (ne pas confondre une bonne qualité avec la qualité professionnelle).

- 11,6 % des artistes interprètes ont indiqué l'interprétation comme leur activité exclusive dans l'industrie de la musique.

Tableau 2.5
Activités secondaires des chanteurs et artistes interprètes

Activité secondaire	% des artistes interprètes
Composition de chansons	62,3
Interprétation seulement	11,6
Représentation d'artistes	13
Booking de spectacles	21,7
Lancement d'albums	14,5
Enregistrement d'albums	40,6
Distribution d'albums	11,6
Production d'albums	23,2
Ingénieur du son	11,6
Technicien du son	13
Enseignement de la musique	23,2
Promotion de spectacles	11,6
Édition de musique	4,3
Fabrication d'albums	1,4

Source : EEC Canada, 2003-2004

Le **tableau 2.6** donne un aperçu plus détaillé des activités secondaires des artistes interprètes dans l'industrie. Il nous permet de faire les constatations suivantes :

- 13,6 % pour qui l'interprétation est une activité principale ont indiqué la représentation d'artistes comme une de leurs activités secondaires. La seule autre catégorie professionnelle qui fait la représentation d'artistes est celle des auteurs-compositeurs, dont 8,3 % disent le faire à l'échelle professionnelle.
- Tous les gérants d'artistes participant à l'interprétation ont indiqué le booking et la promotion de spectacles comme des activités secondaires.
- 59,1 % des artistes interprètes ont indiqué la composition de chansons comme une activité secondaire. D'autres activités secondaires populaires, parmi ceux dont l'interprétation est l'activité principale, comprennent le booking de spectacles (25 %), l'enregistrement d'albums (43,2 %), l'enseignement de la musique (25 %), la production d'albums (22,7 %) et la distribution d'albums (11,4 %).
- Une autre profession qui exerce une vaste gamme d'activités secondaires est l'enregistrement sonore. En effet, 75 % des professionnels de l'enregistrement sonore ont indiqué la composition de chansons ainsi que la conception et la production d'albums comme des activités secondaires. Cinquante pour cent des professionnels de l'enregistrement sonore ont indiqué travailler comme techniciens du son également.

Tableau 2.6
Activités secondaires des artistes interprètes selon l'activité primaire (en %)

Activité primaire	Activités secondaires														
	Composition de chansons	Interprétation	Représentation d'artistes	Booking de spectacles	Lancement d'albums	Enregistrement d'albums	Distribution d'albums	Production d'albums	Conception d'albums	Technicien du son	Enseignement de la musique	Promotion de spectacles	Édition de musique	Fabrication d'albums	Autre
Composition de chansons	s.o.	100	8,3	16,7	16,7	41,7	25	16,7	0	0	8,3	8,3	0	0	8,3
Interprétation	59,1	s.o.	13,6	25	15,9	43,2	11,4	22,7	9,1	15,9	25	11,4	4,5	2,3	0
Représentation d'artistes	0	100	s.o.	100	0	0	0	0	0	0	0	100	0	0	0
Booking de spectacles	0	0	0	s.o.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lancement d'albums	0	0	0	0	s.o.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Enregistrement d'albums	75	100	0	0	0	s.o.	0	75	75	50	0	0	0	0	0
Distribution d'albums	0	0	0	0	0	0	s.o.	0	0	0	0	0	0	0	0
Production d'albums	0	100	0	0	0	0	0	s.o.	100	0	0	0	0	0	0
Ingénieur du son	0	0	0	0	0	0	0	0	s.o.	0	0	0	0	0	0
Technicien du son	0	0	0	0	0	0	0	0	0	s.o.	0	0	0	0	0
Enseignement de la musique	0	100	0	0	0	0	0	0	0	0	s.o.	0	0	0	0
Promotion de spectacles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	s.o.	0	0	0
Édition de musique	100	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	s.o.	0	0
Fabrication d'albums	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	s.o.	0
Total	62,3	100	13	21,7	14,5	40,6	11,6	23,2	11,6	13	23,2	11,6	4,3	1,4	2,9

Source : EEC Canada, 2003-2004

4.2.3 Degré de spécialisation

Comme il est expliqué au paragraphe 4.1.3, un indice de spécialisation a été calculé afin de déterminer le degré de spécialisation des professionnels de l'industrie dans l'activité primaire qu'ils ont indiquée. Cet indice tient compte du nombre d'activités secondaires des intervenants par rapport à leur activité principale. Plus la cote est élevée (maximum de 100), plus la spécialisation est grande; moins la cote est élevée, moins l'intervenant est spécialisé, ce qui indique la tendance à participer simultanément à plusieurs activités au sein de l'industrie de la musique.

Le **tableau 2.7** fournit les indices de spécialisation des artistes interprètes de l'industrie de la musique selon l'activité principale du répondant. Il nous permet de faire les constatations suivantes :

- Les enseignants de musique possèdent le plus haut niveau de spécialisation, avec un indice de 50 seulement.
- Ceux qui ont choisi l'interprétation comme leur activité principale forment le deuxième groupe plus spécialisé avec une cote de 44. Malgré cette deuxième cote plus élevée, l'indice suggère que les artistes interprètes ont tendance à participer à une vaste gamme d'activités.

Ultimement, les artistes interprètes ne peuvent pas se concentrer sur le plein développement de leur talent.

- Les gérants d'artistes ont indiqué de très faibles niveaux de spécialisation (25), ce qui laisse supposer qu'ils doivent offrir une vaste gamme de services à leurs clients.
- L'enregistrement d'albums (23) est une autre activité comportant de faibles niveaux de spécialisation. Comme il a déjà été mentionné, vu l'absence générale d'une infrastructure qualifiée et désignée, ceux qui s'occupent d'artistes interprètes sont aussi en mesure d'offrir de nombreux services aux clients.
- Ensemble, tous les particuliers qui font de l'interprétation ont démontré des niveaux de spécialisation relativement faibles (40). Cette cote était un peu inférieure à celle enregistrée pour l'ensemble de l'industrie (44).

Tableau 2.7
Degré de spécialisation des artistes interprètes selon l'activité primaire

Activité principale	Index de spécialisation
Composition de chansons	34
Interprétation	44
Représentation d'artistes	25
Booking de spectacles	s.o.
Lancement d'albums	s.o.
Enregistrement d'albums	23
Distribution d'albums	s.o.
Production d'albums	33
Ingénieur du son	s.o.
Technicien du son	s.o.
Enseignement de la musique	50
Promotion de spectacles	s.o.
Édition de musique	33
Fabrication d'albums	s.o.
Total	40

Source : EEC Canada, 2003-2004

L'indice de spécialisation a été calculé selon l'origine géographique de l'artiste interprète. Les résultats sont présentés ci-dessous au **tableau 2.8**. Il est particulièrement intéressant de noter ce qui suit :

- Comme pour l'ensemble de l'industrie (se reporter au **tableau 1.10**), des degrés de spécialisation plus élevés ont été enregistrés dans les secteurs urbains, Miramichi venant en tête (57), suivi de Saint-Jean (55) et de Fredericton (42). Toutefois, Moncton était une exception à la règle avec une cote de 37 seulement ce qui correspond à trois points en dessous de la moyenne provinciale.
- Les indices pour les régions comme Campbellton (38), la Péninsule acadienne (33), et Woodstock (33) vont de modérés à faibles, tandis que ceux pour Edmundston (20) et

St. Stephen (14) sont très faibles, ce qui indique que les artistes interprètes de ces régions participent à plusieurs activités en même temps.

- Les faibles niveaux de spécialisation des artistes interprètes à l'extérieur des centres urbains peuvent être attribuables au besoin de ces derniers d'exercer plusieurs rôles professionnels en raison du manque d'infrastructure qualifiée et désignée. On peut s'attendre à un tel phénomène.
- Des niveaux aussi bas dans les secteurs urbains indiquent un plus grand problème à l'échelle provinciale et le besoin d'inciter les particuliers à envisager ces domaines et de les aider à acquérir la formation et les compétences nécessaires.

Tableau 2.8
Degré de spécialisation des artistes interprètes selon la répartition géographique

Répartition géographique	Indice de spécialisation
Péninsule acadienne	33
Campbellton	38
Edmundston	20
Fredericton	42
Miramichi	57
Moncton	37
Saint-Jean	55
St. Stephen	14
Woodstock	33
Total	40

Source : EEC Canada, 2003-2004

4.2.4 Formation

Les **tableaux 2.9 à 2.11** indiquent le niveau de formation musicale des artistes interprètes de l'industrie de la musique au Nouveau-Brunswick. Le **tableau 2.9** présente le groupe dans son ensemble tandis que les **tableaux 2.10 et 2.11** indiquent la population selon leur répartition géographique et le nombre d'années d'expérience respectivement. Il importe de noter qu'à part les artistes interprètes qui n'ont indiqué aucune formation musicale (autodidacte), les répondants pouvaient choisir plus d'une réponse - ce qui explique pourquoi les totaux dépassent souvent 100 %.

Les tableaux nous permettent de faire les constatations suivantes :

- La plupart (76,8 %) des artistes interprètes dans la province n'ont aucune formation.
- Parmi les autres, 23,2 % ont reçu une formation musicale, la plupart dans une école de musique privée (26,1 %), et environ la moitié ont appris la musique à l'école primaire (14,5 %), à l'école secondaire (13 %) ou au niveau postsecondaire (13 %).

Tableau 2.9
Formation musicale des artistes interprètes

Niveau	% du tableau
Autodidacte	76,8
École primaire	14,5
École secondaire	13
Niveau postsecondaire	13
École de musique privée	26,1

Source : EEC Canada, 2003-2004

- À l'extérieur des trois centres urbains de Moncton, Fredericton et Saint-Jean, les artistes interprètes n'ont reçu aucune formation musicale à l'exception de Miramichi, où les deux tiers des artistes interprètes ont indiqué avoir suivi une formation dans une école de musique privée.
- La formation des artistes interprètes aux niveaux primaire, secondaire et postsecondaire dans les régions de Moncton, Fredericton et Saint-Jean était minime, les répondants indiquant entre 8,3 % (école primaire à Fredericton) et 21,1 % (école primaire à Moncton).

Tableau 2.10
Formation musicale des artistes interprètes et répartition géographique

Niveau	Pén. acad.	Campbellton	Edmundston	Fredericton	Miramichi	Moncton	Saint-Jean	St. Stephen	Woodstock
Autodidacte	100	100	100	83,3	33,3	76,3	66,7	100	100
École primaire	0	0	0	8,3	0	21,1	11,1	0	0
École secondaire	0	0	0	16,7	0	15,8	11,1	0	0
Niveau postsecondaire	0	0	0	16,7	0	15,8	11,1	0	0
École de musique privée	0	0	0	33,3	66,7	23,7	33,3	0	0

Source : EEC Canada, 2003-2004

- Le pourcentage des artistes interprètes qui ont reçu une formation musicale augmente parmi ceux qui ont plus d'expérience dans l'industrie. En effet, les artistes interprètes qui possèdent de onze à vingt années d'expérience sont plus susceptibles d'avoir suivi une formation musicale aux niveaux primaire, secondaire et postsecondaire, que tout autre groupe d'artistes interprètes.
- Ces faibles niveaux de formation musicale des artistes interprètes professionnels, s'ils sont représentatifs de l'ensemble de la province, laissent supposer de très faibles niveaux de formation musicale à l'école primaire et secondaire dans la province.

Tableau 2.11
Formation musicale des artistes interprètes et années d'expérience

Niveau	moins de 1	de 1 à 2	de 3 à 5	de 6 à 10	de 11 à 20	plus de 20
Autodidacte	100	100	83,3	75	68,8	72,2
École primaire	0	25	0	6,3	31,3	16,7
École secondaire	0	0	0	6,3	12,5	33,3
Niveau postsecondaire	0	0	0	12,5	31,3	11,1
École de musique privée	0	25	33,3	31,3	12,5	33,3

Source : EEC Canada, 2003-2004

4.2.5 Types d'artistes interprètes

Les tableaux suivants indiquent les artistes interprètes selon le type de spectacle. Les répondants devaient préciser leur spectacle musical (solo ou duo/groupe), la langue de leur prestation ainsi que le genre musical.

Le **tableau 2.12** présente les artistes interprètes selon leur spectacle. Les répondants étaient libres de choisir solo, duo ou groupe, ou les deux, selon leur mode de prestation professionnelle. D'après le tableau, la plupart des artistes interprètes ont tendance à poursuivre plus d'une carrière musicale.

- 47,4 % des répondants ont indiqué qu'ils étaient professionnellement des artistes solo ou membres d'un duo ou d'un groupe.
- 29,8 % des répondants poursuivent leurs carrières musicales comme membres d'un duo et d'un groupe, tandis que 22,8 % ont des carrières solo.

Tableau 2.12
Spectacle des artistes interprètes (%)

Prestation comme...	%
...solo seulement	22,8
...duo ou groupe seulement	29,8
...solo et duo ou groupe	47,4
Total	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

Le **tableau 2.13** indique la langue de la prestation des artistes interprètes solo et des duos ou groupes. Il nous permet de faire les constatations suivantes :

- La plupart des artistes interprètes se produisent en anglais. En effet, 88,4 % de tous les duos et groupes ont indiqué qu'ils se produisaient en anglais. L'incidence chez les artistes interprètes solo était de 75 %.
- Environ le tiers des artistes interprètes ont indiqué que leur spectacle était en français. L'incidence était plus élevée pour les duos et les groupes (34,9 %) que pour les artistes solo (30 %).

- Un peu moins du tiers des artistes interprètes (30 % pour les duo et groupes et 27,5 % pour les artistes solo) jouent de la musique instrumentale.
- Environ 5 % des artistes interprètes se produisent dans des langues autres que le français et l'anglais.

Tableau 2.13
Langue de la prestation selon le spectacle (%)

	Langue de prestation solo			
	Français	Anglais	Autre	Instrumental
Solo	30	75	5	27,5
Duo ou groupe	34,9	88,4	4,7	30,2

Source : EEC Canada, 2003-2004

Enfin, le **tableau 2.14** présente le genre musical des artistes interprètes selon leur spectacle.

- Le genre musical le plus populaire chez les artistes interprètes solo, est la musique pop (pop, rock, alternative, hard rock), représentant 32,5 % de cette population. La musique roots (folk, blues, jazz et traditionnel) suit ce groupe de près à 30 %. L'autre groupe important est la musique country (20 %), tandis que la musique classique représentait 12,5 %, et la musique du monde et la musique chrétienne et gospel, 2,5 % chacune.
- Les genres musicaux les plus populaires chez les répondants qui ont indiqué l'interprétation en duo ou en groupe, étaient roots (45,5 %) et pop (34,1 %), suivi de loin par la musique country (11,4 %), et la musique du monde et la musique classique (4,5 % chacune).

Tableau 2.14
Genre musical d'artistes interprètes solo selon le spectacle (%)

	Genre musical						Total
	Musique pop, rock, alternative, hard rock	Musique du monde	Musique country	Musique gospel et chrétienne	Roots (folk, blues, jazz et traditionnel)	Musique classique	
Solo	32,5	2,5	20	2,5	30	12,5	100
Duo ou groupe	34,1	4,5	11,4	0	45,5	4,5	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

4.2.6 Artistes interprètes ayant un contrat avec une maison de disques

Les artistes interprètes devaient indiquer s'ils avaient actuellement un contrat avec une maison de disques. Il importe de préciser que le sondage demandait aux artistes interprètes de répondre seulement par « oui » s'ils n'étaient pas les intervenants de la maison de disques en question. Les réponses à la question ainsi que les tableaux croisés avec les autres questions sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

Le **tableau 2.15** indique le nombre d'artistes interprètes qui ont un contrat avec une maison de disques, selon le type de spectacle. On peut faire les constatations suivantes :

- Aucun des musiciens ayant indiqué qu'ils se produisaient en solo uniquement n'avaient actuellement un contrat avec une maison de disques.
- Parmi les répondants qui font partie exclusivement d'un duo ou d'un groupe, près du tiers (29,4 %) ont indiqué qu'ils avaient également un contrat avec une maison de disques. Cette catégorie représente la plus grande catégorie de musiciens ayant un contrat.
- Parmi ceux qui poursuivent une carrière solo et en duo ou en groupe, 7,4 % ont actuellement un contrat avec une maison de disques.

Tableau 2.15
Contrat avec maison de disques selon le spectacle

Type de prestation	Actuellement		
	Oui	Non	Total
Solo seulement	0	100	100
Duo ou groupe seulement	29,4	70,6	100
Solo et duo ou groupe	7,4	92,6	100
Total	12,3	87,7	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

Les **tableaux 2.16a et 2.16b** indiquent le nombre d'artistes interprètes ayant un contrat avec une maison de disques selon la langue de la prestation (**tableau 2.16a** pour artistes interprètes solo et **tableau 2.16b** pour duos ou groupes⁸). Les tableaux nous permettent de faire les constatations suivantes :

- Aucun des répondants n'étaient des artistes interprètes solo francophones qui avaient un contrat avec une maison de disques. Toutefois, 26,7 % des artistes interprètes francophones faisant partie d'un duo ou d'un groupe ont indiqué qu'ils avaient un contrat avec une maison de disques.
- Les artistes interprètes solo anglophones étaient un peu plus susceptibles d'avoir signé un contrat avec une maison de disques que leur contrepartie francophone. En effet, 6,7 % des artistes interprètes solo anglophones ont indiqué qu'ils avaient un contrat avec une maison de disques. Pour les artistes interprètes se produisant en duo ou en groupe, le taux était de 18,4 %, ce qui représentait un pourcentage plus faible que pour les duos et groupes francophones.
- Le plus haut taux d'artistes interprètes solo ayant un contrat avec une maison de disques appartiennent au groupe instrumental. Il est de 9,1 %. Parmi les instrumentalistes faisant partie d'un duo ou d'un groupe, 15,4 % ont indiqué qu'ils avaient actuellement un contrat avec une maison de disques.
- En général, les duos ou les groupes étaient d'environ trois fois plus susceptibles d'avoir un contrat avec une maison de disques que les artistes interprètes solo (16,3 % et 5 % respectivement).

⁸ Pour ces tableaux ainsi que pour tous les autres tableaux qui présentent les exécutants dans deux groupes séparés (solo et duo ou groupe), les artistes qui poursuivent une carrière solo et en duo ou groupe ont été considérés comme des particuliers distincts – un comme exécutant solo et un comme membre d'un duo ou d'un groupe. Dans le présent sondage, les variables ayant trait à la carrière solo ont été compilées séparément des variables ayant trait à la carrière en duo ou groupe et comme tel, aucun double n'a été compté.

Tableau 2.16a
Artistes interprètes solo ayant un contrat avec une maison de disques
selon la langue de la prestation

Solo	Artiste interprète ayant un contrat		
	Oui	Non	Total
Français	0	100	100
Anglais	6,7	93,3	100
Autre	0	100	100
Instrumental	9,1	90,9	100
Total	5	95	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

Tableau 2.16b
Duos ou groupes ayant un contrat avec une maison de disques
selon la langue de la prestation

Duo ou groupe	Artiste interprète ayant un contrat		
	Oui	Non	Total
Français	26,7	73,3	100
Anglais	18,4	81,6	100
Autre	0	100	100
Instrumental	15,4	84,6	100
Total	16,3	83,7	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

Le **tableau 2.17** indique le nombre d'artistes interprètes ayant actuellement un contrat avec une maison de disques selon l'emplacement géographique.

Tableau 2.17
Artistes interprètes ayant un contrat avec une maison de disques selon l'emplacement géographique

Emplacement	Artistes interprètes en solo ayant un contrat			Duo ou groupe ayant un contrat		
	Oui	Non	Total	Oui	Non	Total
Péninsule acadienne	0	100	100	0	100	100
Campbellton	0	0	0	0	0	0
Edmundston	0	0	0	0	0	0
Fredericton	0	100	100	0	100	100
Miramichi	0	0	0	0	0	0
Moncton	5,3	94,7	100	10,5	89,5	100
Saint-Jean	25	75	100	0	100	100
St. Stephen	0	0	0	0	0	0
Woodstock	0	0	0	0	0	0
Total	7,4	92,6	100	7,4	92,6	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

4.2.7 Artistes interprètes et gérants

Les gérants d'artistes se consacrent à la promotion et à l'avancement des intérêts et des carrières d'artistes individuels, ou de duos ou groupes. Une bonne gérance peut souvent être l'élément qui permet à un artiste interprète d'atteindre son plein potentiel sur le plan créatif et commercial. La sous-section suivante porte sur l'utilisation de gérants dévoués par les artistes interprètes néo-brunswickois.

Le **tableau 2.18** indique le pourcentage des artistes interprètes qui ont un gérant selon leur spectacle. Nous avons noté ce qui suit :

- Les artistes interprètes solo étaient plus susceptibles (30,8 %) de retenir les services d'un gérant professionnel.
- 22,2 % des artistes interprètes solo et des duos ou groupes retiennent les services d'un gérant.
- Seulement 17,6 % des duos ou groupes travaillent avec un gérant professionnel.
- De loin (77,2 %), la plupart des artistes interprètes professionnels de la province ne retiennent pas les services d'un gérant.
- Les artistes qui désirent poursuivre leur carrière doivent donc prendre le temps qu'ils consacraient autrement aux aspects plus créatifs de leur profession pour développer les aspects commerciaux comme la planification, la promotion et l'organisation de leurs carrières. Bien que les artistes puissent choisir de le faire (afin de contrôler tous les aspects de leurs carrières), la plupart d'entre eux doivent assumer ce rôle en raison du manque de gérants professionnels pouvant et voulant assumer cette tâche très importante.

Tableau 2.18
Artistes interprètes ayant un gérant selon le spectacle (%)

Type de spectacle	Service d'un gérant		
	Oui	Non	Total
Solo seulement	30,8	69,2	100
Duo ou groupe seulement	17,6	82,4	100
Solo et duo ou groupe	22,2	77,8	100
Total	22,8	77,2	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

Le **tableau 2.19** indique le pourcentage d'artistes interprètes qui ont un gérant selon la langue de leur prestation. Il nous permet de faire les constatations suivantes :

- De loin, les duos ou groupes francophones représentent les plus hauts taux d'artistes interprètes qui font appel à un gérant professionnel. En effet, 46,7 % de cette population retient les services d'un gérant, comparativement à 18,4 % pour les artistes interprètes anglophones et 15,4 % pour les instrumentalistes.

- Les taux étaient répartis plus également dans le cas des artistes interprètes solo. Le tiers des artistes interprètes francophones et 30 % des artistes interprètes anglophones avaient un gérant, comparativement à 18,2 % dans le cas des instrumentalistes solo.
- En général, 20,9 % des duos ou groupes dans la province ont indiqué retenir les services d'un gérant professionnel, comparativement à 25 % des artistes interprètes solo.

Tableau 2.19
Artistes interprètes solo ayant un gérant selon la langue de la prestation (%)

Langue de la prestation	Spectacle avec gérant	
	Solo	Duo ou groupe
Français	33,3 %	46,7 %
Anglais	30 %	18,4 %
Instrumental	18,2 %	15,4 %
Total	25 %	20,9 %

Source : EEC Canada, 2003-2004

4.2.8 Artistes interprètes ayant un contrat avec une maison de disques et un gérant

Les deux tableaux suivants sont particulièrement intéressants car ils établissent la relation entre l'emploi d'un gérant et un contrat avec une maison de disques.

Le **tableau 2.20a** montre le lien entre l'emploi d'un gérant et un contrat avec une maison de disques pour les artistes interprètes solo. Il nous permet de faire les constatations suivantes :

- 2,6 % des artistes interprètes solo ont un gérant et ont un contrat avec une maison de disques.
- 71,1 % des artistes interprètes n'ont pas de gérant et n'ont pas de contrat avec une maison de disques.
- 50 % des artistes interprètes qui ont un contrat avec une maison de disques ont un gérant. Ceux qui n'ont pas un contrat avec une maison de disques sont moins susceptibles d'avoir un gérant (75 %).
- Plus de 90 % de ceux qui ont un gérant n'ont pas un contrat avec une maison de disques. Bien que ce taux soit élevé, les artistes interprètes qui ont un gérant sont moins susceptibles d'avoir un contrat avec une maison de disques que ceux qui n'en ont pas (9,9 % par rapport à 3,5 % respectivement).

Tableau 2.20a
Artistes interprètes solo ayant un gérant et un contrat avec une maison de disques (%)

Avec contrat	Artistes interprètes solo ayant un gérant		
	Oui	Non	Total
Oui	2,6	2,6	5,2
Non	23,7	71,1	94,8
Total	26,3	73,7	100

Avec contrat	Artistes interprètes solo ayant un gérant		
	Oui	Non	Total
Oui	50	50	100
Non	25	75	100
Total	26,3	73,7	100

Avec contrat	Artistes interprètes solo ayant un gérant		
	Oui	Non	Total
Oui	9,9	3,5	5,2
Non	90,1	96,5	94,8
Total	100	100	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

Le **tableau 2.20b** montre le lien entre l'emploi d'un gérant et un contrat avec une maison de disques pour les duos ou groupes. Il nous permet de faire les constatations suivantes :

- 12,2 % des duos ou groupes ont un gérant et un contrat avec une maison de disques (comparativement à 2,6 % pour les artistes interprètes solo).
- 73,2 % des duos ou groupes n'ont pas de gérant et n'ont pas un contrat avec une maison de disques (à peu près le même taux que pour les artistes interprètes solo).
- 71,3 % de ceux qui ont un contrat avec une maison de disques ont un gérant. Les artistes interprètes qui n'ont pas de contrat avec une maison de disques sont moins susceptibles d'avoir un gérant (88,3 %).
- 55,7 % de ceux qui ont un gérant ont un contrat avec une maison de disques. Les artistes interprètes qui n'ont pas de gérant sont beaucoup moins susceptibles d'avoir un contrat avec une maison de disques (6,3 % par rapport à 93,7 %).

Tableau 2.20b
Duos ou groupes ayant un gérant et un contrat avec une maison de disques

Avec contrat	Duo ou groupe ayant un gérant		
	Oui	Non	Total
Oui	12,2	4,9	17,1
Non	9,7	73,2	82,9
Total	21,9	78,1	100

Avec contrat	Duo ou groupe ayant un gérant		
	Oui	Non	Total
Oui	71,3	28,7	100
Non	11,7	88,3	100
Total	21,9	78,1	100

Avec contrat	Duo ou groupe ayant un gérant		
	Oui	Non	Total
Oui	55,7	6,3	17,1
Non	44,3	93,7	82,9
Total	100	100	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

4.2.9 Lancements précédents

La sous-section suivante porte sur les artistes interprètes au Nouveau-Brunswick qui ont déjà effectué le lancement de leurs enregistrements musicaux.

Le **tableau 2.21** montre que 61,5 % des artistes interprètes solo ont indiqué avoir déjà lancé un album. Ce taux est beaucoup plus élevé que pour les duos ou groupes, 46,3 % ayant indiqué avoir un album.

Tableau 2.21
Artistes interprètes ayant un album (%)

	Ayant un album		Total
	Oui	Non	
Solo	61,5	38,5	100
Duo ou groupe	46,3	53,7	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

Le **tableau 2.22** indique le taux des artistes interprètes qui ont déjà enregistré des albums, selon le genre musical.

→ Tous les artistes interprètes solo de musique chrétienne ou gospel ont indiqué avoir déjà enregistré un album; aucun des duos ou groupes dans le même genre musical n'a indiqué en avoir un.

- 87,5 % des artistes interprètes solo de musique country ont indiqué avoir enregistré un album, comparativement à seulement 25 % pour les duos ou groupes.
- Pratiquement, la même proportion d'artistes interprètes solo et de duos ou groupes dans la catégorie roots ont déjà enregistré des albums (66,7 % et 63,2 % respectivement).
- La moitié des artistes interprètes solo de musique pop, rock, alternative et hard rock ont déjà enregistré un album, comparativement à 35,7 % pour les duos ou groupes.
- 40 % des artistes interprètes solo de musique classique ont déjà enregistré un album.

Tableau 2.22
Artistes interprètes ayant un album et genre musical (%)

Genre musical	% avec un album	
	Solo	Duo ou groupe
Musique pop, rock, alternative, hard rock	50	35,7
Musique du monde	0	50
Musique country	87,5	25
Musique gospel et chrétienne	100	0
Roots (folk, blues, jazz et traditionnel)	66,7	63,2
Musique classique	40	0
Total	61,5	46,3

Source : EEC Canada, 2003-2004

Le **tableau 2.23** indique le taux des artistes interprètes ayant enregistré un album selon la langue de spectacle.

- Il est intéressant de noter qu'il est plus probable que les duos ou groupes francophones ont déjà un album (76,9 %) que leur contrepartie solo (58,3 %), tandis que l'inverse est vrai pour les artistes interprètes anglophones, dans une proportion de 51,4 % et 65,5 % respectivement.
- Environ deux fois le nombre d'instrumentalistes solo ont déjà un album que les instrumentalistes se produisant en duo ou en groupe (70 % et 38,5 % respectivement).

Tableau 2.23
Artiste interprète ayant un album et langue de prestation (%)

Langue de prestation	% ayant déjà un album	
	Solo	Duo ou groupe
Français	58,3	76,9
Anglais	65,5	51,4
Instrumental	70	38,5
Total	61,5	46,3

Source : EEC Canada, 2003-2004

Le **tableau 2.24** indique le taux des artistes interprètes ayant déjà un album et un contrat avec une maison de disques.

- Il n'est pas étonnant que tous les artistes interprètes solo qui ont un contrat avec une maison de disques possèdent déjà un album. Par comparaison, près de 30 % des duos ou groupes qui ont un contrat avec une maison de disques n'ont pas encore lancé un album.
- La proportion d'artistes interprètes solo qui n'ont pas de contrat avec une maison de disques et qui ont déjà enregistré un album est plus grande que celle des duos ou groupes (63,9 % et 45,2 % respectivement).

Tableau 2.24
Artistes interprètes ayant un album et un contrat avec une maison de disques (%)

Avec contrat	% ayant déjà un album	
	Solo	Duo ou groupe
Oui	100	71,4
Non	63,9	45,2
Total	61,5	46,3

Source : EEC Canada, 2003-2004

Enfin, le **tableau 2.25** indique le pourcentage des artistes interprètes ayant déjà un album et un gérant.

- Tous les artistes interprètes solo qui retiennent les services d'un gérant professionnel ont indiqué qu'ils avaient déjà un album. Moins des deux tiers des duos ou groupes ayant un gérant ont indiqué avoir déjà enregistré un album.
- Parmi ceux qui n'ont pas de gérant, environ la moitié ont indiqué qu'ils avaient déjà enregistré un album. Le taux était légèrement plus élevé pour les artistes interprètes solo que pour les duos ou groupes (51,9 % et 46,7 % respectivement).

Tableau 2.25
Artistes interprètes ayant un album et un gérant (%)

Services d'un gérant	% avec un album	
	Solo	Duo ou groupe
Oui	100	62,5
Non	51,9	46,7
Total	61,5	46,3

Source : EEC Canada, 2003-2004

4.2.10 Ventes d'albums

La sous-section suivante porte sur les ventes d'albums qui ont été signalées par les artistes interprètes qui avaient déjà enregistré des albums. Plusieurs tableaux indiquent les ventes moyennes d'albums (vente moyenne d'unités *par* lancement d'album) ainsi que les ventes minimales et maximales d'unités précisées par les répondants.

Le **tableau 2.26** indique les ventes moyennes d'albums des artistes interprètes au Nouveau-Brunswick selon le type de prestation. Il nous permet de faire les constatations suivantes :

- Les artistes interprètes qui se produisent uniquement en duo ou en groupe ont indiqué des ventes d'albums moyennes très comparables (777 unités) que ceux qui se produisent en solo (875 unités). Par comparaison, les ventes d'albums de ceux qui se produisent en solo et en duo ou en groupe sont deux fois plus élevées (1 720 unités comme artistes interprètes solo et 1 972 unités comme duo ou groupe pour un total combiné de 3 692 unités).
- La gamme des ventes d'albums dans l'industrie semble modérée. Les ventes minimales d'unités vont de 100 à 300 unités tandis que le nombre maximal de ventes d'enregistrements simples se situe entre 1 625 et 5 000 unités.
- L'écart entre les ventes d'albums minimales et maximales va de modéré à élevé pour les risques associés au lancement de produits musicaux. Évidemment, ce risque est endémique dans l'industrie de la musique en général et il ne caractérise pas uniquement l'industrie du Nouveau-Brunswick. Toutefois, vu l'absence générale d'une infrastructure de l'industrie au Nouveau-Brunswick, comme l'indiquent les volumes de ventes moyennes d'unités, le risque est probablement plus élevé au Nouveau-Brunswick que dans plusieurs autres régions du Canada.

Tableau 2.26
Ventes moyennes d'albums selon le spectacle

Spectacle	... comme artiste interprète solo			...comme duo ou groupe		
	Min.	Max.	Moyenne	Min.	Max.	Moyenne
Solo seulement	120	2 500	875	s.o.	s.o.	s.o.
Duo ou groupe seulement	s.o.	s.o.	s.o.	100	1 625	777
Solo et duo ou groupe	300	5 000	1 720	100	4 000	1 972

Source : EEC Canada, 2003-2004

Le **tableau 2.27** indique les ventes moyennes d'albums des artistes interprètes au Nouveau-Brunswick selon la langue de prestation. Il nous permet de faire les constatations suivantes :

- Les ventes moyennes d'albums pour toutes les catégories vont de 1 250 unités (artistes interprètes solo francophones) à 1 965 unités (duos ou groupes francophones).
- Entre cet écart, nous trouvons, en ordre croissant, les duos ou groupes d'instrumentalistes (1 263 unités), les artistes interprètes solo et duos ou groupes anglophones (1 363 et 1 425 unités respectivement) et les instrumentalistes solo (1 595 unités).
- On peut aussi souligner que les instrumentalistes (solo et duo ou groupe) ont enregistré les ventes les plus élevées d'unités (solo et duo ou groupe). En effet, avec des ventes minimales de 800 unités et 900 unités respectivement, le risque associé au lancement d'albums dans ce genre musical semble être moins grand que pour les autres.

Tableau 2.27
Ventes moyennes d'albums selon la langue

Langue	... comme artiste interprète solo			...comme duo ou groupe		
	Min.	Max.	Moyenne	Min.	Max.	Moyenne
Français	183	3 333	1 250	400	4 000	1 965
Anglais	120	5 000	1 425	100	4 000	1 363
Instrumental	800	3 000	1 595	900	1 625	1 263

Source : EEC Canada, 2003-2004

Le **tableau 2.28** indique les ventes moyennes d'albums des artistes interprètes au Nouveau-Brunswick selon le genre musical.

- Comme l'ont indiqué les répondants au sondage, les ventes moyennes d'albums pour tous les genres musicaux, à l'exception des artistes interprètes de musique chrétienne et gospel, et des duos ou groupes de musique country, étaient très comparables.
- Le nombre moyen des ventes d'albums pour toutes les catégories est réparti comme suit : 1 018 unités pour la musique pop en duo ou en groupe, 1 346 unités pour la musique roots en duo ou en groupe, 1 353 unités pour la musique country solo, 1 469 unités pour la musique roots solo et 1 533 unités pour la musique classique solo.
- Un artiste interprète duo ou groupe de musique country a indiqué la vente de 3 333 albums.

Tableau 2.28
Ventes d'albums selon le genre musical

Genre musical	... comme artiste interprète solo			...comme duo ou groupe		
	Min.	Max.	Moyenne	Min.	Max.	Moyenne
Musique pop, rock, alternative, hard rock	300	5 000	1 583	120	2 000	1 018
Musique du monde	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Musique Country	183	3 333	1 353	3 333	3 333	3 333
Musique gospel et chrétienne	120	120	120	s.o.	s.o.	s.o.
Roots (folk, blues, jazz et traditionnelle)	350	3 000	1 469	100	4 000	1 346
Musique classique	817	2 250	1 533	s.o.	s.o.	s.o.

Source : EEC Canada, 2003-2004

Enfin, le **tableau 2.29** indique les ventes moyennes d'albums des artistes interprètes au Nouveau-Brunswick qui ont un gérant.

- Pour les artistes interprètes solo, l'incidence d'un gérant a un impact sur les ventes d'albums. En effet, ceux qui ont un gérant ont vendu en moyenne 1 559 unités par album, comparativement à 1 312 unités pour les artistes interprètes sans gérant.
- Il en va de même pour les duos ou groupes. En effet, ceux qui ont un gérant ont vendu, en moyenne, 1 500 unités par album, comparativement à 1 363 unités pour les artistes interprètes sans gérant.
- Les services d'un gérant ont eu un impact important sur les ventes d'albums, c'est-à-dire le nombre minimal de ventes d'unité. En effet, en augmentant le nombre minimal des ventes

d'unités, la présence d'un gérant réduit les risques financiers associés au lancement d'un produit musical.

Tableau 2.29
Ventes d'albums lorsque l'artiste interprète a un gérant

Avec gérant	... comme artiste interprète solo			...comme duos ou groupes		
	Min.	Max.	Moyenne	Min.	Max.	Moyenne
Oui	300	5 000	1 559	1 500	1 500	1 500
Non	120	3 333	1 312	100	4 000	1 363

Source : EEC Canada, 2003-2004

4.2.11 Tournées

La sous-section suivante porte sur les tournées. Tout comme les enregistrements, la tournée est une partie intégrante de l'industrie musicale. Elle demeure le processus le plus efficace au cours duquel les artistes interprètes peuvent se promouvoir et élargir leur auditoire. La tournée offre aussi aux artistes d'autres possibilités, par exemple créer leur image publique et développer leur présence sur scène et leur maîtrise musicale. Enfin, elle fournit une rétroaction directe pour établir un répertoire et mettre à l'essai du nouveau matériel. Dans les tableaux suivants, comme pour plusieurs tableaux précédents concernant les artistes musicaux, les données pour les artistes interprètes solo ont été séparées de celles des duos ou groupes.

Le **tableau 2.30** indique le nombre de spectacles en direct des artistes interprètes, en 2002, selon le type de prestation. En général, le tableau montre que les duos ou groupes ont tendance à donner un plus grand nombre de spectacles que les artistes interprètes solo.

- Un plus grand pourcentage de duos ou groupes ont donné de 21 à 50 spectacles (24,4 %) et plus de 50 spectacles (34,1 %) que leurs contreparties solo (21,1 % et 15,8 % respectivement).
- Le pourcentage des duos ou groupes qui n'ont pas donné de spectacles en 2002 (7,3 %) est plus élevé que celui des artistes interprètes solo (2,6 %).

Tableau 2.30
Nombre de spectacles par les duos ou groupes en 2002 (%)

Type de prestation	Nombre de spectacles en 2002						Total
	0	de 1 à 5	de 6 à 10	de 11 à 20	de 21 à 50	plus de 50	
Solo	2,6	15,8	23,7	21,1	21,1	15,8	100
Duo ou groupe	7,3	7,3	7,3	19,5	24,4	34,1	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

Les **tableaux 2.31a et 2.31b** montrent la répartition géographique des spectacles par les artistes interprètes solo et les duos ou groupes respectivement. En général, on peut constater que la plupart des spectacles des artistes interprètes solo et des duos ou groupes ont été présentés localement ou au Nouveau-Brunswick. Plus précisément, on peut faire les constatations suivantes :

- Quatre-vingt pour cent des spectacles donnés par des artistes interprètes solo ont été présentés au Nouveau-Brunswick. Pour les duos ou groupes, le taux était de 71 %, ce qui démontre que les groupes ont tendance à donner des spectacles à l'extérieur de la province plus souvent que les artistes interprètes solo.
- Les artistes interprètes solo et les duos ou groupes ont peu d'occasions de faire des tournées à l'extérieur du pays. Seulement 3 % des spectacles des artistes interprètes solo et 5 % des spectacles des duos ou groupes étaient à l'échelle internationale. Il est intéressant de noter qu'il était plus probable que les spectacles internationaux aient lieu ailleurs qu'aux États-Unis malgré leur proximité.
- Comme on peut s'y attendre, les artistes interprètes solo et les duos ou groupes ayant présenté le plus souvent des spectacles internationaux étaient ceux qui ont donné le plus de spectacles en 2002. En effet, si l'on tient compte des artistes musicaux ayant présenté plus de 50 spectacles au cours de l'année, le taux de spectacles internationaux était de 14 % pour les artistes interprètes solo et de 10 % pour les duos ou groupes.
- En général, les artistes interprètes solo qui donnent très peu de spectacles par année (de 1 à 10) voyagent davantage (à l'extérieur du Nouveau-Brunswick) et plus souvent que leurs contreparties se produisant en duo ou en groupe (de 10 % à 15 % de tous les spectacles pour les artistes interprètes solo et 0 % pour les duos ou groupes). Comme il a déjà été mentionné, parmi les artistes interprètes qui ont donné plusieurs spectacles (plus de 50), les duos ou groupes ont tendance à voyager davantage et plus souvent.

Tableau 2.31a
Répartition géographique des spectacles des artistes interprètes solo en 2002 (%)

Nombre de spectacles en 2002	Local	Nouveau-Brunswick	Canada atlantique	Reste du Canada	États-Unis	Autre	Total
de 1 à 5	46	40	6	4	0	4	100
de 6 à 10	63	22	4	11	0	0	100
de 11 à 20	46	40	5	8	0	0	100
de 21 à 50	41	31	14	12	0	1	100
plus de 50	40	26	13	8	4	10	100
Total	49	31	8	9	1	2	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

Tableau 2.31b
Répartition géographique des spectacles pour duos ou groupes en 2002 (%)

Nombre de spectacles en 2002	Local	Nouveau-Brunswick	Canada atlantique	Reste du Canada	États-Unis	Autre	Total
de 1 à 5	97	3	0	0	0	0	100
de 6 à 10	90	10	0	0	0	0	100
de 11 à 20	43	34	11	12	0	0	100
de 21 à 50	53	36	6	3	1	1	100
plus de 50	17	27	22	25	1	9	100
Total	44	27	12	13	1	4	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

Les **tableaux 2.32a et 2.32b** fournissent de l'information sur le nombre de spectacles présentés par les artistes musicaux comme artistes interprètes solo et duos ou groupes selon les personnes s'occupant du booking. Ils nous permettent de faire les constatations suivantes :

- Tous les interprètes qui ont donné plus de 50 spectacles en 2002 ont fait appel à des agents d'artistes. Cette observation s'applique aux artistes interprètes solo et aux duos ou groupes. Elle est particulièrement intéressante et laisse supposer ce qui suit :
 - les agents d'artistes s'intéressent davantage aux artistes interprètes qui donnent plusieurs spectacles;
 - en retenant les services d'un agent d'artistes, les artistes interprètes peuvent accroître le nombre de spectacles.
- À part les spectacles organisés par un agent d'artistes, il ne semble pas y avoir une grande différence dans le nombre de spectacles présentés par les artistes interprètes solo et les duos ou groupes selon les personnes s'occupant du booking. Cependant, la famille et les amis, ainsi que les gérants n'interviennent pratiquement pas lorsque l'artiste interprète donne moins de cinq spectacles.

Tableau 2.32a
Nombre de spectacles selon le booking - Solo en 2002 (%)

Responsable	Nombre de spectacles en 2002					Total
	de 1 à 5	de 6 à 10	de 11 à 20	de 21 à 50	Plus de 50	
Soi-même	15,4	30,8	15,4	15,4	23,1	100
Famille ou ami	0	25	25	25	25	100
Gérant	0	22,2	11,1	33,3	33,3	100
Agent d'artiste	0	0	0	0	100	100
Autre	21,4	21,4	21,4	28,6	7,1	100
Total	14,7	26,5	20,6	23,5	14,7	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

Tableau 2.32b
Nombre de spectacles selon le booking – Duo ou groupe en 2002 (%)

Responsable	Nombre de spectacles en 2002					Total
	de 1 à 5	de 6 à 10	de 11 à 20	de 21 à 50	plus de 50	
Membre du groupe	8	8	24	24	36	100
Famille ou ami	0	0	33,3	33,3 %	33,3	100
Gérant	0	11,1	11,1	11,1	66,7	100
Agent d'artiste	0	0	0	0	100	100
Autre	16,7	0	16,7	33,3	33,3	100
Total	8,1	8,1	21,6	24,3	37,8	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

Enfin, les **tableaux 2.33a et 2.33b** montrent la répartition géographique des spectacles selon les personnes s'occupant du booking.⁹

- Il est intéressant de noter que 75 % des spectacles par des artistes solo qui sont organisés par des agents d'artistes étaient des spectacles locaux, et 20 % étaient des spectacles dans la province. Cette proportion diffère grandement pour les spectacles des duos ou groupes, dont 26 % des spectacles organisés par des agents d'artistes étaient des spectacles locaux, et un autre 18 % dans la province.
- Les gérants, les membres de la famille et les amis ont tendance à participer davantage à l'organisation des spectacles non locaux que toutes les autres catégories; cela est particulièrement vrai pour les duos ou groupes.

Tableau 2.33a
Répartition géographique des spectacles selon le booking - Solo (%)

Responsable	Local	Nouveau-Brunswick	Canada atlantique	Reste du Canada	États-Unis	Autre	Total
Soi-même	61	15	9	12	1	2	100
Famille ou ami	38	34	14	10	1	3	100
Gérant	32	43	13	10	1	1	100
Agent d'artistes	75	20	3	2	0	0	100
Autre	41	38	6	10	1	4	100
Total	50	30	8	9	1	2	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

Tableau 2.33b
Répartition géographique des spectacles selon le booking – Duo ou groupe (%)

Responsable	Local	Nouveau-Brunswick	Canada atlantique	Reste du Canada	États-Unis	Autre	Total
Membre du groupe	46	33	9	10	1	1	100
Famille ou ami	10	57	22	10	1	0	100
Gérant	15	19	27	27	1	11	100
Agent d'artistes	26	18	21	29	0	6	100
Autre	57	10	18	13	0	2	100
Total	43	27	12	13	1	4	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

La dernière série de tableaux permet de conclure, de manière générale, que les artistes interprètes solo et les duos ou groupes dans la province font appel à plusieurs personnes pour les aider à organiser leurs spectacles. Ces personnes, qui comprennent les amis, les membres de leur famille et les gérants, semblent être utilisées sans distinction. La principale différence est que les agents d'artistes ont tendance à s'associer davantage avec les artistes interprètes solo et les duos ou groupes qui donnent des spectacles régulièrement. Toutefois, les spectacles réservés par ces agents ont tendance à être plus près du lieu de résidence de l'artiste.

⁹ Nota : Les données entre les totaux horizontaux des tableaux 2.31a et 2.31b, et des tableaux 2.33a et 2.33b peuvent différer légèrement car les tableaux 2.31a et 2.31b tiennent compte de l'ensemble de l'échantillon des exécutants tandis que les tableaux 2.33a et 2.33b tiennent exclusivement compte de ceux qui ont répondu à la question.

4.3 Profil des gérants d'artistes

La prochaine section porte sur les particuliers qui gèrent professionnellement la carrière d'artistes au Nouveau-Brunswick. Un gérant est une personne ou une entreprise responsable de la gestion courante d'un artiste ou d'un groupe. La responsabilité générale est de défendre les intérêts de l'artiste et de promouvoir sa carrière (se reporter au glossaire à la fin du rapport pour plus d'information sur les responsabilités courantes d'un gérant). Comme le démontrent les tableaux suivants, très peu de gens dans la province sont en mesure d'assumer de telles tâches à temps plein.

Le **tableau 3.1** indique les principales activités des personnes qui gèrent les carrières d'artistes dans la province. Il nous permet de faire les constatations suivantes :

- Quarante pour cent des personnes qui gèrent la carrière d'artistes dans la province considèrent que l'interprétation est leur activité principale. La plupart de ces interprètes gèrent probablement leur propre carrière.
- Seulement 33 % des gérants d'artistes considèrent la gérance comme leur activité principale.
- Ceux dont l'activité principale comprend la composition de chansons, la production d'albums et la promotion de spectacles s'occupent aussi de la gestion de la carrière d'artistes.

Tableau 3.1
Particuliers gérant la carrière d'artistes selon l'activité principale

Activité principale	%
Composition de chansons	6,7
Interprétation	40
Représentation d'artistes	33,3
Production d'albums	6,7
Promotion de spectacles	6,7
Autre	6,7
Total	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

Le **tableau 3.2** indique le pourcentage du temps consacré à la gestion de la carrière d'artistes selon l'activité principale. Il nous permet de faire les constatations suivantes :

- Même si 40 % des personnes qui gèrent des carrières d'artistes sont des artistes interprètes (se reporter au tableau 3.1), ce groupe consacre en moyenne seulement 8 % de son temps à la gérance.
- Comme on peut s'y attendre, ceux dont l'activité principale était la gestion de carrière d'artistes y consacrent la majeure partie de leur temps (73 %).
- Les producteurs d'albums qui gèrent la carrière d'artistes consacrent en moyenne 50 % de leur temps à cette activité.

Tableau 3.2
Pourcentage du temps consacré à la gestion de carrière d'artistes selon l'activité principale

Activité principale	% du temps total
Composition de chansons	15
Interprétation	8
Représentation d'artistes	73
Production d'albums	50
Promotion de spectacles	15
Autre	40
Total	36

Source : EEC Canada, 2003-2004

Le **tableau 3.3** indique la répartition géographique des particuliers qui gèrent la carrière d'artistes.

- Près de 75 % de ceux qui gèrent la carrière d'artistes se trouvent dans la région de Moncton. Bien que la plupart des artistes interprètes demeurent aussi dans la région de Moncton (55 %, se reporter au tableau 2.1), ce taux semble élevé.
- Les autres gérants d'artistes demeurent à Fredericton, à Saint-Jean et dans la Péninsule acadienne, dans une proportion de 13,3 %, 6,7 % et 6,7 % respectivement.

Tableau 3.3
Répartition géographique des particuliers gérant la carrière d'artistes

Région	%
Péninsule acadienne	6,7
Fredericton	13,3
Moncton	73,3
Saint-Jean	6,7
Total	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

Le **tableau 3.4** indique le nombre d'années d'expérience des particuliers qui gèrent la carrière d'artistes au Nouveau-Brunswick.

- En général, l'expérience en gestion de carrières d'artistes dans la province semble être bien répartie, environ le tiers des gérants étant au début de leur carrière, le tiers au milieu de leur carrière et le dernier tiers vers la fin de leur carrière.
- Le défi que doivent relever les personnes intéressées au développement du secteur sera d'assurer le transfert de l'expérience et de l'expertise des personnes à la fin de leur carrière à ceux qui débutent.

Tableau 3.4
Années d'expérience dans l'industrie de la musique
des particuliers gérant la carrière d'artistes

Années d'expérience	%
de 1 à 2	26,7
de 3 à 5	13,3
de 6 à 10	26,7
de 11 à 20	26,7
plus de 20	6,7
Total	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

Enfin, le **tableau 3.5** indique le nombre d'artistes représentés par des gérants de la province.

- Deux tiers des gérants représentent un seul artiste. Plusieurs d'entre eux sont les amis ou les parents de l'artiste qui décident d'assumer certaines responsabilités associées à la gérance à temps partiel, tout en poursuivant une autre carrière à temps plein. Ces personnes commencent habituellement avec très peu d'expérience, sinon aucune, et apprennent « sur le tas » en suivant la carrière de l'artiste. Lorsque l'artiste cesse ses activités ou trouve un gérant plus expérimenté ailleurs, très peu de ces gérants sont encouragés à poursuivre leurs activités de gérance.
- Environ 33 % des gérants dans la province représentent plus d'un artiste : 16,7 % représentent deux artistes et 16,7 % représentent trois artistes ou plus.

Tableau 3.5
Nombre d'artistes représentés

Nombre d'artistes	%
1	66,7
2	16,7
3	8,3
4	0
5	0
plus de 5	8,3
Total	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

4.4 Profil des producteurs d'album

La section suivante porte sur les personnes qui produisent professionnellement des albums au Nouveau-Brunswick. Un producteur d'albums supervise le processus d'enregistrement et la réalisation d'un produit créatif. Il doit donc maximiser le processus créatif (trouver et choisir les chansons, déterminer les arrangements, obtenir le bon son, etc.) et assumer toutes les responsabilités administratives (réservation de studios, embauche de musiciens, respect du budget, présentation des rapports à l'union, etc.). Les producteurs peuvent être associés à des studios comme employés ou propriétaires, ou ils peuvent être indépendants.

Le **tableau 4.1** indique les activités principales des producteurs d'albums dans la province. Il nous permet de faire les constatations suivantes :

- Cinquante pour cent des producteurs d'albums dans la province considèrent l'interprétation comme leur activité principale.
- Seulement 10 % de ceux qui produisent des albums considèrent la production comme leur activité principale.
- Ceux dont les activités principales comprenaient la composition de chansons (15 %) et l'enregistrement d'albums (20 %) participaient aussi à la production d'albums.

Tableau 4.1
Particuliers produisant des albums selon l'activité principale

Activité principale	%
Composition de chansons	15
Interprétation	50
Enregistrement d'albums	20
Production d'albums	10
Autre	5
Total	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

Le **tableau 4.2** indique le pourcentage du temps consacré à la production d'albums selon l'activité principale. Il nous permet de faire les constatations suivantes :

- Comme on peut s'y attendre, ceux dont l'activité principale est la production d'albums y consacrent la majeure partie de leur temps. Toutefois, ce taux est relativement faible (22 %).
- Toutes les autres personnes qui participent à la production d'albums consacrent de 10 % à 16 % de leur temps à cette activité.

Tableau 4.2
Pourcentage du temps consacré à la production d'albums selon l'activité principale

Activité principale	%
Composition de chansons	10
Interprétation	14
Enregistrement d'albums	16
Production d'albums	22
Autre	10
Total	14

Source : EEC Canada, 2003-2004

Le **tableau 4.3** montre la répartition géographique des particuliers produisant des albums.

- Environ 50 % des personnes participant à la production d'albums se trouvent dans la région de Moncton.
- Les autres producteurs d'albums demeurent à Fredericton, dans la Péninsule acadienne, à Saint-Jean, à Miramichi et à Campbellton, dans une proportion de 20 %, 10 % et 5 % chacun pour les trois derniers, respectivement.

Tableau 4.3
Répartition géographique des particuliers produisant des albums

Région	%
Péninsule acadienne	10
Campbellton	5
Fredericton	20
Miramichi	5
Moncton	50
Saint-Jean	5
St. Stephen	5
Total	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

Le **tableau 4.4** indique le nombre d'années d'expérience des personnes participant à la production d'albums au Nouveau-Brunswick.

- Il est intéressant de noter qu'environ 90 % des personnes produisant des albums possèdent plus de six années d'expérience; 60 % ont plus de onze années d'expérience tandis que près du tiers ont indiqué avoir plus de vingt années d'expérience.
- Seulement 10 % des répondants participant à la production d'albums ont moins de deux années d'expérience. On espère que ceux-ci trouveront le moyen d'apprendre des personnes plus expérimentées.
- De plus, à mesure que les personnes plus expérimentées arrivent à la fin de leur carrière, on espère qu'une nouvelle génération de producteurs débutants entrera dans le métier.

Tableau 4.4
Années d'expérience dans l'industrie de la musique des particuliers produisant des albums

Années d'expérience	%
moins de 1	5
de 1 à 2	5
de 6 à 10	30
de 11 à 20	30
plus de 20	30
Total	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

Enfin, le **tableau 4.5** indique le nombre moyen d'enregistrements produits par les producteurs d'albums par année.

- Environ le tiers de ceux qui produisent des albums ont tendance à produire moins d'un album par année. Ces producteurs sont fort probablement des artistes interprètes qui produisent leurs propres albums.
- Le groupe le plus nombreux produit, en moyenne, de trois à quatre enregistrements par année, tandis que 10 % chacun travaillent sur 6 à 10 et 10 à 20 enregistrements.
- Cinq pour cent de ceux qui produisent des albums travaillent sur plus de 20 albums par année.

Tableau 4.5
Nombre moyen d'enregistrements produits par année

	%
moins de 1	30
de 1 à 2	20
de 3 à 4	25
de 6 à 10	10
de 10 à 20	10
plus de 20	5
Total	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

4.5 Profil des maisons de disques

La section suivante porte sur les particuliers qui s'occupent professionnellement du lancement d'albums au Nouveau-Brunswick. Une maison de disques est une entreprise dont la principale fonction est de mettre sous contrat, de développer et de commercialiser les artistes musicaux. Parfois, ils peuvent aussi fabriquer et distribuer des enregistrements musicaux.

Le **tableau 5.1** indique les principales activités des particuliers qui s'occupent du lancement d'albums dans la province. Il nous permet de faire les constatations suivantes :

- La principale constatation est que personne dans la province n'a comme activité principale le lancement d'albums. Donc aucune des personnes qui jouent ce rôle dans la province n'est engagée envers cette activité.
- Près de 55 % des particuliers qui s'occupent du lancement d'albums dans la province sont des artistes interprètes. Ainsi, la plupart des artistes interprètes assument la responsabilité d'une maison de disques car personne d'autre dans la province ne peut le faire.
- Ceux dont les activités principales comprennent la composition de chansons (15,4 %), la représentation d'artistes, la production d'albums et la promotion de spectacles (chacun avec 7,7 %) participent aussi au lancement d'albums.

Tableau 5.1
Particuliers participant au lancement d'albums selon l'activité principale

Activité principale	%
Composition de chansons	15,4
Interprétation	53,8
Représentation d'artistes	7,7
Production d'albums	7,7
Promotion de spectacles	7,7
Autre	7,7
Total	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

Le **tableau 5.2** indique le pourcentage du temps consacré au lancement d'albums selon l'activité principale. Il nous permet de faire les constatations suivantes :

- Malgré l'importance du lancement d'albums dans la carrière d'un artiste interprète, le tableau montre que ceux qui participent au lancement d'albums dans la province consacrent en moyenne seulement 10 % de leur temps à cette activité.
- Le pourcentage du temps consacré par les auteurs-compositeurs et les gérants était de 15 % chacun, et par les artistes interprètes, 11 %, tandis que les producteurs d'albums et les promoteurs de spectacles y consacraient chacun 5 % de leur temps.

Tableau 5.2
Pourcentage du temps consacré au lancement d'albums selon l'activité principale

Activité principale	%
Composition de chansons	15
Interprétation	11
Représentation d'artistes	15
Production d'albums	5
Promotion de spectacles	5
Autre	5
Total	10

Source : EEC Canada, 2003-2004

Le **tableau 5.3** montre la répartition géographique des particuliers qui s'occupent du lancement d'albums.

- Environ 62 % des particuliers participant au lancement d'albums se trouvent dans la région de Moncton.
- Les autres répondants qui participent au lancement d'albums demeurent à Fredericton, dans la Péninsule acadienne, à Edmundston et à St. Stephen, dans une proportion de 15,4 % et de 7,7 % chacun pour les trois derniers, respectivement.

Tableau 5.3
Répartition géographique des particuliers participant au lancement d'albums

Région	%
Péninsule acadienne	7,7
Edmundston	7,7
Fredericton	15,4
Moncton	61,5
St. Stephen	7,7
Total	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

Le **tableau 5.4** indique le nombre d'années d'expérience des particuliers participant au lancement d'albums au Nouveau-Brunswick.

- Les quelques particuliers qui participent au lancement d'albums ne considèrent pas cette activité comme une activité principale, mais ils semblent avoir accumulé plusieurs années d'expérience. En effet, 82 % d'entre eux ont moins de six années d'expérience et près de 50 % ont plus de dix années d'expérience.
- La présence dans la province de professionnels qui ont accumulé cette expérience du lancement d'albums constitue une véritable force pour l'industrie. Ces personnes représentent un riche potentiel pour la formation des nouveaux professionnels qui pourraient être intéressés à s'occuper du lancement d'albums à temps plein.

Tableau 5.4
Années d'expérience dans l'industrie de la musique
des particuliers participant au lancement d'albums

Années d'expérience	%
de 3 à 5	7,7
de 6 à 10	46,2
de 11 à 20	30,8
plus de 20	15,4
Total	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

Le **tableau 5.5** indique le nombre d'albums lancés par ce groupe de particuliers en 2002.

- Il est intéressant et peut-être même curieux de noter qu'une proportion de la population a indiqué avoir lancé deux et même trois albums au cours de l'année, même si personne ne consacre plus de 15 % de son temps à cette activité.
- La plupart des intervenants (61,5 %) n'ont pas lancé d'albums au cours de l'année.
- Vingt-trois pour cent ont lancé un album en 2002.

Tableau 5.5
Nombre d'albums lancé en 2002

Nombre	%
moins de 1	61,5
1	23,1
2	7,7
3	7,7
4	0
5	0
plus de 5	0
Total	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

Le **tableau 5.6** montre la proportion des principales catégories de dépenses pour le lancement d'un album.

- La plupart des fonds sont consacrés à la production, aux dépenses de promotion et aux tournées.
- Cette concentration signifie que ceux qui lancent des albums n'ont pas les ressources voulues pour entreprendre un effort de marketing soutenu. Le produit a donc peu de chances d'atteindre son marché.

Tableau 5.6
Répartition des diverses dépenses comme proportion du budget total

Dépense	%
Production	71
Promotion	17
Tournée	12
Total	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

Le **tableau 5.7** montre la répartition du budget du dernier album musical lancé par les répondants (comprend les dépenses de production, de promotion et de tournée).

- Le budget total de 60 % des lancements d'albums est inférieur à 15 000 \$. Les coûts associés à l'enregistrement d'albums ont diminué en raison des technologies numériques, mais la somme de 15 000 \$ est insuffisante pour faire concurrence aux produits préparés à l'aide de budgets de plusieurs fois ce montant.
- Le budget d'environ 30 % des lancements d'albums se situe entre 30 000 \$ et 75 000 \$. De tels budgets dans la province sont attribuables, en grande partie, à la présence d'Initiative sonore.

Tableau 5.7
Budget total pour dernier lancement

Budget	%
moins de 5 000	7,7
de 5 001 à 10 000	23,1
de 10 001 à 15 000	30,8
de 15 001 à 20 000	0
de 20 001 à 30 000	7,7
de 30 001 à 50 000	15,4
de 50 001 à 75 000	15,4
de 75 001 à 100 000	0
plus de 100 000	0
Total	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

Les données fournies dans cette section révèlent que, malgré les sources de financement comme Initiative sonore qui permettent aux artistes interprètes de la province d'enregistrer des produits musicaux, ces artistes interprètes ne possèdent pas suffisamment de ressources et de soutien professionnel pour lancer et promouvoir un album. L'industrie devra relever un important défi pour pouvoir se développer davantage.

4.6 Profil des studios d'enregistrement

La section suivante porte sur les particuliers qui enregistrent professionnellement des albums au Nouveau-Brunswick. Un studio d'enregistrement comprend l'équipement d'enregistrement de musique. Plusieurs studios participent à des activités autres que l'enregistrement de la musique. Ils peuvent être utilisés pour des vidéos, des émissions de télévision, des longs métrages et la publicité.

Le **tableau 6.1** indique les activités principales des particuliers qui enregistrent des albums dans la province. Il nous permet de faire les constatations suivantes :

- Vingt pour cent des particuliers qui enregistrent des albums considèrent cette activité comme leur activité principale.
- Près de 55 % des particuliers qui enregistrent des albums dans la province sont des artistes interprètes. Ce groupe d'artistes interprètes enregistre fort probablement des albums professionnellement afin de suppléer à leur revenu général.
- Les auteurs compositeurs représentent 17,1 % de ceux qui participent à l'enregistrement.

Tableau 6.1
Particuliers enregistrant des albums selon l'activité principale

Activité principale	%
Composition de chansons	17,1
Interprétation	54,3
Représentation d'artistes	2,9
Enregistrement d'albums	20
Production d'albums	2,9
Technicien du son	2,9
Total	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

Le **tableau 6.2** montre le pourcentage du temps consacré à l'enregistrement d'albums selon l'activité principale.

- Il n'est donc pas étonnant que ceux dont l'activité principale comprend l'enregistrement d'albums y consacrent la majeure partie de leur temps (46 %).
- Les autres particuliers consacrent entre 5 % (gérants) et 20 % (techniciens du son) à l'enregistrement.

Tableau 6.2
Pourcentage du temps consacré à l'enregistrement d'albums selon l'activité principale

Activité principale	%
Composition de chansons	12
Interprétation	15
Représentation d'artistes	5
Enregistrement d'albums	46
Production d'albums	10
Technicien du son	20
Total	20

Source : EEC Canada, 2003-2004

Le **tableau 6.3** montre la répartition géographique des particuliers qui enregistrent des albums.

- Environ 57,1 % des particuliers qui participent à l'enregistrement d'albums se trouvent dans la région de Moncton.
- Fredericton est deuxième en importance quant aux particuliers qui enregistrent des albums (14,3 %), et est suivie de la Péninsule acadienne et de Saint-Jean (8,6 %). Certaines activités d'enregistrement ont aussi lieu à Campbellton, Edmundston, Miramichi et St. Stephen.

Tableau 6.3
Répartition géographique des particuliers enregistrant des albums

Région	%
Péninsule acadienne	8,6
Campbellton	2,9
Edmundston	2,9
Fredericton	14,3
Miramichi	2,9
Moncton	57,1
Saint-Jean	8,6
St. Stephen	2,9
Total	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

Le **tableau 6.4** indique le nombre d'années d'expérience des particuliers participant à l'enregistrement d'albums au Nouveau-Brunswick.

- La plupart de ceux qui participent à l'enregistrement d'albums (85 %) possèdent plus de six années d'expérience dans l'industrie. Plus de 57 % ont plus de onze années d'expérience.

Tableau 6.4
Années d'expérience dans l'industrie de la musique des particuliers enregistrant des albums

Années d'expérience	%
moins de 1	5,7
de 1 à 2	2,9
de 3 à 5	5,7
de 6 à 10	28,6
de 11 à 20	34,3
plus de 20	22,9
Total	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

Le **tableau 6.5** montre la spécialisation des particuliers enregistrant des albums selon leur marché.

- Soixante-deux pour cent de la population se spécialise dans l'enregistrement d'albums.
- La publicité représente le deuxième marché en importance (15 %), et est suivie de la télévision (8 %), du film (6 %) et de la radio (5 %).

Tableau 6.5
Spécialisation selon le marché

Marché	%
Albums	62
Publicité	15
Film	6
Télévision	8
Radio	5
Autre	4
Total	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

Le **tableau 6.6** indique le nombre de maquettes d'audition enregistrées en 2002 par ceux qui enregistrent des albums.

- Environ 37 % de la population a enregistré plus de dix maquettes d'audition et 5,3 % en a enregistrées neuf ou dix.
- Le reste de la population est réparti plus ou moins également entre zéro et cinq à six enregistrements (10,5 % à 15,8 %).

Tableau 6.6
Nombre de maquettes d'audition enregistrées en 2002

Nombre	%
0	15,8
de 1 à 2	15,8
de 3 à 4	15,8
de 5 à 6	10,5
de 7 à 8	0
de 9 à 10	5,3
plus de 10	36,8
Total	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

Le **tableau 6.7** indique le nombre d'albums enregistrés en 2002 par ceux qui enregistrent des albums.

- Le tiers n'a pas enregistré d'album en 2002.
- Environ 11 % a enregistré de cinq à six albums. Personne n'a indiqué avoir enregistré plus de six albums en 2002.

Tableau 6.7
Nombre d'albums enregistrés en 2002

Nombre	%
0	33.3
de 1 à 2	27.8
de 3 à 4	27.8
de 5 à 6	11.1
de 7 à 8	0
de 9 à 10	0
plus de 10	0
Total	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

Enfin, le **tableau 6.8** montre la répartition géographique de la clientèle de ceux qui enregistrent de la musique dans la province. 55 % de la clientèle est locale, environ 75 % vient du Nouveau-Brunswick, 11 % du Canada atlantique et 9 % du reste du Canada, tandis que 7 % sont des clients internationaux.

Tableau 6.8
Répartition géographique de la clientèle

	%
Locale	55
Nouveau-Brunswick	18
Canada atlantique	11
Reste du Canada	9
Internationale	7

Source : EEC Canada, 2003-2004

4.7 Profil des distributeurs

La section suivante porte sur les particuliers qui distribuent professionnellement des albums au Nouveau-Brunswick. Les distributeurs acheminent les produits à partir des maisons de disques jusqu'aux détaillants. Ils peuvent être indépendants ou affiliés à une maison de disques ou à un détaillant. Au Nouveau-Brunswick, il y a un distributeur à temps plein. La distribution est largement effectuée par les artistes interprètes qui cherchent à promouvoir leurs propres produits.

Le **tableau 7.1** indique les activités principales des distributeurs d'albums dans la province. Il nous permet de faire les constatations suivantes :

- Environ 11 % des particuliers qui distribuent des albums considèrent cette activité comme leur activité principale.
- Près de 56 % des particuliers qui distribuent des albums dans la province sont des artistes interprètes. Ce groupe distribue fort probablement ses propres albums.
- Les auteurs-compositeurs représentent 33,3 % de ceux qui participent à la distribution.

Tableau 7.1
Particuliers distribuant des albums selon l'activité principale

Activité principale	%
Composition de chansons	33,3 %
Interprétation	55,6 %
Distribution d'albums	11,1 %
Total	100 %

Source : EEC Canada, 2003-2004

Le **tableau 7.2** indique le pourcentage du temps consacré à la distribution d'albums selon l'activité principale.

- Ceux dont l'activité principale est la distribution d'albums y consacrent la majeure partie de leur temps (90 %).
- Les auteurs-compositeurs consacrent 15 % de leur temps à la distribution, tandis que les artistes interprètes y consacrent 6 %.

Tableau 7.2
Pourcentage du temps consacré à la distribution d'albums selon l'activité principale

Activité principale	%
Composition de chansons	15
Interprétation	6
Distribution d'albums	90
Total	18

Source : EEC Canada, 2003-2004

Le **tableau 7.3** montre la répartition géographique des particuliers qui distribuent des albums.

→ Fredericton compte le plus grand nombre de distributeurs d'albums (33,3 %), et est suivie par la Péninsule acadienne et Moncton (22,2 % chacun). Des activités d'enregistrement ont aussi lieu à Edmundston et à St. Stephen.

Tableau 7.3
Répartition géographique des particuliers distribuant des albums

Région	%
Péninsule acadienne	22,2
Edmundston	11,1
Fredericton	33,3
Moncton	22,2
St. Stephen	11,1
Total	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

Le **tableau 7.4** indique le nombre d'années d'expérience des particuliers participant à la distribution d'albums au Nouveau-Brunswick.

→ Tous les distributeurs d'albums possèdent plus de six années d'expérience dans l'industrie. Environ 11 % ont plus de vingt années d'expérience.

Tableau 7.4
Années d'expérience dans l'industrie de la musique des particuliers distribuant des albums

Années d'expérience	%
de 6 à 10	44,4
de 11 à 20	44,4
Plus de 20	11,1
Total	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

4.8 Taille de l'industrie

Un des objectifs de la présente étude est de déterminer la taille de l'industrie de la musique du Nouveau-Brunswick. Vu l'influence de la taille de l'industrie pour déterminer son impact économique sur l'économie provinciale, il importe d'établir une estimation réaliste.

Plusieurs méthodes ont été utilisées pour établir une estimation, notamment :

a. *Consultation des listes, des documents et des répertoires de l'industrie*

Un répertoire des intervenants de l'industrie qui travaillent professionnellement au Nouveau-Brunswick a été particulièrement utile. Compilé récemment par MNB, ce répertoire a été achevé au début de 2004. Sous la surveillance de MNB, on a eu recours à plusieurs particuliers possédant une bonne connaissance de l'industrie de la musique pour vérifier la liste des intervenants de l'industrie selon leur activité professionnelle.

b. *Consultation des principaux intervenants de l'industrie*

Plusieurs intervenants clés de l'industrie ont été consultés afin de vérifier la couverture des listes de l'industrie.

c. *Consultation de la base de données*

Les estimations obtenues de diverses sources ont été étudiées et analysées en fonction de la base de données créée pour la présente étude. Après un examen rigoureux, des estimations ont été faites. Elles sont présentées dans les prochaines sous-sections.

4.8.1 Taille de l'industrie selon l'activité principale

Le **tableau 8.1** indique le nombre de professionnels dans l'industrie de la musique du Nouveau-Brunswick selon l'activité principale (comme il est défini au paragraphe 4.1.2 *Activités principales et secondaires*).

On peut faire les constatations suivantes :

- On estime que 1 250 personnes travaillent professionnellement dans l'industrie de la musique (par professionnel, on entend ici, comme partout ailleurs dans le rapport, une personne qui gagne un revenu par sa musique).
- Les artistes, c'est-à-dire les auteurs-compositeurs et les artistes interprètes, représentent 1 100 personnes ou 88 % des intervenants de l'industrie.
- Les autres professionnels, c'est-à-dire tous les particuliers qui travaillent dans l'industrie dans des secteurs autres que celui d'artistes, représentent 150 personnes ou 12 % des intervenants de l'industrie.

Tableau 8.1
Particuliers selon l'activité principale

Activité principale	Particuliers	%
Composition de chansons	265	21,2
Interprétation	835	66,8
Total des artistes	1 100	88
Représentation d'artistes	22	1,8
Booking de spectacles	0	0,0
Lancement d'albums	0	0,0
Enregistrement d'albums	32	2,5
Distribution d'albums	1	0,1
Production d'albums	10	0,8
Ingénieur du son	0	0,0
Technicien du son	9	0,7
Enseignement de la musique	13	1,1
Promotion de spectacles	22	1,8
Édition de musique	4	0,4
Fabrication d'albums	0	0,0
Autre	36	2,9
Total des autres professionnels	150	12
Total pour l'industrie	1 250	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

4.8.2 Taille de l'industrie selon les équivalents à temps plein

Les estimations ci-dessus ont été établies selon l'activité principale. Comme il a été démontré dans l'ensemble du rapport, tous les particuliers ne limitent pas leurs activités professionnelles à leur activité principale. Même si cela est vrai pour l'industrie de la musique en général (un artiste produit parfois ces albums, un gérant prend des engagements, etc.), cela est particulièrement vrai dans une industrie de la taille et du niveau de développement de ceux du Nouveau-Brunswick.

De plus, plusieurs particuliers au Nouveau-Brunswick, même à un niveau professionnel, ne consacrent pas leur temps professionnel uniquement aux activités liées à la musique. En fait, seulement quelques personnes au Nouveau-Brunswick peuvent s'occuper uniquement de musique. Lorsqu'il est indiqué que 1 250 personnes travaillent dans l'industrie de la musique, ces 1 250 personnes ne travaillent pas à temps plein.

Le **tableau 8.2** montre les estimations présentées au **tableau 8.1**, en tenant compte du temps réel consacré aux diverses activités par les intervenants de l'industrie. Il importe de mentionner qu'à part la proportion d'artistes par rapport aux autres professionnels, qui a été consciemment conservée, toutes les autres estimations ont été modifiées d'après les résultats du sondage.

→ Si on tient compte des activités secondaires, le pourcentage des auteurs-compositeurs par rapport aux artistes interprètes change légèrement en faveur des auteurs-compositeurs, passant de 24,1 % à 25 % respectivement.

- Toutefois, si on inclut le temps réel consacré à ces activités, le nombre d'artistes interprètes par rapport aux auteurs-compositeurs change en faveur des artistes interprètes. Ceux qui s'adonnent à l'écriture ont tendance à consacrer en moyenne 55,2 % de leur temps à des activités liées à la musique. Donc, 274 personnes qui composent des chansons à temps partiel sont l'équivalent de 152 personnes travaillant à temps plein.
- On estime qu'il y a, dans la province, 826 artistes interprètes, ce qui correspond à 532 équivalents à temps plein.
- Les autres professionnels ont tendance à consacrer davantage de leur temps à la musique que les artistes, 64,5 % par rapport à 61,8 % respectivement.
- Même si personne n'a indiqué le booking de spectacles, le lancement d'albums, l'ingénierie du son ou la fabrication d'albums comme leur activité principale, plusieurs membres de l'industrie offrent de tels services comme des activités secondaires. On estime que l'équivalent de sept personnes travaillant à temps plein (ETP) réservent des spectacles; trois ETP lancent des albums (comme maison de disques); sept ETP conçoivent des albums et 0,16 ETP éditent la musique.
- On estime que l'industrie du Nouveau-Brunswick comprend 97 ETP travaillant comme autres professionnels.

Tableau 8.2
Équivalents à temps plein (ETP) selon l'activité

Activité	Particuliers selon l'ensemble des activités	Temps en musique et temps total	Équivalent à temps plein (ETP)
Composition de chansons	274	55,2 %	152
Interprétation	826	64 %	528
Total des artistes	1 100	61,8 %	680
Représentation d'artistes	19	58,3 %	11
Booking de spectacles	10	63,9 %	7
Lancement d'albums	5	72,2 %	3
Enregistrement d'albums	25	69,7 %	17
Distribution d'albums	6	86,3 %	5
Production d'albums	10	63,5 %	6
Conception d'album	10	73,1 %	7
Technicien du son	8	39,8 %	3
Enseignement de la musique	16	80,1 %	13
Promotion de spectacles	14	46,9 %	6
Édition de musique	5	26,5 %	1
Fabrication d'albums	0,18	90 %	0,16
Autre	24	70,5 %	17
Total des autres professionnels	150	64,5 %	97
Total pour l'industrie	1 250	62,1 %	777

Source : EEC Canada, 2003-2004

Il importe de noter dans ce tableau que 1 250 personnes travaillant dans l'industrie correspondent à seulement 777 équivalents à temps plein.

4.9 Revenus de l'industrie

L'estimation des revenus de l'industrie était un des principaux objectifs de la présente étude. À cet égard, les répondants devaient indiquer leurs revenus pour l'année 2002 selon des catégories de revenus préétablies. Les estimations des revenus dans les tableaux suivants ont été établies d'après les réponses au sondage et les estimations de la population présentées précédemment (se reporter au paragraphe 4.8 *Taille de l'industrie*).

Le **tableau 8.3** montre la répartition des revenus liés à la musique selon la catégorie de revenus pour les particuliers travaillant au Nouveau-Brunswick. Il nous permet de faire les constatations suivantes :

- La catégorie de revenus la plus courante pour l'industrie est « moins de 5 000 \$ ». En effet, 38 % des répondants ont indiqué que leurs revenus liés à la musique pour l'année 2002 se trouvaient dans cette catégorie.
- Plus de 50 % des particuliers travaillant dans l'industrie ont gagné moins de 10 000 \$ avec la musique en 2002.
- Environ 25 % des intervenants de l'industrie peuvent générer des revenus de plus de 20 000 \$.
- Environ 4 % des intervenants de l'industrie peuvent générer des revenus entre 100 000 \$ et 500 000 \$.

Tableau 8.3
Répartition des revenus de l'industrie en 2002

Catégorie de revenus	%
moins de 5 000 \$	38
de 5 001 \$ à 10 000 \$	14,1
de 10 001 \$ à 20 000 \$	20,7
de 20 001 \$ à 30 000 \$	12
de 30 001 \$ à 40 000 \$	6,5
de 40 001 \$ à 50 000 \$	1,1
de 50 001 \$ à 75 000 \$	3,3
de 75 001 \$ à 100 000 \$	0
de 100 001 \$ à 500 000 \$	4,4
Total	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

Le tableau révèle la difficulté qu'éprouvent les intervenants de l'industrie à générer des niveaux de revenus suffisants pour justifier la poursuite des activités liées à la musique à temps plein. Comme il sera établi dans la prochaine section, un grand nombre des intervenants de l'industrie complètent leurs revenus liés à la musique par d'autres secteurs de l'économie non liés à la musique.

4.9.1 Revenus de l'industrie selon l'activité principale

Afin d'obtenir des montants distincts, la moyenne de chaque catégorie de revenus a été utilisée. Ce montant a par la suite été extrapolé selon les estimations de la taille de l'industrie.

Le **tableau 8.4** montre les revenus de l'industrie de la musique du Nouveau-Brunswick en 2002 selon l'activité principale indiquée par les répondants. Il nous permet de faire les constatations suivantes :

- Avec des revenus d'environ 10,5 millions de dollars, les particuliers qui ont indiqué l'interprétation comme leur activité principale génèrent plus de la moitié des revenus de l'industrie de la musique (52,5 %).
- En ajoutant ceux dont l'activité principale est la composition de chansons (2,3 millions de dollars), le revenu indiqué pour l'ensemble des artistes musicaux dans la province en 2002 est d'environ 12,8 millions de dollars ou représente plus de 64 % des revenus de l'industrie de la musique.
- Le total des revenus pour les « autres professionnels » représente un peu plus de 7 millions de dollars en 2002, ou 35,8 % du total des revenus. Ce pourcentage du total des revenus est très élevé puisque ce groupe représente seulement 12 % de la population totale (se reporter au tableau 8.1).
- Parmi le groupe des « autres professionnels », ceux dont la représentation d'artistes et la promotion de spectacles sont l'activité principale ont les revenus plus élevés provenant de la musique, 1,7 million de dollars (8,5 % du total) et un million de dollars (5,3 %) respectivement.

Tableau 8.4
Revenus de l'industrie de la musique selon l'activité principale en 2002

Activité principale	\$	%
Composition de chansons	2 324 879 \$	11,7
Interprétation	10 438 233 \$	52,5
Total des artistes	12 763 112 \$	64,2
Représentation d'artistes	1 696 533 \$	8,5
Booking de spectacles	s.o.	s.o.
Lancement d'albums	s.o.	s.o.
Enregistrement d'albums	572 855 \$	2,9
Distribution d'albums	xxx	xxx
Production d'albums	77 115 \$	0,4
Ingénieur du son	s.o.	s.o.
Technicien du son	286 428 \$	1,4
Enseignement de la musique	154 230 \$	0,8
Promotion de spectacles	1 057 579 \$	5,3
Édition de musique	11 016 \$	0,1
Fabrication d'albums	s.o.	s.o.
Autre	xxx	xxx
Total des autres professionnels	7 116 627 \$	35,8
Total pour l'industrie	19 879 740 \$	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

→ Les revenus réalisés dans l'industrie de la musique au Nouveau-Brunswick en 2002 représentent 19,9 millions de dollars.

Le **tableau 8.5** montre la proportion des revenus liés à la musique par rapport au total des revenus¹⁰ ainsi que le total des revenus de l'industrie de la musique du Nouveau-Brunswick en 2002, selon l'activité principale indiquée par les répondants.

On peut faire les constatations suivantes :

- En général, les revenus liés à la musique représentent moins du tiers (31 %) du total des revenus pour les professionnels de l'industrie de la musique.
- Les revenus liés à la musique représentent 26 % du total des revenus des artistes musicaux. Ce taux était beaucoup plus élevé pour les autres professionnels (47 %).
- Les particuliers dont l'activité principale était la distribution d'albums retirent tous leurs revenus de la musique. D'autres catégories professionnelles qui tirent la plupart de leurs revenus de l'industrie de la musique comprennent les enseignants de musique (63 %) et les gérants d'artistes (59 %).

¹⁰ Le total des revenus comprend les revenus provenant des activités non liées à l'industrie de la musique.

Tableau 8.5
Total des revenus selon l'activité principale en 2002

Activité principale	Revenus provenant de la musique et total des revenus (%)	Total des revenus
Composition de chansons	27	8 696 268 \$
Interprétation	26	39 790 675 \$
Total des artistes	26	48 486 943 \$
Représentation d'artistes	59	2 897 327 \$
Booking de spectacles	s.o.	s.o.
Lancement d'albums	s.o.	s.o.
Enregistrement d'albums	42	1 369 100 \$
Distribution d'albums	xxx	xxx
Production d'albums	22	344264 \$
Conception d'album	s.o.	s.o.
Technicien du son	23	1 239 351 \$
Enseignement de la musique	63	245 509 \$
Promotion de spectacles	29	3 617 068 \$
Édition de musique	5	220 329 \$
Fabrication d'albums	s.o.	s.o.
Autre	xxx	xxx
Total des autres professionnels	47	15 224 985 \$
Total pour l'industrie	31	63 711 928 \$

Source : EEC Canada, 2003-2004

Le **tableau 8.6** indique le total des revenus qui sont liés à la musique par habitant selon l'activité principale indiquée par les répondants. Il importe de rappeler toutefois que le tableau est établi en fonction de ce que les répondants considèrent comme leur activité principale. Cela ne doit pas être interprété comme les particuliers d'une catégorie recevant nécessairement de cette activité le montant indiqué par habitant.

Tableau 8.6
Revenus par habitant selon l'activité principale

Activité principale	Revenus de la musique par habitant	Total des revenus par habitant
Composition de chansons	8 760 \$	32 767 \$
Interprétation	12 507 \$	47 676 \$
Total des artistes	11 603 \$	44 079 \$
Représentation d'artistes	77 496 \$	132 347 \$
Booking de spectacles	s.o.	s.o.
Lancement d'albums	s.o.	s.o.
Enregistrement d'albums	18 593 \$	44 436 \$
Distribution d'albums	xxx	xxx
Production d'albums	8 646 \$	38 599 \$
Ingénieur du son	s.o.	s.o.
Technicien du son	32 115 \$	138 958 \$
Enseignement de la musique	11 528 \$	18 351 \$
Promotion de spectacles	48 309 \$	165 224 \$
Édition de musique	2 470 \$	49 407 \$
Fabrication d'albums	s.o.	s.o.
Autre	xxx	xxx
Total des autres professionnels	47 444 \$	101 500 \$
Total pour l'industrie	15 904 \$	50 970 \$

Source : EEC Canada, 2003-2004

Pour obtenir un tableau plus précis du total des revenus et des revenus par habitant provenant des activités liées à la musique au Nouveau-Brunswick, il faut tenir compte des revenus selon les équivalents à temps plein (se reporter aux sous-sections 4.9.2 et 4.9.3).

4.9.2 Revenus de l'industrie selon le marché

La section précédente portait sur les revenus de l'industrie selon l'activité principale indiquée par les répondants. Comme il est indiqué ci-dessus, les limites d'une telle présentation sont les suivantes :

- a. Les activités principales des répondants ne reflètent pas la gamme et l'étendue de leurs activités secondaires dans l'industrie de la musique;
- b. Les revenus indiqués selon les activités principales ne reflètent pas les activités réelles à partir desquelles ils ont été générés.

En indiquant les revenus selon leur source, la présente section donne un compte rendu plus précis des revenus de l'industrie. Le **tableau 8.7** montre les revenus de l'industrie selon la source des revenus en dollars, tandis que les **tableaux 8.8** et **8.9** indiquent la répartition en pourcentage de la même information. De plus, dans les tableaux, les revenus sont divisés selon leur provenance pour les artistes musicaux (auteurs-compositeurs et artistes interprètes) ou les autres

professionnels (gérants, responsables des engagements, etc.). On peut faire les constatations suivantes :

- La plus grande activité productive de revenus est l'interprétation (9,30 millions de dollars), suivie de la composition de chansons (1,09 million de dollars), des ventes d'albums (0,92 million de dollars), de la promotion de spectacles (0,90 million de dollars), de l'enseignement (0,85 million de dollars), du booking de spectacles (0,83 million de dollars) et de la représentation d'artistes (0,73 million de dollars).
- Les plus petits marchés liés à la musique dans la province comprennent la fabrication (7 712 \$), la distribution d'albums (79 384 \$) et l'ingénierie du son (97 938 \$).

Tableau 8.7
Revenus de l'industrie de la musique selon l'activité en 2002

Activité (opérations)	Artistes (auteurs-compositeurs et artistes interprètes)	Autres professionnels	Total du marché
Composition de chansons	1 027 217 \$	61 692 \$	1 088 909 \$
Interprétation	9 086 008 \$	212 618 \$	9 298 625 \$
Représentation d'artistes	14 234 \$	713 315 \$	727 549 \$
Booking de spectacles	99 638 \$	726 535 \$	826 173 \$
Ventes d'albums	860 680 \$	61 692 \$	922 372 \$
Droits d'auteur	311 249 \$	194 991 \$	506 240 \$
Enregistrement d'albums	256 211 \$	314 630 \$	570 841 \$
Distribution d'albums	13 285 \$	66 099 \$	79 384 \$
Production d'albums	17 081 \$	271 666 \$	288 746 \$
Ingénieur du son	35 585 \$	62 353 \$	97 938 \$
Technicien du son	91 097 \$	154 230 \$	245 328 \$
Enseignement	523 810 \$	328 511 \$	852 320 \$
Promotion de spectacles	56 936 \$	842 208 \$	899 144 \$
Édition de musique	14 234 \$	168 552 \$	182 786 \$
Fabrication d'albums	0 \$	7 712 \$	7 712 \$
Autre	355 849 \$	2 929 825 \$	3 285 674 \$
Total	12 763 112 \$	7 116 627 \$	19 879 740 \$

Source : EEC Canada, 2003-2004

Tableau 8.8
Revenus de l'industrie de la musique selon l'activité (%)

Activité (opérations)	Artistes (auteurs-compositeurs et artistes interprètes)	Autres professionnels	Total
Composition de chansons	94	6	100
Interprétation	98	2	100
Représentation d'artistes	2	98	100
Booking de spectacles	12	88	100
Ventes d'albums	93	7	100
Droits d'auteur	61	39	100
Enregistrement d'albums	45	55	100
Distribution d'albums	17	83	100
Production d'albums	6	94	100
Ingénieur du son	36	64	100
Technicien du son	37	63	100
Enseignement	61	39	100
Promotion de spectacles	6	94	100
Édition de musique	8	92	100
Fabrication d'albums	0	100	100
Autre	11	89	100
Total	64	36	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

Tableau 8.9
Revenus de l'industrie de la musique selon l'activité (%)

Activité (opérations)	Artistes (auteurs-compositeurs et artistes interprètes)	Autres professionnels	Total du marché
Composition de chansons	8,05	0,87	5,48
Interprétation	71,19	2,99	46,77
Représentation d'artistes	0,11	10	3,66
Booking de spectacles	0,78	10,21	4,16
Ventes d'albums	6,74	0,87	4,64
Droits d'auteur	2,44	2,74	2,55
Enregistrement d'albums	2,01	4,42	2,87
Distribution d'albums	0,10	0,93	0,40
Production d'albums	0,13	3,82	1,45
Ingénieur du son	0,28	0,88	0,49
Technicien du son	0,71	2,17	1,23
Enseignement	4,10	4,62	4,29
Promotion de spectacles	0,45	11,83	4,52
Édition de musique	0,11	2,37	0,92
Fabrication d'albums	0,00	0,11	0,04
Autre	2,79	41,17	16,53
Total	100	100	100

Source : EEC Canada, 2003-2004

-
- La majeure partie des revenus provenant de la composition de chansons et de l'interprétation sont générés par les auteurs-compositeurs et les artistes interprètes (94 % et 98 % respectivement). Toutefois, les artistes musicaux ont reçu seulement 61 % des droits d'auteur, l'autre tranche de 39 % étant allée aux autres professionnels.
 - Près de 80 % des revenus liés à la musique générés par les artistes proviennent de la composition de chansons (8 %) et de l'interprétation (71 %). Les autres activités productives de revenus comprenaient les ventes d'albums (6,7 %) et l'enseignement de la musique (4 %).
 - Les revenus d'activités comme la fabrication d'albums (100 %), la représentation d'artistes (98 %), la production d'albums et la promotion de spectacles (94 %), l'édition de musique (92 %) et le booking de spectacles (88 %) étaient surtout concentrés chez les professionnels non artistiques.
 - En excluant la catégorie « autre » (salles de spectacle, ventes au détail, production et réalisation de vidéos de musique, radio, etc.) qui représentait 41 % des revenus des professionnels non artistiques, la promotion de spectacles (12 %) et le booking de spectacles (10 %) étaient les activités générant le plus de revenus en musique pour le groupe.
 - Les artistes musicaux étaient responsables d'une part importante des revenus provenant de l'enregistrement d'albums (45 %), de la technique du son (37 %) et de l'ingénierie du son (36 %).

4.9.3 Revenus de l'industrie selon les équivalents à temps plein

La présente section porte sur les revenus de l'industrie selon les équivalents à temps plein, c'est-à-dire que les revenus sont associés aux activités qui les ont générés (comme à la section 4.9.2 *Revenus de l'industrie selon le marché*) et qu'ils sont présentés sur une base par habitant comme si les particuliers qui les ont générés travaillaient à temps plein.

Les revenus de l'industrie selon les ETP sont très utiles car ils fournissent une indication des types de revenus disponibles dans la province si les intervenants de l'industrie s'adonnaient à temps plein à des activités liées à la musique et se spécialisaient dans cette activité.

Le **tableau 8.10** montre les revenus liés à la musique selon les ETP au Nouveau-Brunswick en 2002. Les deux premières colonnes portant sur le nombre de ETP et les montants par activité ont déjà été discutées dans les sections précédentes (se reporter à 4.8.2 *Taille de l'industrie selon les équivalents à temps plein* et 4.9.2 *Revenus de l'industrie selon le marché* respectivement).

On peut faire les constatations suivantes sur les revenus par ETP.

- Les revenus par ETP par habitant pour les artistes musicaux étaient d'environ 16 000 \$, y compris un peu plus de 7 000 \$ pour les auteurs-compositeurs et 18 500 \$ pour les artistes interprètes.
- Les revenus par ETP par habitant pour les autres professionnels atteignaient près de 93 000 \$. Ce montant est presque six fois celui des artistes.
- Les revenus par habitant plus élevés appartenaient aux activités associées au lancement d'albums (maison de disques) avec 269 187 \$, la promotion de spectacles (140 500 \$), l'édition de musique (131 400 \$) et le booking de spectacles (125 500 \$).

Il est très intéressant de rappeler aux lecteurs que, malgré les niveaux élevés de revenus par ETP par habitant pour les lancements d'albums et le booking de spectacles, aucun répondant n'a indiqué une de ces activités comme son activité principale.

Tableau 8.10
Revenus selon les équivalents à temps plein en 2002

Activité (opérations)	Nombre d'ETP	Revenus	Revenus par ETP par habitant
Composition de chansons	152	1 088 909 \$	7 183 \$
Interprétation	534	9 804 865 \$	18 560 \$
Total des artistes	680	10 893 775 \$	16 023 \$
Représentation d'artistes	11	727 549 \$	66 319 \$
Booking de spectacles	7	826 173 \$	125 481 \$
Lancement d'albums	3	922 372 \$	269 187 \$
Enregistrement d'albums	17	570 841 \$	33 105 \$
Distribution d'albums	5	79 384 \$	16 052 \$
Production d'albums	6	288 746 \$	46 031 \$
Conception d'album	7	97 938 \$	13 704 \$
Technicien du son	3	245 328 \$	80 059 \$
Enseignement de la musique	13	852 320 \$	67 823 \$
Promotion de spectacles	6	899 144 \$	140 542 \$
Édition de musique	1	182 786 \$	131 439 \$
Fabrication d'albums	0,16	7 712 \$	48 737 \$
Autre	17	3 285 674 \$	197 766 \$
Total des autres professionnels	97	8 985 965 \$	92 849 \$
Total pour l'industrie	777	19 879 740 \$	25 597 \$

Source : EEC Canada, 2003-2004

5.0 Impact économique

Deux étapes sont suivies afin de déterminer l'impact économique total de l'industrie de la musique sur l'économie du Nouveau-Brunswick.

- I. La première étape consiste à évaluer l'impact direct de l'industrie, c'est-à-dire le montant des salaires et des revenus des travailleurs individuels, et les profits des entreprises au sein de l'industrie de la musique.
- II. La deuxième étape consiste à évaluer l'impact indirect (et suscité) de l'industrie, autrement dit, l'impact de l'industrie de la musique sur les autres secteurs de l'économie.

5.1.1 Impact direct

Les données utilisées pour évaluer l'impact direct de l'industrie de la musique sur l'économie provinciale proviennent de diverses sources.

Le sondage effectué dans le cadre de la présente étude a permis de recueillir des données sur les salaires, les recettes et les profits provenant des activités suivantes : composition de chansons, interprétation, représentation d'artistes, booking de spectacles, vente d'albums (excluant la vente au détail), droits d'auteurs, enregistrement, distribution, production et ingénierie du son, technique du son, enseignement de la musique (ne comprend pas l'enseignement dans les écoles et les universités), promotion de spectacles et édition de musique.

Les données sur les salaires et les profits des organisations artistiques professionnelles (par exemple Symphonie Nouveau-Brunswick), des organisations artistiques communautaires et des associations liées à la musique sont extraites des bases de données de la Direction du développement des arts du Secrétariat à la Culture et au Sport du Nouveau-Brunswick.

L'impact direct total des artistes, des professionnels de l'industrie et des entreprises au sein de l'industrie de la musique est évalué à 16 594 066 \$.

Ce montant correspond au total des revenus de l'industrie évalués à partir des réponses au sondage (19 879 740 \$) moins le montant provenant des activités groupées sous la catégorie « autre » (3 285 674 \$).

L'impact total direct des organisations artistiques professionnelles, des festivals, des organisations artistiques communautaires et des associations au sein de l'industrie de la musique est de 3 200 370 \$.

Ce montant est réparti comme suit : profits des organisations artistiques professionnelles (774 070 \$), volet musique des festivals (1 810 594 \$), et organisations et associations artistiques communautaires (615 706 \$).

L'impact total direct de l'industrie de la musique sur l'économie provinciale est de 19 794 436 \$.

5.1.2 Impact indirect

Vu la nature de ses activités, l'industrie de la musique a des liens constants avec plusieurs secteurs de l'économie. À titre d'exemple, les professionnels de l'industrie de la musique retiennent régulièrement les services d'avocats, de comptables, de photographes, de graphistes et d'imprimeurs au moment de la signature d'un contrat, de la préparation des états financiers et du lancement d'un produit musical.

De plus, l'impact de l'industrie de la musique est évident sur la vente des instruments de musique et d'albums (disques compacts, cassettes, disques, etc.), sur les salles de spectacles, sur les médias électroniques comme la télévision et la radio, et sur les industries du film et des vidéos.

Au moyen d'une série d'opérations complexes mais très logiques, l'industrie de la musique a aussi un impact important sur les industries et les entreprises comme le tourisme, la vente au détail, les restaurants, les hôtels, les services de transport et les bars.

Enfin, il faut retenir que chaque personne exposée à l'industrie de la musique au moyen d'une opération (depuis un avocat qui prépare un contrat jusqu'à un serveur qui reçoit un pourboire d'un touriste visitant la région pour assister à un festival de musique) utilise aussi les fonds reçus indirectement du secteur de la musique.

Cette interaction cumulée entre la consommation et la production dont l'origine est l'industrie de la musique est désignée comme l'impact économique *indirect* et *suscité*. Le processus est simplement basé sur le flux circulaire des revenus provenant de la production de biens, suivi de l'utilisation de ces revenus sur d'autres productions.

Comme on peut le constater, ce flux circulaire serait très difficile à appliquer dans l'industrie de la musique au Nouveau-Brunswick en particulier. Aux fins de la présente étude, nous avons donc décidé d'utiliser un multiplicateur fourni par Statistique Canada précisément pour l'industrie de la musique. Un « multiplicateur » est une estimation des effets indirects et suscités d'une activité particulière sur l'économie générale. Il a été déterminé au moyen d'un ensemble complexe de tableaux entrées-sorties concernant l'industrie de la musique.

Le multiplicateur fourni par Statistique Canada pour l'industrie de la musique va de 1,68 (pour évaluer l'impact indirect minimal) à 1,98 (pour évaluer l'impact indirect maximal).

L'impact indirect total de l'industrie de la musique sur l'économie provinciale, si on utilise le multiplicateur minimal, est de 13 460 217 \$.

L'impact indirect total de l'industrie de la musique sur l'économie provinciale, si on utilise le multiplicateur maximal, est de 19 398 548 \$.

5.1.3 Impact économique total

L'impact total de l'industrie de la musique sur l'économie provinciale est évalué entre 33 254 653 \$ (minimum) et 39 192 984 \$ (maximum).

6.0 Observations et conclusions

La présente section comprend deux parties : observations sur l'industrie de la musique en général et recommandations de EEC Canada.

Observations

La présente analyse est surtout basée sur les indicateurs clés présentés dans le rapport. Les données pertinentes provenant d'autres sources et rapports qui servent à confirmer ou à renforcer l'analyse actuelle, ont aussi été prises en compte. À des fins de précision, les observations sont numérotées et présentées sous forme de propositions.

1. **Le nombre d'artistes musicaux (auteurs-compositeurs et artistes interprètes) signalé au Nouveau-Brunswick, soit 1 100, semble suffisant et pertinent par rapport à la population de la province** (environ 750 000 habitants selon Statistique Canada).

Le nombre serait plus élevé si les artistes musicaux originaires du Nouveau-Brunswick qui ont poursuivi leur carrière à l'extérieur de la province étaient inclus.

2. **Le nombre de professionnels (aussi désigné comme infrastructure professionnelle) signalé au Nouveau-Brunswick qui appuient les artistes musicaux, soit 150, est faible.**

Le pourcentage de professionnels par rapport aux artistes musicaux, 12 % (ou environ 9 % lorsque la tranche de 3 % de « autre » est à juste titre exclue), est insuffisant pour bien appuyer le nombre d'artistes musicaux.

3. Les revenus de l'industrie générés par les auteurs-compositeurs, les artistes interprètes et les droits d'auteurs s'élevaient à 10 893 775 \$ en 2002. Ainsi, 1 100 artistes musicaux ont pu gagner, en moyenne, près de 9 900 \$ de leur activité principale.

De tels revenus par habitant sont très faibles. Toutefois, ils *peuvent être anticipés* en raison de l'absence d'une infrastructure professionnelle dans la province.

4. **D'un point de vue culturel, l'absence d'une infrastructure industrielle a comme conséquence réelle que les artistes musicaux ne peuvent pas développer leur potentiel créatif et commercial en demeurant dans la province.**

Concrètement, les artistes musicaux qui ont plus d'ambitions (quel que soit leur niveau de talent) estiment qu'ils doivent quitter la province et poursuivre leur carrière ailleurs *car ils ne peuvent pas trouver l'infrastructure nécessaire au Nouveau-Brunswick*.

5. **D'un point de vue économique, l'absence d'une infrastructure de l'industrie a comme conséquence réelle qu'il est impossible de réaliser la valeur ajoutée potentielle de l'exploitation d'un talent musical dans la province.**

Concrètement, l'économie provinciale bénéficierait grandement d'une infrastructure adéquate pour développer ce potentiel.

6. Il importe maintenant de soulever quelques questions.

Q1 : Les artistes musicaux du Nouveau-Brunswick sont-ils assez talentueux pour justifier une plus grande base d'infrastructure?

Cette question simple sous-tend la notion que le niveau de réussite des artistes musicaux travaillant au Nouveau-Brunswick est peut-être davantage une fonction de leur talent que d'une structure insuffisante de l'industrie.

Cet argument est valable. Toutefois, si l'on considère le nombre d'artistes néo-brunswickois talentueux qui ont eu, au cours des dernières années, une brillante carrière à l'échelle nationale et internationale, nous estimons que cet argument ne résiste pas aux faits.¹¹

En fait, le Nouveau-Brunswick a produit plus que sa part d'artistes musicaux qui ont eu du succès. Il n'y a aucune raison de croire que cela ne peut se poursuivre. Il y aura d'autres talents musicaux. **Il importe toutefois de savoir si ces artistes musicaux pourront développer leur talent et leur carrière au Nouveau-Brunswick et si l'économie du Nouveau-Brunswick bénéficiera de ces carrières.**

Ce point donne lieu à la deuxième question :

Q2 : Le Nouveau-Brunswick est-il suffisamment grand pour soutenir une industrie de la musique plus importante?

Cette question est aussi valable. Il se peut que la province du Nouveau-Brunswick soit trop petite pour aspirer à conserver ses talents musicaux. Il est peut-être naturel que les artistes musicaux talentueux qui désirent développer leur potentiel de création et commercial doivent quitter la province pour le faire.

On peut répondre à cette question de deux façons.

Une façon consiste à créer un modèle économétrique avec les caractéristiques de l'économie du Nouveau-Brunswick et de l'appliquer pour déterminer si la province est suffisamment grande pour soutenir une industrie de la musique qui démontre des dynamiques suffisantes et nécessaires. Cette tâche ne s'inscrit pas dans le mandat de la présente étude.

Une manière plus simple, quoique tout aussi concluante, consiste à comparer l'industrie de la musique du Nouveau-Brunswick à une autre industrie de la musique ayant des caractéristiques semblables à celles du Nouveau-Brunswick.

Nous avons comparé l'industrie de la musique du Nouveau-Brunswick à celle de la province de Nouvelle-Écosse en raison de sa proximité, de sa taille comparable et de la disponibilité des données relativement récentes¹².

¹¹ En cas de doute, la liste suivante, quoique incomplète, devrait convaincre les plus sceptiques : Chris Commings, Marie-Jo Thério, Janine Boudreau, Julie Doiron, Pierre Robichaud, Lina Boudreau, Julian Austin, Sherley Myers, Jean-François Breau, Nathalie Renault, Michel Thériault, Natasha St-Pierre et Rock Voisine. Les groupes au Nouveau-Brunswick qui sont gérés ou qui ont des spectacles réservés par des organismes externes comprennent : Glamour Puss, J. P. Leblanc, Danny Boudreau, Mathieu D'astous et Édith Butler.

¹² Les données sur l'industrie de la musique de la Nouvelle-Écosse sont tirées d'un document intitulé *1999 Music Industry Survey: Assessment of the Nova Scotia Music Industry*, préparé par Lyle Tilley Davidson.

Situation en Nouvelle-Écosse

La population de la Nouvelle-Écosse est de 936 878 habitants. En 1999, l'impact économique direct de cette industrie était évalué entre **52,4 millions et 58,6 millions de dollars** (en excluant les enseignants de musique).

La population du Nouveau-Brunswick est de 750 460 habitants. L'impact économique direct de l'industrie de la musique du Nouveau-Brunswick est évalué, dans la présente étude, à **20 millions de dollars**.

La Nouvelle-Écosse compte 187 000 habitants de plus que le Nouveau-Brunswick (environ 25 % de plus).

Bien qu'il soit difficile de comparer les données (en raison des différences méthodologiques importantes et des données de la Nouvelle-Écosse exprimées en dollars de 1999), nous pouvons constater une différence de 250 % entre les deux provinces en ce qui a trait à l'impact économique direct (la différence aurait été de 300 % si les estimations avaient été moins conservatrices).

Autrement dit, avec une base de population de 25 % supérieure à celle du Nouveau-Brunswick, l'industrie de la musique de la Nouvelle-Écosse a un impact économique d'au moins 250 % de plus.

Cette simple comparaison démontre que l'industrie de la musique du Nouveau-Brunswick peut encore se développer.

7. Le degré et le taux de croissance de l'industrie de la musique du Nouveau-Brunswick dépendront grandement des mesures prises pour promouvoir son développement.

EEC Canada est tout de même convaincu que le nombre d'artistes musicaux talentueux dans la province est suffisant pour créer un impact économique beaucoup plus grand que l'impact actuel, et que le renforcement de la base de l'infrastructure de l'industrie est la voie à suivre pour accroître l'impact économique.

Lorsque les lacunes importantes de la base de l'infrastructure de l'industrie auront été réglées, EEC Canada estime que l'industrie de la musique du Nouveau-Brunswick pourrait doubler son impact économique direct à plus de 40 millions de dollars, ce qui représente un impact économique total allant de 67 millions à 79 millions de dollars.

Recommandations

D'après ses résultats, EEC Canada devait présenter des recommandations à l'industrie de la musique du Nouveau-Brunswick. Deux points méritent d'être soulignés :

1. **Les projets futurs de l'industrie visant à développer davantage l'industrie de la musique devraient être axés sur le renforcement de la base de l'infrastructure.**

Au cours des dernières années, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a fait un effort considérable pour promouvoir le secteur de l'enregistrement sonore de l'industrie de la musique. En effet, depuis la création d'Initiative sonore, programme géré par la Direction des

arts du Secrétariat à la Culture et au Sport, des artistes interprètes talentueux d'expérience et en début de carrière ont pu faire appel au gouvernement de leur province pour financer des projets d'enregistrement sonore. Par l'entremise du programme, les studios d'enregistrement ont aussi pu investir dans de l'équipement moderne afin de garantir la qualité de ces enregistrements.

Les artistes interprètes ne peuvent toutefois pas trouver d'étiquettes de disque dans la province en vue d'un lancement et d'un effort de marketing soutenu et efficace pour leurs enregistrements de qualité. Ils ne peuvent pas non plus trouver d'agents artistiques pour organiser des tournées afin de promouvoir leurs nouveaux enregistrements. Les artistes musicaux assumeront fort probablement ces tâches eux-mêmes. Pour compliquer la situation, on leur demande de trouver des gérants compétents et dévoués pour les aider à cet égard.

C'est pourquoi EEC Canada recommande que le gouvernement franchisse la prochaine étape dans le développement de l'industrie de la musique, qui consiste à renforcer la base de l'infrastructure.

Comme il a été démontré au point 5 (se reporter à la section intitulée *Observations*), le renforcement de la base de l'infrastructure de l'industrie aidera non seulement l'industrie du point de vue culturel mais il représentera aussi un investissement économique intéressant, qui aurait un rendement prometteur pour la province.

Concrètement, le gouvernement devrait attribuer d'autres ressources à cette fin. Il ne suffit pas d'ajouter des ressources financières pour renforcer la base de l'infrastructure. Le gouvernement doit plutôt envisager d'établir les conditions nécessaires pour que les particuliers ayant acquis de l'expérience dans le lancement d'albums, la promotion d'artistes, le booking de tournées et la représentation d'artistes puissent former la base d'une infrastructure.

Les détails concernant la configuration et la structure organisationnelle requises pour créer cette base n'ont pas encore été déterminés. Néanmoins, il est évident qu'il faudra regrouper les artistes et les professionnels dans le but commun de promouvoir les carrières et d'établir un noyau dynamique qui serait propice au développement futur de l'industrie.

2. L'évolution du développement de l'industrie de la musique du Nouveau-Brunswick devrait être suivie sur une base régulière.

Grâce au sondage dans l'ensemble de l'industrie, les décideurs, les établissements et les particuliers motivés intéressés au développement futur de l'industrie possèdent maintenant des données quantitatives et qualitatives valables sur l'industrie de la musique au Nouveau-Brunswick pour prendre des décisions stratégiques éclairées qui auront un impact sur l'avenir de l'industrie.

EEC Canada recommande que l'évolution de l'industrie de la musique du Nouveau-Brunswick soit suivie sur une base régulière (disons tous les cinq ans) afin d'évaluer le développement futur de l'industrie et de faire connaître les succès relatifs de tous les projets futurs.

Annexe A

**Compte rendu du groupe de discussion :
Partenariats possibles entre les industries du tourisme et de la musique**

**Résumé du groupe de discussion :
Partenariats possibles entre les industries du tourisme et de la musique**

Des représentants de diverses organisations jouant un rôle dans l'industrie de la musique du Nouveau-Brunswick et de Tourisme Nouveau-Brunswick ont participé à Moncton, le mercredi 5 novembre 2003, à un groupe de discussion sur les moyens de créer des partenariats et d'exploiter les synergies possibles entre les deux industries. La rencontre a été organisée par Musique Nouveau-Brunswick (MNB) et dirigée par Étude Économique Conseil (EEC Canada), dans le cadre d'un mandat en vue d'établir un profil de l'industrie de la musique du Nouveau-Brunswick, d'évaluer son impact sur l'économie en général et de suggérer les meilleures voies à suivre pour son développement et sa croissance à l'avenir.

Il y avait, au départ, une certaine distance entre les deux groupes qui reflétait une situation historique où l'industrie de la musique estimait que le secteur du tourisme n'accordait pas suffisamment d'importance à la musique dans son marketing de la province et manifestait peu d'intérêt à collaborer avec les musiciens ou leurs représentants. Pour sa part, Tourisme Nouveau-Brunswick a mentionné que toutes ses décisions sont basées sur la recherche et que, jusqu'à tout récemment, la recherche a révélé que la musique n'était pas ce qui attirait le plus les visiteurs au Nouveau-Brunswick.

Néanmoins, les discussions ont permis d'établir que la situation a changé. Ce fait est important. Bien que Tourisme Nouveau-Brunswick ne pense pas qu'un grand nombre de ses clients viendront au Nouveau-Brunswick pour la musique, il pense maintenant que la musique pourrait contribuer à inciter les visiteurs à prolonger leur séjour. Il a donc commencé à inclure la culture musicale du Nouveau-Brunswick dans ses efforts de marketing. Par exemple, des musiciens locaux accompagnent les représentants de l'organisme lorsqu'ils font une tournée (en Europe, à New York, au Québec et en Ontario) pour promouvoir le Nouveau-Brunswick comme destination. Tourisme Nouveau-Brunswick a commencé à inclure les profils des principaux festivals et événements dans le matériel de marketing qui est distribué et a utilisé les talents du Nouveau-Brunswick dans ses campagnes télévisées.

Certains secteurs pouvant être développés ont été notés au cours des discussions; des secteurs qui ont été des sources de frustration par le passé mais qui, avec un peu d'efforts, pourraient générer des gains importants dans un avenir rapproché. Par exemple, le secteur du tourisme a mentionné des expériences qui a mis en doute la préparation des musiciens du Nouveau-Brunswick pour le marché. Toutefois, les représentants touristiques reconnaissent que la situation s'améliore. Ils suggèrent que, avec des efforts, l'industrie de la musique pourrait développer des forfaits attrayants à offrir aux organisateurs de voyages en groupe. Ils mentionnent que les visites en autobus et les paquebots amènent des milliers de visiteurs au Nouveau-Brunswick et que les organisateurs aimeraient pouvoir inclure des expériences musicales dans leurs itinéraires.

Ces constatations ont mené à une discussion sur ce qui est requis pour créer des « forfaits » qui seraient acceptables aux organisateurs de visites. L'industrie de la musique s'est aussi dite frustrée de ne pas savoir ce qui est requis ou de ne pas pouvoir répondre aux exigences (p. ex. connaître les calendriers ou les prix six mois à l'avance). Le secteur du tourisme a mentionné qu'il n'est pas nécessaire de vendre des spectacles en particulier s'il est possible de développer une « marque » à vendre plutôt.

Certaines difficultés semblent découler de l'absence au Nouveau-Brunswick de « gens d'affaires » en musique (agents, promoteurs, exploitants de salle), qui agiraient normalement

comme médiateurs entre les gens d'affaires de l'industrie du tourisme et les musiciens qui sont souvent moins orientés vers les affaires. Personne ne semble penser que la situation pourrait changer rapidement. D'après les discussions, un partenariat accru entre les musiciens et le secteur du tourisme démontrerait les avantages que chacun a à offrir, aiderait à « professionnaliser » les musiciens et pourrait favoriser progressivement l'émergence de segments axés sur les affaires de l'industrie de la musique du Nouveau-Brunswick qui sont sous-développés.

D'autres suggestions ont été présentées, notamment la création d'un partenariat avec les hôtels pour organiser des « partys de cuisine » et la mise sur pied d'événements et d'activités à l'intention des visiteurs où ils se trouvent déjà (p. ex. terrain de camping près de l'océan, 85 000 passagers de paquebots font escale à Saint-Jean chaque année). Des vitrines régionales pour présenter les musiciens locaux à l'industrie du tourisme de la région ont aussi été proposées comme un moyen de collaboration entre les deux industries. Tourisme Nouveau-Brunswick a suggéré une mission sur les pratiques optimales, où les représentants des deux industries visitent un endroit qui vend très bien le tourisme musical (p. ex. Savannah, Nouvelle-Orléans). On a aussi mentionné le besoin d'établir un centre d'information sur les musiciens disponibles, un besoin que Musique Nouveau-Brunswick essaie de combler.

En général, les discussions ont démontré que les deux industries reconnaissent qu'elles auraient beaucoup à gagner en collaborant. En quelques heures, plusieurs suggestions en vue de la création de partenariats ont été proposées et ces propositions ont suscité un véritable enthousiasme. Il faut établir d'autres contacts pour déterminer les idées les plus réalisables et efficaces afin de s'assurer que des mesures concrètes sont prises.

Annexe C

Glossaire

Glossaire

Auteur-compositeur :	Un auteur-compositeur est un particulier qui compose ou qui écrit les paroles ou la musique d'une chanson ou d'une pièce instrumentale.
Artistes :	Dans le présent rapport, artistes désignent les auteurs-compositeurs et artistes interprètes.
Gérant d'artiste :	Un gérant d'artiste est un particulier ou une entreprise qui est responsable des affaires courantes d'un artiste ou d'un groupe. La responsabilité générale est de promouvoir les intérêts et la carrière des artistes. Les activités comprennent la planification et la mise en oeuvre de plans de marketing et d'affaires, y compris des activités comme le contrôle des recettes et des dépenses, la promotion à la radio et dans les médias, les apparitions à la télévision, l'organisation et le booking de spectacles, la distribution, la représentation de la maison de disques et d'autres activités associées à une carrière en musique. Le gérant personnel de l'artiste est la personne responsable de la carrière de l'artiste, le gérant général et l'administrateur en chef de l'entreprise de l'artiste. Le gérant d'affaires de l'artiste est la personne qui s'occupe de l'aspect financier de l'entreprise de l'artiste, de la comptabilité générale et de la tenue de livres, de la gestion de l'encaisse, de la feuille de paye, des remboursements de l'impôt provincial et fédéral, et du rapprochement général entre les tournées, les enregistrements et les investissements.
Agent d'artiste :	Un agent d'artiste est une personne qui s'occupe presque exclusivement des engagements (spectacles) de l'artiste et parfois de sa participation à des messages publicitaires, commandites de tournée, émissions spéciales télévisées et autres secteurs.
Maison de disques :	Une maison de disques est une entreprise dont la principale fonction est de mettre sous contrat un artiste, et de développer, commercialiser, fabriquer et distribuer l'oeuvre des artistes musicaux. Certaines, mais non toutes, les grandes maisons de disques possèdent leur propre installation de reproduction et fabriquent leurs disques. Toutes les formes d'étiquette offrent quelques-unes ou toutes les activités décrites ci-dessus.
Studio d'enregistrement :	Un studio d'enregistrement est l'endroit utilisé pour l'équipement d'enregistrement de la musique. Plusieurs studios participent à des activités autres que l'enregistrement d'albums musicaux; ils peuvent être utilisés pour des vidéos, des émissions de télévision, des longs métrages et la publicité.
Distributeur :	Un distributeur est une entreprise dont l'activité principale est le transfert des produits musicaux des maisons de disques aux détaillants. Les distributeurs peuvent être indépendants ou affiliés aux maisons de disques ou aux détaillants. Les distributeurs des principales maisons de disques distribuent habituellement leurs produits au nom des maisons indépendantes, qui n'ont pas la capacité d'atteindre les marchés nationaux.
Producteur d'enregistrement :	Un producteur d'enregistrement est responsable de la supervision et de l'aspect final du produit créatif (enregistrement). Cela comprend maximiser le processus de création (trouver et choisir les chansons, déterminer les arrangements, obtenir le bon son vocal, etc.) et s'occuper de toutes les questions administratives (réservation de studios, embauche de musiciens, respect d'un budget, présentation des rapports à l'union, etc.) Les producteurs peuvent être associés à des studios (comme employés ou propriétaires) ou ils peuvent être indépendants.
Technicien du son :	Un technicien du son est une personne qui effectue le mixage d'un son sur scène (moniteurs) et pour l'auditoire (salle). Le technicien du son ou le sonoriste coordonne aussi habituellement tous les éléments sonores et audios d'un spectacle.
Promoteur de spectacle :	Un promoteur de spectacle est une personne qui assume, en totalité ou en partie, le risque financier et la gestion des événements avec performances par divers artistes, dont il détient, seul ou conjointement, les droits. Il n'est pas artiste interprète.
Éditeur :	Un éditeur de musique est une personne ou une entreprise dont la principale fonction est de publier des oeuvres musicales et instrumentales, et de gérer les catalogues. Certains artistes auront leur propre entreprise d'édition pour contrôler la gestion de leurs catalogues. De

plus, les éditeurs impriment et distribuent la musique, et exploitent les droits d'auteur. Ils sont souvent associés à une grande maison de disques et participent à la représentation et la promotion des œuvres créées par le compositeur et le parolier.